

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléguataire de gestion comptable en titre
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

	Pages
Porteurs de parts	3
Compte rendu d'activité	5
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	28
Informations spécifiques	29
Informations réglementaires	31
Certification du Commissaire aux comptes	38
Comptes annuels	43
Bilan Actif	44
Bilan Passif	45
Hors-Bilan	46
Compte de Résultat	47
Annexes aux comptes annuels	48
Règles et méthodes comptables	49
Evolution de l'Actif net	52
Détail des collectes	53
Compléments d'information	54
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	64
Inventaire	66
Annexe(s)	67
Caractéristiques du fonds	68
Information SFDR	83
Rapport annuel de l'OPC Maître	93

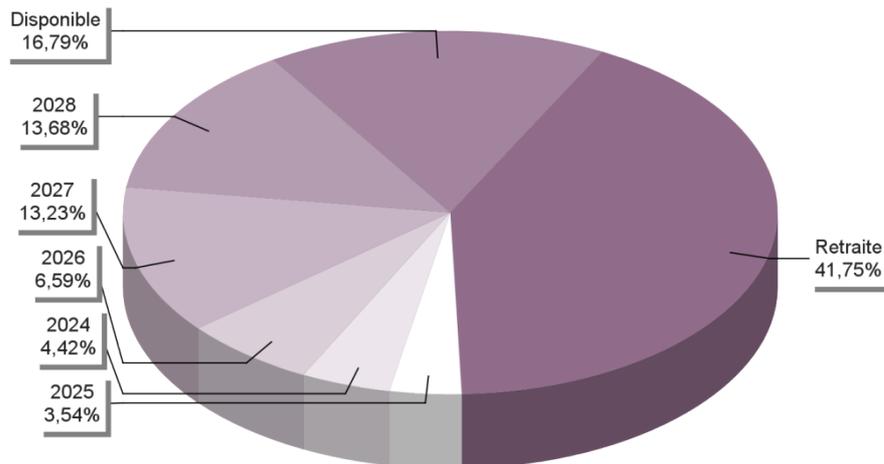
AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Porteurs de parts

RÉPARTITION DES AVOIRS EN FIN D'EXERCICE PAR ANNÉE DE MISE EN DISPONIBILITÉ

ECHÉANCES	EN %
Disponible	16,79
2024	4,42
2025	3,54
2026	6,59
2027	13,23
2028	13,68
Retraite	41,75
TOTAL	100,00

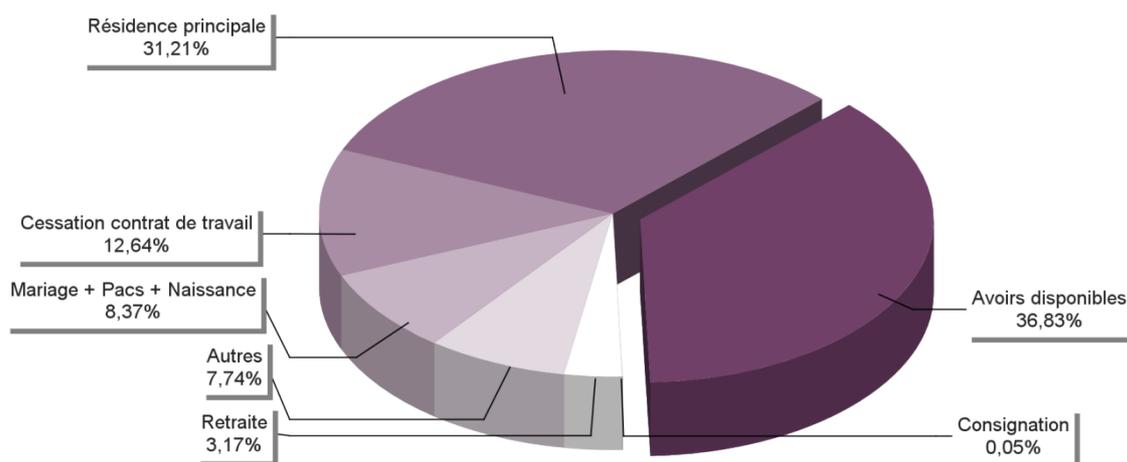


AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

RÉPARTITION DES RACHATS PAR MOTIF DE DÉBLOCAGE

MOTIF	EN %
Autres	7,74
Avoirs disponibles	36,83
Cessation contrat de travail	12,64
Consignation	0,05
Mariage + Pacs + Naissance	8,37
Résidence principale	31,21
Retraite	3,17
TOTAL	100,01



AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Janvier 2023

Point Marché : Les marchés européens clôturent le premier mois de l'année en forte hausse (MSCI Europe +6.79%) dopés par l'apaisement des craintes liées à la récession grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la réouverture effective de la Chine, et un démarrage de la saison de résultats des entreprises encourageant. Sur le plan géopolitique, Vladimir Poutine a annoncé un cessez-le-feu les 6 et 7 janvier, dénoncé par l'Ukraine. Plusieurs personnalités avaient exhorté Vladimir Poutine à faire cesser temporairement les combats à l'occasion du 7 janvier, jour de Noël dans le monde orthodoxe. En Chine, la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine a ouvert le 8 janvier après 3 ans de fermeture stricte. Aux US, le plafond de la dette US a été atteint au cours du mois. Le Trésor a pris des mesures extraordinaires pour payer les factures fédérales, ce qui devrait permettre au gouvernement d'éviter un défaut jusqu'au mois de juin. En France, le gouvernement français a décidé de relever l'âge minimal de la retraite progressivement à 64 ans à partir de 2030 dans le but de combler le déficit des pensions. Au niveau des Banques Centrales, la BCE a confirmé qu'elle poursuivra son cycle de hausse des taux. Du côté de la FED, le livre Beige évoque l'économie stagnante, des taux de chômage en modeste hausse, une pression sur les salaires élevés, une légère augmentation des dépenses et un ralentissement de l'inflation en 2023. La BOJ a maintenu sa politique monétaire accommodante et reconduit sa décision prise le mois dernier d'élargir la fourchette de fluctuation qu'elle tolère sur les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans (+/- 50bps vs 0%). Sur le plan économique, la Banque mondiale abaisse ses prévisions de croissance pour 2023 et table sur une croissance mondiale de +1.7% vs +3.0% auparavant. US +0.5% vs +2.4% ; Europe +0.1% vs +1.5%, Chine +4.3% vs +5.2%. En Zone Euro, le taux de chômage reste inchangé en novembre à 6.5% de la population active. Le taux d'inflation annuel a reculé en décembre à +9.2% yoy, après 10.1% en novembre grâce à l'accalmie sur les tarifs de l'énergie. En France, la production industrielle est en hausse de +2% sur un mois en novembre, après deux mois consécutifs de baisse. L'inflation a ralenti à +5.9% sur un an en décembre après 6.2 % en novembre. L'Allemagne, enregistre une stagnation de l'économie au T4 et une progression de 1.9% sur l'ensemble de l'année 2022. Aux Etats-Unis, le taux de chômage a baissé à 3.5% en décembre (vs cons 3.7%) et les chiffres du département du Travail sont ressortis meilleurs que prévu avec 223.000 emplois non-agricoles créés le mois dernier (vs cons 203k). Le CPI baisse de -0.1% MoM en décembre et enregistre son premier recul mensuel depuis plus d'un an. En Chine, le CPI du mois de décembre +1.8% yoy en ligne avec les attentes, après +1.6% yoy au mois de novembre. Au Japon, l'inflation atteint les +4% au mois de décembre pour la première fois en plus de 40 ans, dopée par la hausse des prix alimentaires, ainsi que de l'électricité et du gaz. Au UK, le nombre de voitures produites a chuté de -9.8% à 775 014, la pire année depuis 1956. Alors que la Chine, exporte davantage de véhicules que l'Allemagne, une hausse de +54% en 2022 soit 3.11m d'unités vs 2.61m en Allemagne. Côté marchés, le secteur de la distribution (+17.2%) a profité de la poursuite de l'assouplissement des mesures sanitaires chinoises et l'ouverture de la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine. Le secteur voyages et loisirs (+14.8%) a surperformé, porté par le secteur aérien qui profite par ailleurs des chiffres de trafic en forte hausse. A l'inverse, le secteur alimentation boisson et tabac (+0.9%) est pénalisé par les publications décevantes des entreprises du secteur. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique. Des chercheurs du Barts Health NHS Trust, en collaboration avec des collègues de la Queen Mary University of London et de l'University College London, ont effectué les premiers tests d'un nouvel appareil permettant de diagnostiquer plus facilement et plus précisément les maladies cardiaques. En ayant accès à des informations plus précises sur la santé du cœur d'une personne, les médecins pourront mieux décider du traitement à prescrire - médicaments, chirurgie ou pas de chirurgie, ou encore, si le patient peut arrêter son traitement. Le nouveau dispositif, appelé iKOr, utilise un capteur à fibre optique et un cathéter très fin pour vérifier la tension artérielle d'une personne, rechercher les rétrécissements des artères et peut même identifier les problèmes des plus petits vaisseaux cardiaques. Ce dispositif iKOr peut ainsi aider à diagnostiquer les maladies cardiaques pas toujours aisées à établir. Les prochaines étapes consisteront à compléter cette recherche de preuve de principe en testant le dispositif sur au moins huit patients supplémentaires, puis à procéder à un essai clinique de plus grande envergure pour démontrer que le dispositif est sûr et fonctionne mieux que les tests existants. Si le chemin est long d'ici une hypothétique commercialisation, il est toujours enthousiasmant de constater des efforts continus de recherche et développement dans la cardiologie en Europe. Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Le mois de janvier a apporté 3 faits nouveaux par rapport à décembre 2023 : D'une part, les températures plus douces que prévue, ont entraîné une baisse des prix (et de la consommation) du gaz. Ce répit a conduit les investisseurs à anticiper une baisse du risque d'approvisionnement en énergie, rendant ainsi les actions européennes de nouveaux « investissables » par des investisseurs internationaux. D'autre part la réouverture

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

de la Chine, favorable aux entreprises européennes exportatrices, même si la vitesse et l'ampleur de la réouverture pose question. Enfin, nous noterons le ton plus « dovish » de la FED, qui ralentit son rythme de hausse de taux en se rendant plus dépendante des données macro. Nous avons été pris à contrepied à la fois par le timing et l'ampleur des rotations de secteurs et de styles, la majorité des mouvements ayant eu lieu durant la première quinzaine de janvier. Dans ce contexte, le fonds toujours orienté sur un profil défensif, avec une beta faible, a enregistré une sous performance brute de -2.23%. Cette sous performance s'explique principalement par les raisons suivantes : Notre coussin défensif de trésorerie de 5%, coute -0.30% de performance relative. Simultanément, l'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique coute -0.70% de performance relative. Enfin sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la sous performance s'explique principalement par nos positions sur la santé (-1.4%), tant sur les laboratoires pharmaceutiques que sur les équipementiers médicaux. Au sein des laboratoires pharmaceutiques : la sous performance des laboratoires coutent -0.70% de performance relative et se décompose en -0.40% d'effet allocation et -0.30% d'effet sélections. Les plus grandes capitalisations boursières (Astra Zeneca -5.8%, Roche -2.8%...) ont servi de source de financement pour les acteurs de marche qui se sont repositionnés sur des secteurs plus cycliques. Au sein des équipementiers médicaux : la sous performance est quasiment identique à celle des laboratoires à -0.70% et se décompose en -0.25% d'effet allocation et -0.50% d'effet sélection, avec une sous performance encore forte des valeurs de testing (Quiagen -5%) et un rebond des valeurs de bioprocessing (Sartorius Stedim +5.4%). De la même façon, le secteur de la dépendance sous performe (-0.30%). Inversement le secteur des loisirs continue de rebondir (+0.50%), avec une très forte accélération des valeurs du luxe (Hermès +18.6%, LVMH + 17.6%, Richemont +15.8%) qui restent portés par la réouverture de la chine, et de l'hôtellerie (Accor +27.5%) Durant le mois nous avons effectué les opérations suivantes : Au sein des équipementiers sante nous avons allégé une parte de notre position sur Boston Scientifique pour nous repositionner sur Sartorius Stedim. Au sein des laboratoires pharmaceutiques nous avons pris des bénéfiques sur Lonza, pour nous repositionner sur Richemont au sein du secteur. En conséquence la structure de risque du fonds est légèrement modifiée par rapport au mois précédent : La TE ex ante diminue pour se stabiliser à 3.7%. Elle se décompose principalement en 24% de risque de style, 35% de risque sectoriel (avec une contribution forte de la santé), et 37% de risque de sélection (les autres facteurs de risque restent non significatifs). Perspective/Outlook thématique : Le marché est resté focalisé sur les anticipations de mouvements de politique monétaire des grands banquiers centraux. La baisse du risque d'approvisionnement en énergie et la réouverture de la chine ont amené les investisseurs à parier sur le scénario le plus favorable avec une récession courte et de faible ampleur, une inflation sous contrôle, et une baisse des taux au second semestre. Le pic d'inflation a probablement été passé. Toutefois les dernières déclarations des banquiers centraux, notamment de la BCE laisse toujours apparaître des réserves majeures sur l'assouplissement de la politique monétaire avant la fin d'année. Les révisions de bénéfices nous semblent toujours trop optimistes. Les indicateurs macroéconomiques pointent malgré tout vers une récession, impliquant des révisions de bénéfices à la baisse de 10% tandis que le consensus table sur une croissance nulle. De plus dans ce contexte chahuté, les premiers objectifs des managements d'entreprises restent extrêmement prudent. Le positionnement des investisseurs : la capitulation tant attendue en 2022 n'a pas eu lieu. La forte remontée des marchés depuis le début de l'année est principalement due aux repositionnement des investisseurs qui ont diminué leur sous pondérations davantage pour des raisons de contrôle de risque que de conviction. En conséquence, nous pensons que ce rallye est allé trop vite, les objectifs de cours de l'année 2023 ayant déjà été atteint en fin de mois. Il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que ces dernières ont déjà réalisé des performances de plus de 20% et que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession. Dans ce contexte nous gardons nos positions défensives, toujours centrées sur les grands laboratoires pharmaceutiques et les gérants d'épargne retraite et nous cherchons des points d'entrée sur des valeurs plus exposées aux consommateurs finaux mais qui n'ont pas encore surperformées.

Février 2023

Point Marché : Le MSCI Europe clôture le mois de février en hausse de +1.7%, aidé par les publications des résultats des entreprises plutôt rassurantes et des chiffres macro-économiques qui demeurent très solides. Le 10 ans US s'est rapproché des 4% pour la première fois depuis novembre 2022. Les tensions géopolitiques persistantes entre les grandes économies, en particulier entre les États-Unis et la Chine, pèsent toujours sur les marchés. Un général de l'armée de l'air américaine prévoit une guerre entre les États-Unis et la Chine en 2025 et demande aux officiers sous ses ordres de s'y préparer. L'armée américaine a abattu le ballon « espion » chinois au-dessus de l'Atlantique après que celui-ci a été observé dérivant au-dessus de silos nucléaires sensibles dans le Montana. La Chine juge la réaction des États-Unis « excessive » et assure qu'il s'agissait bien d'un ballon météorologique, tout en se réservant un droit de représailles. La rencontre entre le Secrétaire

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

d'état US Antony Blinken et le Conseiller d'état chinois Wang Yi n'a pas permis d'apaiser les tensions entre les deux pays. La Vice-Présidente US Kamala Harris a déclaré que la Russie avait commis des crimes contre l'humanité en Ukraine. Les Pays-Bas ont annoncé la restriction du nombre de diplomates russes autorisés à l'ambassade à La Haye et la fermeture prochaine de son consulat à Saint-Pétersbourg. L'Allemagne indique que l'Ukraine s'apprête à recevoir 100 chars Leopard1 dans les prochains mois. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux directeurs de +50bps, celui de refinancement étant porté à 3% et celui de dépôt à 2.5%. La FED a relevé ses taux de +25bps, dans la fourchette 4.5%-4.75%, (une 8ème hausse d'affilée, la plus faible depuis mars 2022), la BOE a également remonté son taux directeur de +50bps à 4.0%. J. Powell a déclaré que la banque centrale devait encore réduire son bilan pendant quelques années. Il a indiqué par ailleurs que la Fed pourrait augmenter encore davantage ses taux au regard de la qualité des derniers chiffres économiques. Christine Lagarde a réaffirmé l'intention de l'institution de relever ses taux de 0,5% en mars. La BOE a signalé que les responsables politiques étaient prêts à réduire la vitesse de leurs hausses de taux, précisant qu'il y avait un risque de "over-tightening" si le rythme des derniers mois se poursuivait. La Chine laisse ses taux inchangés, 5 ans à 4.3% et 1 an à 3.6% (comme attendu). Sur le plan économique, le FMI a relevé ses prévisions de croissance mondiale 2023 de +2.7% à +2.9%, (Russie de -2.3pts à +0.3%, US de +1pt à +1.4%) et prévoit une croissance de +5.2% pour l'économie chinoise en 2023, le gouvernement est plus optimiste et vise +5.5% de croissance. En France, l'indice PMI manufacturier s'est établi à 50.5 en janvier après 49.2 en décembre. En Allemagne, les exportations ont baissé de 6,3% en décembre. Les importations ont diminué de 6,1%, contre une baisse attendue de 0,8%. Les US, enregistrent une hausse des chiffres de l'emploi : 517.000 emplois non-agricoles créés vs 260.000 en décembre. Les inscriptions au chômage ont diminué lors de la semaine au 28 janvier, à 183.000 contre 186.000 la semaine précédente. Au UK, le FMI prévoit que le pays sera le seul pays du G7 à entrer en récession cette année (contraction 0.5%, contre +0.2% prévu initialement), et ce, malgré l'amélioration de la situation économique mondiale. Sur le plan économique, baisse des ventes au détail dans la Zone Euro de -2.7% en décembre en glissement mensuel et de 2.8% en glissement annuel. La Commission européenne relève sa prévision de croissance économique dans la zone euro à +0.9% en 2023 vs +0.3% prévu en novembre. L'indice des prix à la consommation en hausse de 8,6% en rythme annuel en janvier. Au UK, sur un an, la croissance du PIB a décéléré à 0.4% au T4, conformément également aux attentes, vs +1.9% au T3. En France, la Banque de France table sur une légère croissance du PIB (+0.1%) au 1er trimestre. Aux US, les inscriptions au chômage ont augmenté plus que prévu lors de la semaine au 4 février, à 196.000 contre 183.000 la semaine précédente. Hausse de l'inflation de 0,6% sur un mois en janvier, du jamais vu depuis juin, et de 5,4% sur un an, contre respectivement 0,5% et 5% anticipés par le consensus. En Chine, accélération du CPI à +2.1% en janvier (cons 2.1%) après 1.8% en décembre. PPI -0.8% (cons -0.5%). Au Japon, l'inflation atteint son plus haut niveau depuis 41 ans avec un CPI en hausse de +4.2%. Du côté des secteurs, meilleure performance de l'indice pour le secteur AUTO (+6.5%) qui profite des bonnes publications de résultats des principaux constructeurs automobiles. Stellantis (+15.2%) affiche des résultats à des records historiques à tous les niveaux, avec un FCF >10Mds\$ pour la première fois et un programme de rachat d'actions de 1.5Mds\$. Ferrari (+7.1%) a relevé sa guidance EBITDA 2023e. Les BANQUES (+6.0%) continuent de profiter de la hausse des taux et de publication de résultats meilleurs qu'attendu au T4. Santander (+16.2%) profite de bons résultats 2022 et d'un plan stratégique ambitieux dévoilé le dernier jour du mois. L'ENERGIE (+4.4%) profite des bonnes publications de résultats de BP qui a annoncé un rachat d'actions de 2.75Mds\$ et Equinor qui a annoncé l'augmentation de son dividende ordinaire en espèces à 0,30 \$/sh pour le T4 2022 (en hausse de +50% par rapport au trimestre précédent) et verser un dividende extraordinaire en espèces de 0,60 \$/sh pour le T4 2022 (contre 0,70 \$/sh au 3T22). Le secteur des MATIERES PREMIERES (-6.2%) enregistre la pire performance sur le mois, pénalisé principalement par Anglo American (-16.8%) qui a réduit son dividende après une forte baisse de son bénéfice annuel, le mineur devant faire face aux "effets des bouleversements" de l'économie mondiale. L'IMMOBILIER (-2.1%) est pénalisé par la hausse des taux alors que le 10 ans allemand a progressé de 2.28% à 2.65%. Kojamo (-11.1%) a annoncé des dépréciations d'actifs importantes dans le cadre de sa publication de résultats FY. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique. En France, la direction des études et des statistiques des ministères sociaux (Drees) a publié les résultats d'une étude sur l'espérance de vie en bonne santé à partir de 65 ans. L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes. Elle est établie à partir de données exhaustives de mortalité complétées d'une question posée à un échantillon de 17 000 ménages. En 2021, une femme de 65 ans peut espérer vivre 12,6 ans sans incapacité et 18,8 ans sans incapacité forte ; un homme, 11,3 ans sans incapacité et 16,2 ans sans incapacité forte. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté de 2 ans et 7 mois pour les femmes et de 2 ans et 8 mois pour les hommes. En France, en 2020, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est supérieure à la moyenne européenne, de 8 mois pour les hommes - ce qui place le pays au 10ème rang parmi les 27 pays européens - et de 1 an et 8 mois pour les

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

femmes, soit le 5ème rang européen. C'est donc pour capter la consommation spécifique des seniors durant cette période que les fonds Silver Age ne se focalise pas uniquement sur les secteurs santé et dépendance mais sont également largement ouvert au secteur des loisirs. Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Le fonds toujours orienté sur un profil défensif, a enregistré une sous performance brute de -0.48%. Cette sous performance s'explique principalement par les raisons suivantes : L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique coute -0.38% de performance relative (notamment dû au rebond des banques de réseaux dont nous sommes absent) Notre coussin défensif de trésorerie de 3.5%, coute -0.07% de performance relative. Enfin sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la sous performance s'explique principalement par nos positions sur les équipementiers médicaux et dans une moindre sur les gestionnaires d'actifs. Au sein des équipementiers médicaux (-0.44% de performance relative) : la sous performance s'explique par un effet sélection sur les laboratoires d'analyses Synlab que nous avons vendu. Au sein des gestionnaires d'actifs (-0.11% de performance relative) : les spécialistes de la gestion d'épargne retraite (ASR, NN group et Prudential) sous performant alors que les assureurs plus généralistes (Axa, Allianz) surperforment. Inversement le fonds continue de bénéficier de son exposition sur le secteur automobile ainsi que sur les grands laboratoires pharmaceutiques: Au sein du secteur automobile (+0.40% de performance relative) : la surperformance est portée notamment par Stellantis, Mercedes et BMW. Au sein des laboratoires pharmaceutiques (+0.19% de performance relative) : le fonds a bénéficié de ses positions sur Novo Nordisk porté par sa franchise sur l'obésité, et AstraZeneca qui possède toujours le pipeline de nouveaux médicaments les plus intéressants. Durant le mois nous avons effectué les opérations suivantes : Nous avons pris une partie de nos bénéfices sur le secteur des loisirs avec des ventes sur Husqvarna, Basic fit et Accor pour nous réinvestir sur 3i group, Prudential et Dechra. Enfin, nous avons coupé la position sur Synlab. En conséquence la structure de risque du fonds est légèrement modifiée par rapport au mois précédent : La TE ex ante diminue pour se stabiliser à 3.5%. Toutefois sa décomposition reste stable par rapport au mois précédent : Elle se décompose principalement en 24% de risque de style, 33% de risque sectoriel (avec une contribution forte de la santé), et 39% de risque de sélection (les autres facteurs de risque restent non significatifs). Perspective/Outlook thématique : Comme le mois dernier, le marché est resté focalisé sur les anticipations de mouvements de politique monétaire des grands banquiers centraux. Les investisseurs parient toujours sur le scénario le plus favorable : récession courte et de faible ampleur, inflation sous contrôle et baisse des taux au second semestre. Nous ne partageons pas cette opinion. Le pic d'inflation a probablement été passé. Cette affirmation n'est plus si certaine. Les « surprises » macroéconomiques sont globalement positives, la saison des résultats n'a pas été aussi mauvaise qu'attendue, ce qui relance les doutes sur la vitesse de la baisse de l'inflation, modifient la perception des points hauts des taux directeurs et relance les anticipations de hausses de taux plus importantes que prévue des 2 cotes de l'Atlantique. Les révisions de bénéfices nous semblent toujours trop optimistes. Les indicateurs macroéconomiques pointent malgré tout vers une récession, impliquant des révisions de bénéfices à la baisse de 10% tandis que le consensus table sur une croissance nulle. Les hausses de taux réalisées l'année dernières n'ont pas encore délivré tous leurs effets. De plus, dans le cas d'un nouveau scénario de hausse de taux, l'hypothèse d'une récession courte et de faible ampleur risque d'être mise à mal, ce qui fragilise encore le consensus qui selon nous reste toujours trop élevé. Le positionnement des investisseurs : La forte remontée des marchés depuis le début de l'année est principalement due au repositionnement des investisseurs qui ont diminué leur sous pondérations davantage pour des raisons de contrôle de risque que de conviction. Le retour de la hausse de la volatilité sur les taux risque d'impacter négativement les marchés actions et faire « craquer » les acteurs. En conséquence, nous pensons que les objectifs de cours de l'année 2023 ont déjà été atteints le mois dernier. Il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que ces dernières ont déjà réalisé des performances de plus de 20% et que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession et que les anticipations de hausse de taux se réapparaissent. Dans ce contexte nous gardons nos positions défensives, toujours centrées sur les grands laboratoires pharmaceutiques et les gérants d'épargne retraite.

Mars 2023

Point Marché : Après une forte performance en début d'année, le MSCI EUROPE clôture le mois de mars en léger repli (-0.07%) avec une forte baisse sur la première moitié du mois, pénalisé par l'impact de l'effondrement de 3 banques régionales américaines puis de Credit Suisse, avant de se redresser sur la seconde moitié du mois grâce aux différents plans de soutiens menés par la Fed aux US et suite au rachat de Credit Suisse par UBS en Europe. La situation financière de Silicon Valley Bank s'est rapidement détériorée suite à l'annonce d'une augmentation de capital de 2.25Mds\$ pour couvrir les pertes de son portefeuille de Treasuries, nécessaire pour faire face aux retraits de dépôts des clients. Les régulateurs américains ont pris des mesures inédites pour protéger le système bancaire du pays en fermant Signature Bank, après Silicon

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Valley Bank et Silvergate Capital. En parallèle, la FED a lancé un nouveau programme de financement "Bank Term Funding Program" qui offrira des prêts d'un an aux banques à des conditions plus faciles d'accès afin de prévenir d'une éventuelle crise de liquidité dans le cadre de retraits. En Europe, le principal actionnaire de Credit Suisse (qui détient 10% du capital), la Saudi National Commercial Bank a déclaré ne pas vouloir suivre une éventuelle augmentation de capital. Le titre a ainsi continué son décrochage en chutant de -34.5% entre la fin février et le 17 mars. Le 20 mars le titre a perdu -55.94% suite à l'annonce du rachat par UBS (négocié au cours du WE) avec la Finma pour 3Mds CHF qui a en parallèle décidé de déprécier les AT1 de -16Mds CHF, à 0. Sur le plan géopolitique, un drone de surveillance américain a été percuté par un avion de chasse russe au-dessus des eaux internationales de la mer Noire, entraînant sa chute, selon le Pentagone. Le ministre de la Défense russe dément. Le ministère de la défense taïwanais a déclaré que 10 avions chinois avaient franchi la ligne médiane du détroit de Taïwan, ajoutant qu'ils effectuaient des patrouilles de préparation au combat. La Turquie a approuvé, au bout de dix mois de suspense, l'adhésion de la Finlande à l'Otan, dernier pays de l'Alliance à donner son feu vert après celui de la Hongrie. La Maison Blanche soutient le texte bipartisan qui donnerait au Président l'autorité d'interdire ou d'imposer la cession de TikTok aux US, ce qui pourrait faciliter son adoption par le Congrès. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50bps comme attendu. La BCE a par ailleurs abaissé ses prévisions d'inflation et relevé celles concernant la croissance : la hausse des prix devrait ainsi s'établir à +5,3% cette année (+6,3% projeté en décembre), à +2,9% l'an prochain (vs +3,4%) et +2,1% en 2025 (vs +2,3%). La croissance de l'économie de la zone euro est, quant à elle, évaluée à +1% en 2023 (vs +0,5% en décembre), +1,6% l'an prochain (vs +1,9%) et en 2025 (vs +1,8%). Aux US, la FED a relevé ses taux de +25bps comme attendu mais précise être proche de la fin du cycle de hausse des taux. La Fed reconnaît que le resserrement des conditions de crédit peut peser sur les ménages et les entreprises. Powell, a clairement indiqué que les anticipations d'inflation restaient inchangées. J. Yellen a tenté de rassurer les marchés en indiquant jeudi soir que le Trésor pourrait réaliser des actions supplémentaires en cas de nécessité pour stabiliser les banques, contrairement à ce qu'elle avait dit précédemment. Enfin, la Banque d'Angleterre a également augmenté ses taux de +25bps à 4,25% comme attendu par le consensus. Sur le plan économique, selon l'OCDE, le PIB mondial devrait croître de +2.6% en 2023, après +3.2% l'année dernière vs +2.2% dans les dernières prévisions du mois de novembre. Dans la zone euro, le taux de chômage est resté stable en février à 6.6% de la population active. L'indice des prix à la consommation est ressorti à 6.9% sur un an, la plus forte décélération depuis la collecte des données de cette statistique en 1991. Au UK, l'inflation est en hausse de +10.4% yoy vs cons +9.9% au mois de février. En France, la Banque de France révisé à la baisse sa prévision d'inflation moyenne 2023 de +6% à +5.4%. L'Indice des prix à la consommation harmonisé a reculé moins que prévu en mars, passant de +7.3% à +6.6% (consensus : +6.5%). Parallèlement, le CPI national a aussi diminué, passant de +6,3% à +5,6%. L'Allemagne enregistre une baisse inattendue des ventes au détail en février, de 1,3% en termes réels sur un mois. Aux US, l'indice core PCE des dépenses de consommation personnelle aux USA a baissé à +4.6% sur un an en février contre +4.7% attendus par le marché. Les dépenses des ménages se sont également stabilisées. L'indice ISM des services est ressorti en baisse à 55,1 contre 55,2 en janvier. Nous avons enregistré une inversion prononcée de la courbe des taux le mercredi 8 mars, le 2 ans US à 5.06% (un record depuis 2007) est désormais +1pt au-dessus du 10 ans à 3.99%. En Chine, l'indice PMI des services s'est établi à 55,0 le mois dernier, après 52,9 en janvier. Au Japon, l'inflation YoY a décéléré à +3.4% vs consensus +3.3% et +4.4% précédemment. Du côté des secteurs, la crise bancaire a impliqué une détente des taux longs profitant aux secteurs défensifs et de croissance : information technologie (+6.2%), services aux collectivités (+4.11%) et Santé (+4.04%). A l'inverse la volatilité et les craintes de récession pèsent sur les secteurs financiers (-8.85%) et immobilier (-15.05%). Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique : La digitalisation est clairement un vecteur de progrès des nouveaux produits de la medtech mais cela peut s'avérer aussi, en cas de malveillance, un talon d'Achille : les cyber-attaques d'hôpitaux en Europe l'an passé ont conduit les autorités à réagir. Ainsi, la directive européenne NIS 2 qui vient d'entrer en vigueur dans toute l'UE est axée sur la cyber sécurité. Ce sujet concerne particulièrement les entreprises de medtech, car la nouvelle législation oblige les fabricants de dispositifs médicaux et les entreprises de diagnostic, qui sont considérés comme des entités essentielles dans des secteurs critiques, à mener des actions préventives de cyber protection. En cas d'urgence publique, certains fabricants de dispositifs médicaux relèvent de la « catégorie de criticité élevée ». Même lorsqu'il n'y a pas d'urgence publique, les entreprises de technologies médicales sont considérées comme des "entités au sein d'un secteur critique". Ce règlement ne répertorie pas les produits spécifiques qui seraient considérés comme critiques en cas d'urgence de santé publique. Au contraire, il stipule qu'en cas d'urgence de santé publique, un groupe de pilotage sur les pénuries de dispositifs médicaux produira une liste des catégories de dispositifs médicaux critiques qui se rapportent à l'urgence en question. Par cette directive, l'UE rappelle l'importance de la medtech, et contraint les entreprises à augmenter significativement la cyber protection de ces dernières, ainsi qu'une obligation de déclaration du moindre incident dans les 24h. En cas

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

de manquement à ces obligations, une amende pouvant aller jusqu'à 10m EUR ou 1.4% du chiffre d'affaire annuel mondial s'établira pour les plus grosses entreprises. Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Le mois de mars a été caractérisé par l'apparition d'un stress bancaire important interrogeant les investisseurs sur l'apparition d'un risque systémique susceptible de remettre en cause la politique monétaire restrictive des banques centrales et de précipiter les économies dans la récession. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une sous performance brute de -0.55%. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la sous performance s'explique principalement : Par un effet allocation négatif sur les assureurs retraites (-1.45% de performance relative). La baisse des valeurs financières, entraînées par la chute de SVB et du Crédit Suisse ont amené les investisseurs à réaliser des ventes indifférenciées, via ETF et produits dérivés entraînant tout le secteur dans la baisse y compris les assureurs retraites ayant la gestion actif/passif la plus restrictive. Par un effet sélection négatif dans le secteur des équipementiers santé. En effet Sartorius Stedim (2.6% du portefeuille) a annoncé le 31 mars une acquisition « structurelle », tout en restant flou sur le mode de financement de l'opération pouvant entraîner une potentielle augmentation de capital. La baisse de 7% du titre sur l'annonce entraîne un impact de -0.23% sur la performance relative. A l'inverse le fonds a bénéficié de ses positions sur les services à la dépendance (+0.34% de performance relative), sur les loisirs, essentiellement la partie luxe (+0.18% de performance relative) et sur la pharmacie (+0.09% de performance relative). L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique a rapporté +0.7% de performance relative. Hors univers d'investissement, le secteur de l'énergie a particulièrement sous performe sur des craintes de récession, alors qu'à l'inverse l'information/technologie s'est avéré être un secteur particulièrement défensif, avec une performance supérieure à celle du secteur santé. Dans ce contexte particulièrement volatile nous avons diminué par précaution notre exposition aux assureurs retraite de 5% (en priorité les profils les plus « bancaire » comme ING) pour nous repositionner sur des titres à forte visibilité comme l'Oréal, Nestlé et Unilever. En conséquence la structure de risque du fonds est modifiée par rapport au mois précédent : D'une part, la TE ex ante augmente à 4.1%. D'autre part sa structure se déforme. Au lieu de la décomposition traditionnelle 33% risque sectoriel, 33% risque de style et 33% risque de sélection, nous atterrissons sur une décomposition 38% de risque sectoriel (porte essentiellement par la surpondération sur la santé et l'absence d'investissement sur l'énergie), 34% de risque de style et 25% de risque de sélection de titre. Au sein du risque de style, le fonds se renforce son exposition au style qualité et croissance tout en augmentant sa sous exposition au style value. Perspective/Outlook thématique. Les marchés actions restent grandement influencés par les anticipations d'évolution des politiques monétaires, et encore davantage depuis le stress bancaire, même si les risques systémiques semblent avoir été écartés, pour le moment. Face à une inflation « core » encore non maîtrisée en Europe, nous ne croyons pas à une baisse des taux d'ici à la fin de l'année. Les politiques monétaires restrictives resteront un frein pour les marchés actions. Malgré un pricing power résistants pour beaucoup d'entreprises, les révisions baissières sur les marges devraient se poursuivre. Une inflexion à la baisse des bénéfices par actions doit donc reprendre, sur fonds de ralentissement de la croissance et de durcissement des conditions financières. Les point haut de l'année ayant été fait selon nous à la fin du mois de février, les très faibles niveaux de croissance attendus ces prochains mois ne laissent qu'un potentiel limité de performance des marchés actions européens d'ici à la fin de l'année. Dans ce contexte comme nous l'avons indiqué le mois dernier, il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession. Nous restons dans le cadre d'un portefeuille défensif en privilégiant les valeurs à forte visibilité, capables de résister à des politiques monétaires encore durablement restrictives avec un pricing power encore solide, alors que le recul des volumes de vente rendra les hausses de prix plus difficiles. Dans ce contexte les valeurs de la santé, restent, une fois encore, les valeurs à privilégier dans notre univers thématique d'investissement.

Avril 2023

Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique Des spécialistes de la médecine et des ingénieurs prédisent que des capteurs seront ajoutés aux hanches, épaules et implants de la colonne vertébrale à l'avenir, à la suite de la sortie d'un "genou intelligent" du fabricant d'appareils médicaux Zimmer Biomet. Le genou intelligent est équipé de capteurs intégrés qui transmettent sans fil des données à votre médecin orthopédiste, qui peut suivre le nombre de pas, l'amplitude des mouvements et d'autres mesures dans les mois et les années suivant la chirurgie. Les médecins peuvent intervenir si les mesures de performance ne sont pas satisfaisantes afin d'éviter qu'un patient reste avec un genou artificiel sous-performant. Johnson & Johnson développe également une version équipée de capteurs de ses plaques de traumatologie chirurgicale, qui sont des dispositifs implantés utilisés pour stabiliser les fractures osseuses pendant leur guérison. Les dispositifs médicaux tels que les stimulateurs cardiaques et autres dispositifs cardiaques ont eu des capacités de transmission de données depuis des années, mais les implants orthopédiques n'ont généralement pas cette

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

capacité. Le genou intelligent génère des données objectives qui ne dépendent pas de la mémoire du patient, et la transmission des données nécessite très peu d'action de la part du patient car les capteurs envoient automatiquement les données à la station de base lorsqu'elle est à proximité. La technologie permet aux médecins d'avoir des milliers de points de données à analyser et de comprendre exactement ce qui se passe chez un patient, explique Edward Harvey, chirurgien traumatologue et professeur de médecine à l'Université McGill de Montréal.

Mouvements de portefeuille et analyse de performance Dans ce contexte, le fonds a enregistré une sur performance brute de +0.98%. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la surperformance performance s'explique principalement : Par un effet allocation et sélection positif sur les secteurs thématiques suivants : Des loisirs : essentiellement porté par les très bons résultats du luxe (LVMH, Hermès) mais aussi par l'hôtellerie (Accor, Whitbread) De l'épargne retraite : avec un rebond significatif des spécialistes de l'assurance retraite (ASR, Swiss Life, Legal & General) injustement pénalisé par contagion lors de la montée du stress sur le système bancaire après la faillite de SVB. A l'inverse le fond a été pénalisé par ses positions sur : L'automobile : les annonces de baisse de prix de Tesla pour faire face aux offensives de prix chinoises ont jeté le trouble sur le secteur de l'automobile y compris sur les marques premium. Des équipementiers médicaux : l'avertissement sur résultat de Sartorius Stedim laisse présager un déstockage légèrement plus long que prévu dans l'industrie du bioprocessing (suite Covid). L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique a rapporté +0.6% de performance relative. Dans ce contexte nous avons diminué notre exposition à l'automobile en vendant une partie de notre position sur Stellantis, tout en gardant les marques premium (Mercedes, Porsche). Simultanément nous avons procédé à des arbitrages au sein de l'épargne retraite en diminuant notre exposition à Lega I& General, potentiellement pénalisée par les nouvelles règles comptables IFRS 17 pour revenir sur ASR, Axa et Allianz. Enfin nous avons pris des bénéfices sur NovoNordisk. Enfin nous avons cherché à renforcer notre exposition aux valeurs dites « croissance/qualité » en augmentant nos positions sur l'Oreal ou Coloplast. En conséquence la structure de risque du fonds a été légèrement modifiée par rapport au mois précédent. La TE et sa décomposition sont restées globalement inchangées par rapport au mois précédent, pour autant (40% de risque de sélection de titre, 40% de risque sectoriel et 20% de risque de style), toutefois au sein du risque de style, la surpondération du style qualité a été légèrement augmentée au détriment du style value.

Perspective/Outlook thématique Les marchés actions restent grandement influencés par les anticipations d'évolution des politiques monétaires, et encore davantage depuis le stress bancaire, même si les risques systémiques semblent avoir été écartés, pour le moment. Face à une inflation « core » encore non maîtrisée en Europe, nous ne croyons pas à une baisse des taux d'ici à la fin de l'année. Les politiques monétaires restrictives resteront un frein pour les marchés actions. Malgré un pricing power résistant pour beaucoup d'entreprises, les révisions baissières sur les marges devraient se poursuivre. Une inflexion à la baisse des bénéfices par actions doit donc reprendre, sur fonds de ralentissement de la croissance et de durcissement des conditions financières. Les points hauts de l'année ayant été faits selon nous au cours du premier trimestre, les très faibles niveaux de croissance attendus ces prochains mois ne laissent qu'un potentiel limité de performance des marchés actions européens d'ici à la fin de l'année. Dans ce contexte comme nous l'avons indiqué le mois dernier, il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession. Nous restons dans le cadre d'un portefeuille défensif en privilégiant les valeurs à forte visibilité, capables de résister à des politiques monétaires encore durablement restrictives avec un pricing power encore solide, alors que le recul des volumes de vente rendra les hausses de prix plus difficiles. Dans ce contexte les valeurs de la santé, restent, une fois encore, les valeurs à privilégier dans notre univers thématique d'investissement.

Mai 2023

Point Marché : Le MSCI Europe clôture le mois de mai avec sa plus forte baisse mensuelle (-2.52%) depuis le mois de décembre 2022, notamment pénalisé par les inquiétudes autour de l'autorisation du relèvement du plafond de la dette aux US (finalement approuvé hier le 1er juin). La saison de résultats T1 s'achève sur de bonnes notes, mais tous les regards sont désormais tournés vers la performance des entreprises au second semestre. En Europe, les secteurs de l'Immobilier et de l'Energie ont été particulièrement impactés. En Europe, l'inflation semble ralentir plus rapidement que prévu, avec un taux d'inflation qui ressort à +6.1% yoy en mai contre +7% en avril. Le principal facteur en Europe est la baisse des prix de l'énergie. En mai, l'enquête IFO en Allemagne et le climat des affaires de l'INSEE en France suggèrent une forte réduction de la variation des prix de vente attendue par les entreprises. La baisse du prix des matières premières et du prix de l'énergie redonne des marges aux entreprises, réduisant également l'incertitude liée à la volatilité des prix générée par une forte inflation. L'absence de tension sur le prix de l'énergie, les progrès rapides des énergies renouvelables dans la production d'électricité (19.5% du mixe en avril 2023), les nouvelles rassurantes d'EDF sur sa capacité à fournir l'électricité et les réserves de gaz abondantes devraient permettre de passer l'hiver prochain de

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

manière plus sereine. Sur le plan géopolitique, les démocrates du Sénat américain cherchent à améliorer la compétitivité face à la Chine et à contrer une éventuelle agression contre Taiwan. L'UE alloue 500m? pour stimuler la production d'armements, soutenir l'industrie de la défense européenne et reconstituer les stocks. Bruxelles envisage des sanctions contre les entreprises chinoises soutenant la guerre russe et explore la sécurité et le commerce en Afghanistan, y compris une intégration potentielle dans le projet chinois de la "Belt and Road". La Chine assouplit les conditions d'embauche dans son armée et renforce la répression des sociétés de conseil pour restreindre l'accès étranger à des informations sensibles. Le ministre de la Défense chinois ne rencontrera pas son homologue américain à Singapour la semaine du 05/06, malgré une demande de la part des US, qui considèrent ce refus comme un « manque de volonté inquiétant » d'engager des discussions militaires alors que la Chine veut que les sanctions imposées au Ministre soient levées. Le Royaume-Uni impose de nouvelles sanctions contre la Russie. Les dirigeants du G7 cherchent à établir des liens constructifs avec la Chine, tout en réduisant leur dépendance aux chaînes d'approvisionnement chinoises. Des désaccords subsistent, engendrant des tensions entre la Chine et certaines nations occidentales, notamment sur des questions sensibles. La Chine s'oppose à la tenue d'une réunion du G20 dans la région indienne du Cachemire en raison de tensions territoriales avec l'Inde, mais prévoit de signer des accords bilatéraux avec la Russie, suscitant des critiques de l'Occident. Du côté des banques centrales, la BCE (+25bps du taux de dépôt à 3.25%) et la Fed (+25 bps à 5.00%-5.25%, 10ème hausse des taux consécutive) continuent de relever leurs politiques monétaires. La BCE prévoit d'augmenter les taux pour lutter contre l'inflation, tandis que la Fed envisage une pause dans ses hausses de taux mais reste ouvert à la possibilité de nouvelles hausses de taux à venir si de nouvelles pressions inflationnistes se font sentir. Les incertitudes sur le comportement de la Fed ont été ravivées par la légère hausse de l'inflation en avril (mesure PCE la préférée de la banque centrale). En outre, la consommation est restée solide en avril et le marché de l'emploi est lui aussi solide. Les membres des deux banques centrales restent préoccupés par l'inflation, mais reconnaissent que les mesures prises peuvent prendre du temps à se refléter dans l'économie réelle. La BCE renforce également son examen de la liquidité bancaire et envisage des exigences plus strictes. Les minutes de la Fed ont souligné l'importance de relever le plafond de la dette à temps pour éviter un défaut de paiement des US. La question du plafond de la dette US est résolue. La dimension politique qui était la source de tension a été évacuée puisque le plafond ne sera réexaminé qu'après les prochaines élections présidentielles (et non en plein dans la campagne comme ce qui avait été proposé par les républicains). Pas de rupture dans le compromis adopté, il est donc probable qu'il sera voté par le Congrès avant le 5 juin, date limite pour qu'il n'y ait pas défaut. La BoE augmente ses taux (+25bps à 4.50%) et envisage de réduire ses avoirs en obligations gouvernementales. Le gouverneur de la BoE et de la Banque de France mettent en garde contre l'inflation persistante. La BOK maintient son taux inchangé, tandis que la RBNZ relève ses taux (+25bps à 5.5%) à leur plus haut niveau depuis 2008. Sur le plan économique, l'indice final PMI HCOB pour l'industrie manufacturière de la zone euro, s'est replié de 45,8 en avril à 44,8 en mai. Il signale ainsi une nouvelle contraction de l'activité dans le secteur et s'affiche au plus bas depuis 36 mois. La production et les nouvelles commandes ont enregistré leur plus fort recul depuis six mois, entraînant la première baisse des prix de ventes depuis 2020. En France, le cycle économique manque de vigueur. Ses composantes convergent vers leur moyenne de long terme. L'industrie et les services s'essouffent et ne portent plus autant le cycle. Dans l'enquête de l'Insee, cette inflexion s'accompagne d'un fort ralentissement du marché du travail. Les chefs d'entreprise continuent d'embaucher mais à un rythme beaucoup plus modéré. L'inflation reflue mais le consommateur reste prudent. L'inflation a ralenti à 5.1%. La baisse du prix de l'énergie va se diffuser dans le reste de l'économie et soutenir la consommation dans les mois à venir. En Allemagne la consommation recule vivement depuis 2 trimestres et les exportations ne sont plus un recours. Le PIB pourrait reculer sur l'ensemble de l'année. Le PIB allemand s'est replié de -0.3% au T1 23. C'est son second trimestre de recul consécutif après -0.5%. Par rapport au premier trimestre 2022, le PIB est en baisse de -0.5%. Depuis, en raison de l'inflation et des pertes de pouvoir d'achat associées, la consommation baisse de façon significative. Les ménages ne veulent pas s'engager dans des dépenses excessives notamment dans les biens durables (automobiles). L'investissement a rebondi au T1 notamment du côté des entreprises. La construction et les dépenses d'équipement progressent sur le trimestre, probablement un peu en rattrapage après la seconde partie médiocre de 2022. Les entreprises ont déjà ajusté leurs stocks. Ceux-ci évoluent peu. La baisse de la demande interne n'est pas une surprise pour les entreprises allemandes. Les exportations contribuent positivement à la croissance mais l'allure est plus modérée depuis le point haut du troisième trimestre 2022. Cela résulte en grande partie de la contraction rapide des exportations allemandes vers la Chine. Sur un an, au premier trimestre 2023, les exportations allemandes vers la Chine reculent de 12%. Aux US, porté par la consommation, le PIB progresse. L'investissement est la source de fragilité du cycle US. Les dépenses d'investissement des ménages se contractent pour le 6ème trimestre consécutif (-22% depuis début 2021). Les dépenses immobilières des entreprises rebondissent encore au T1 après un recul fort depuis début 2021. C'est le secteur le plus affecté

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

par le mouvement sur les taux d'intérêt. Du côté des secteurs, le secteur TECHNOLOGY (+9.1% sur le mois) a connu la meilleure performance du mois dopé par le rallye du Nasdaq (+7.6% sur le mois) essentiellement dans le sillage de très bons résultats de nVidia (+36.3% sur le mois). Le titre a bondi de 24.4% sur la seule séance du jeudi 26/05 et a franchi la barre des 1000Mds\$ de capitalisation boursière le mardi 30/05 en séance suite à une impressionnante hausse alimentée par l'engouement mondial pour ses puces d'intelligence artificielle notamment la puce h100, après avoir dévoilé une plate-forme de super calcul dédiée à la création de futures versions améliorées de ChatGPT. Read-Across positif pour les acteurs européens : ASM International (+23.6% sur le mois), BE Semiconductors (+26.7% sur le mois) et ASML (17.1% sur le mois). Le secteur BANQUES a surperformé le marché dans la mesure où les craintes concernant le secteur se sont dissipées grâce à des résultats T1 2023 supérieurs aux attentes pour la quasi intégralité des banques européennes. En Europe, la saison des résultats du T1 23 a généralement été favorable, ce qui a conduit à des relèvements de prévisions du consensus Le secteur REAL ESTATE (-8.7% sur le mois) a connu un mois très compliqué et a sous-performé le marché, plongé notamment par SBB (-71.1% sur le mois) Aroundtown (24.4% sur le mois) et Fastighets (23.4% sur le mois). La crise immobilière en Suède s'est aggravée après la dégradation de la notation de crédit de SBB pour la deuxième fois passant de BBB- à BB+, ce qui intensifie la pression de vente sur ses obligations. SBB est confrontée à des choix limités, notamment la levée de capitaux à des niveaux très réduits, la vente d'actifs à des prix de vente rapide et la cession d'une participation à un investisseur externe dans un contexte économique défavorable en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Le groupe envisage une vente de l'entreprise ou d'actifs spécifiques pour améliorer sa situation, après avoir pris des mesures telles que la suspension du dividende et la vente de participations dans d'autres sociétés, sans succès jusqu'à présent. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique : Les agences de notation ont averti que les récentes hausses des taux d'intérêt ont accentué l'impact de l'augmentation des coûts des pensions et des soins de santé augmentant ainsi les déséquilibres des finances publiques. Alors que les taux d'intérêt montent en flèche en réponse à la plus forte hausse de l'inflation depuis une génération, Moody's, S&P et Fitch ont toutes trois souligné que le vieillissement de la population affectait déjà les notations de crédit des gouvernements. En l'absence de réformes radicales, des nouvelles dégradations de notes sont probables, créant ainsi un cercle vicieux d'alourdissement des charges budgétaires et d'augmentation des coûts d'emprunt. Dans le passé, la démographie était une considération à moyen ou long terme. Aujourd'hui, l'évolution démographique « impact notre présent » en affectant des maintenant les profils de crédit des États. Cette situation affecte les perspectives d'endettement dans l'Union européenne, où, selon la Commission, la part de la population âgée de plus de 65 ans passera de 20% aujourd'hui à 30% d'ici à 2050, ainsi qu'au Japon et aux États-Unis. Selon un test de résistance mise en place par S&P, une augmentation d'un seul point de pourcentage des coûts d'emprunt augmenterait les ratios dette/produit intérieur brut du Japon, de l'Italie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'environ 40% à 60% d'ici à 2060. S&P a déclaré en janvier, qu'en l'absence de réforme des politiques budgétaires liées au vieillissement, environ la moitié des plus grandes économies du monde pourraient être rétrogradées au rang de "junk" d'ici 2060. L'agence prévoit également que les coûts des retraites pourraient augmenter en moyenne de 4,5 points de pourcentage du PIB d'ici à 2060, pour atteindre 9,5 points de pourcentage de PIB, avec toutefois de fortes variations entre les pays. De la même façon les dépenses de santé pourraient augmenter en moyenne de 2.7 points de pourcentage de PIB sur la même période. Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Le fonds a enregistré une surperformance brute de 0.77% Au sein de l'univers d'investissement de CPR silver age, la surperformance s'explique principalement par : Un effet allocation et sélection positif sur le secteur de la pharmacie (+0.39% de performance relative). Nous noterons notamment la bonne résistance d'AstraZeneca, Merck Ag et de Roche. Les valorisations du secteur restent raisonnables et le premier trimestre témoigne d'un bon début d'année soutenu par de nouveaux portefeuilles de médicaments. De la même façon, un effet allocation et sélection positifs sur les équipementiers santé (+0.34% de performance relative) portés notamment par les bons résultats d'Alcon et une contribution positive de notre diversification sur les valeurs américaines comme IQVIA ou Intuitive Surgical. Enfin le fonds a bénéficié de son exposition au secteur automobile haut de gamme (+0.30% de performance relative), avec de solides performances des constructeurs BMW, Mercedes et Porsche. A l'inverse le fonds a pâti d'un effet allocation négatif sur les gérant d'épargne retraite (-0.26% de performance relative). Si les spécialistes de l'épargne retraite ont plutôt bien résisté (après un début d'année difficile), les assureurs généralistes sont en reculs (Axa, Allianz) De la même façon, le secteur du loisir a contribué négativement (-0.04% de performance relative). Si l'hôtellerie a globalement bien résisté (Whitbread), le luxe a subi des prises de bénéfices importants (LVMH, Hermès). L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement thématique est globalement neutre. Comme le mois dernier le secteur de l'énergie continue de sous performer sur des craintes de récession, alors qu'à l'inverse le secteur des semi-conducteurs s'envole après les résultats de Nvidia aux Etats Unis. Dans ce contexte, nous avons réalisé des arbitrages au sein du secteur automobile en prenant une

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

partie de nos bénéficiaires sur Mercedes et BMW pour nous repositionner sur Porsche. Nous avons également pris une partie de nos bénéficiaires sur les gérants d'épargne retraite (Swiss Life et Prudential) et diminué notre exposition au luxe (LVMH, Hermès, Richemont) pour nous repositionner sur des titres de qualité décoté dans le secteur de la santé (Biomérieux, Roche). Du point de vue du risque, la tracking error diminue pour se stabiliser autour de 3.8%. Sa décomposition reste globalement stable : 38% est porté par le risque sectoriel (forte surpondération de la santé), 23% par le risque de style (sous pondération valeur, sur pondération qualité/croissance) et 35% par la sélection de titres. Perspective/Outlook thématique : Les indicateurs avancés macroéconomiques se dégradent, tant aux USA qu'en Europe, davantage sur le secteur manufacturier que sur le secteur des services. L'Europe ralentit plus vite que les Etats Unis, tandis que le redémarrage de la Chine déçoit. Simultanément les marchés de taux et des matières premières prévoient également un ralentissement violent. A l'inverse les publications de résultats d'entreprises ont été de bonne qualité. La purge attendue n'a pas eu lieu, le consensus a même révisé ces estimations à la hausse. Le marché du travail, et par là même le consommateur final, tiennent bon nourrissant ainsi les anticipations d'une baisse d'inflation insuffisante. Les banques centrales, et plus spécialement la FED, approchent de la fin de leur cycle de hausse mais les probabilités de baisse de taux en 2023 ont disparu pour laisser place à de potentiels nouvelles hausses durant l'été. L'Europe et la BCE reste en retard dans la cycle par rapport à la FED. Les hausses de taux passées n'ont pas encore fini d'infuser dans l'économie réelle et les potentielles nouvelles hausses pourraient faire basculer les économies dans une récession plus sévère au 4ème trimestre 2023 voir au 1er trimestre 2024. La performance des marchés actions occidentaux se fait en trompe l'œil. Du côté américain cette performance reste portée par un nombre extrêmement réduit de « mega cap » de technologie, tandis que les marchés européens profitent de la thématique du redémarrage chinois. Les investisseurs, globalement sous exposés aux marchés actions, commencent à souffrir d'une « fatigue de la récession » qui n'arrive pas et « craquent » en rachetant leurs positions short. Enfin, nous retenons un changement de tendance dans la perception des mauvaises statistiques économiques, lesquelles sont désormais considérées en premier lieu comme le reflet d'un ralentissement de plus en plus marqué de la croissance économique et non plus comme un signe de moindre resserrement monétaire des banques centrales qui serait favorable aux actifs risqués. En conséquence nous pensons que l'aversion au risque devrait prendre de l'ampleur et que les marchés devraient « marquer le pas ». Nous restons donc défensifs en privilégiant les valeurs de qualité qui n'ont pas bénéficié de la récente montée des marchés.

Juin 2023

Point Marche : Le MSCI Europe clôture le mois de juin avec une performance positive à hauteur de +2,4% (en euro). D'un point de vue sectoriel, les secteurs des Services de Communication et de la Santé ont sous performé (en baisse respectivement de -1,5% et -0,8% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, le secteur de la Consommation Discrétionnaire et Financier ont surperformé (en hausse respectivement de +5,7% et +4,1% au sein de l'indice MSCI Europe). La BCE a augmenté ses taux directeurs de +25bps, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis 2008. Lors du sommet de Sintra, Christine Lagarde a laissé entendre que davantage de hausses étaient à attendre. Le taux directeur se situe désormais à +3,50%. La BCE a d'ailleurs relevé ses projections d'inflation sous-jacente pour 2023 (+5.1%, +0.5pp) alors que la prévision de croissance s'établit désormais à +0.9% (-0.1pp). Le taux d'inflation de la zone euro a poursuivi sa baisse en juin à 5,5% (vs 6,1% en mai) surpassant les attentes. Un point positif est que l'inflation baisse dans 18 pays de la zone euro et il n'y a qu'en Allemagne qu'elle repart à la hausse du fait des tarifs ferroviaires. Néanmoins, la croissance du PIB de la zone euro a été révisée à la baisse au T1 2023 à -0.1% q/q, indiquant que la zone est techniquement entrée en récession en début d'année. Le PMI composite surprend à la baisse en juin à 50,3 (52,8 en mai et 52,5 attendu). Le PMI manufacturier continue de se dégrader, passant de 44,8 à 43,6 au plus bas depuis 37 mois. La surprise porte également sur l'ampleur de la dégradation du PMI services qui recule de 55,1 en mai à 52,4 en juin alors qu'une légère baisse était anticipée. C'est la France qui connaît les plus faibles performances de l'enquête (PMI composite à 47,3 en forte baisse par rapport au mois de mai où il atteignait 51,2) du fait de la contraction de l'activité dans le secteur manufacturier mais aussi dans celui des services, l'activité ayant été pénalisée par les grèves. La BoE a augmenté les taux directeurs (+50bps vs +25bps prévue, réalisant sa 13e hausse de taux consécutive) de manière plus importante que prévu, en raison du ralentissement plus lent que prévu de l'inflation britannique. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans la thématique : Dans un monde où la croissance économique ralentit, un groupe de population va continuer à croître rapidement : la population de plus de 64 ans. Même si cette mégatendance s'est accélérée ces 10 dernières années, le vieillissement de la population va s'amplifier. Selon les projections des Nations Unies, la population de plus de 64 ans va augmenter de 43% en Chine sur les 10 prochaines années (2022-2032), de 29% aux Etats-Unis, de 22% au Royaume-Uni et 21% dans l'UE. Aux Etats-Unis, le groupe des plus de 64 ans est le seul groupe d'âge qui va croître franchement sur les 10 prochaines années (de 29% donc) alors

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

que le groupe des 15-64 ne devrait grossir que 1,5% sur la période (une quasi-stagnation) et celui des moins de 15 ans va se réduire de 5%. Dans le cas de la Chine, les mouvements sont encore plus marqués puisque la population de plus de 64 ans augmenterait de 43 % alors que celle des 15-64 baisserait de 2% et celle des moins de 15 ans de 31% ! Ces évolutions vont continuer à modifier en profondeur la structure de consommation des ménages et soutenir la « senior economy ». Mouvements de portefeuille et analyse de la performance : Le fonds a enregistré une surperformance brute de +0.19%. Au sein de l'univers d'investissement, la surperformance s'explique principalement par des effets positifs : Sur le secteur thématique des loisirs (+0.54% de performance relative) : avec un rebond de l'hôtellerie (Accord) ainsi que du matériel de jardinage (Husqvarna), ainsi qu'une bonne tenue du luxe (LVMH) après les prises de bénéfices du mois dernier. Sur le secteur de l'automobile (+0.23%) avec le fort rebond de Stellantis. Sur le secteur des gérant d'épargne retraite (+0.20% de performance relative). Après un premier trimestre décevant en terme de performance boursière, les assureurs retraite continuent leur rebond (ASR, NN group). A l'inverse, les secteurs des laboratoires pharmaceutiques ont fortement marqué le pas dans la remontée de marché (-0.53% de performance relative). A l'exception de Sanofi qui a remporté son arbitrage face à Boehringer Ingelheim et termine le mois dans le haut du tableau de performance, les autres laboratoires comme Roche, Merck ou AstraZeneca termine en queue de peloton. Comme lors du rallye du début d'année, les valeurs sante servent de poche de financement pour les investisseurs cherchant à s'exposer aux valeurs cycliques dans des marchés haussiers. L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers thématique coûte -0.36% de performance relative, aidé par un rebond de l'énergie et du secteur bancaire. Dans ce contexte, nous avons réalisé les arbitrages suivants. Au sein des secteurs de la sante nous avons allégé notre position sur NovoNordisk pour nous repositionner sur Gerresheimer (et garder une exposition constante aux médicaments anti obésité), puis nous avons vendu la totalité de notre position sur unilever (pour raisons ESG) pour nous réinvestir sur Accor, Whitbread. Du point de vue du risque, la tracking error diminue pour se stabiliser autour de 3.5%. Sa décomposition est la suivante : 36% (stable) est porté par le risque sectoriel, matérialisés par une forte surpondération de la sante), 12% (en baisse) par le risque de style (sous pondération value, sur pondération qualité/croissance) et 45% (en hausse) par la sélection de titres. Perspectives Thématiques : La peur de la récession est dans tous les esprits, pour autant, cette dernière refuse obstinément de se matérialiser et les marchés s'auto convainquent que les économies seront plus résilientes. Les investisseurs, globalement sous exposé aux marchés actions, finissent par « craquer » et racheter leur positions shorts. Des pans de l'économie mondiale ont perdu de leur dynamisme, principalement dans l'industrie manufacturière, tandis que les conditions dans les services font preuve de résilience. La croissance globale s'est affaiblie même si les marchés du travail restent étonnamment solides. Enfin, les publications de résultats du 2eme trimestre devraient voir la normalisation des marges se poursuivre. Le rythme des hausses de taux s'est ralenti, ce qui laisse penser que ceux-ci sont proches de leur maximum. Néanmoins nous n'en sommes pas si sûrs, et nous estimons que les risques sont plutôt en faveur d'un resserrement après les pauses de politique monétaire de l'été. Malgré la hausse du mois dernier, nous maintenons nos conclusions du mois dernier en pensant que l'aversion au risque devrait reprendre de l'ampleur. Nous gardons donc notre biais défensif.

Juillet 2023

Point Marche : Le MSCI Europe clôture le mois de juin avec une performance positive à hauteur de +2% (en euro). D'un point de vue sectoriel, les secteurs des Utilities et de l'IT ont sous performé (en baisse respectivement de -0.96% et -0.92% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, les secteurs de l'immobilier et des matériaux ont surperformé (en hausse respectivement de +11.8% et +5.1% au sein de l'indice MSCI Europe). La Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé ses taux de +25pbps pour la 9ème fois consécutive. Les taux de refinancement sont désormais à 4,25% et la facilité de prêt marginal à 4,50%. Le taux directeur est maintenant à +3,75%, le plus élevé depuis 2001 et depuis la création de la BCE. Une inflexion est néanmoins à noter car Christine Lagarde semble ouvrir la porte à une pause en septembre. Le taux d'inflation (headline) de la zone Euro continue de reculer en juillet à 5.3% contre 5.5% en juin. Cependant, le taux d'inflation sous-jacent reste à 5,5%, dépassant pour la première fois le taux d'inflation global, en raison de l'accélération de l'inflation des services. La croissance du PIB a surpris au T2, atteignant +0,6% en trimestre sur trimestre, grâce en partie aux distorsions liées à l'Irlande (+3,3%). L'Allemagne fait +0%, la France +0,5%, l'Italie -0,3% et l'Espagne +0,5%. Le taux de chômage a chuté à 6,4%, le plus bas depuis la création de la zone euro. Les enquêtes d'activité PMI en zone euro se sont à nouveau détériorées en juillet. Le PMI composite s'est établi à 48,9 (vs 49,9 en juin), signalant une contraction pour le 2ème mois consécutif. Le PMI manufacturier a chuté à 42,7 pour le 13ème mois consécutif, principalement en raison des conditions industrielles en Allemagne (PMI manufacturier à 38,8). Cette baisse s'explique par la détérioration continue des conditions industrielles en Allemagne (le PMI manufacturier y est tombé à 38,8, ce qui n'est plus si loin des plus bas observés lors de la crise de 2008 et de la crise covid). La situation dans les services, qui

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

résistaient mieux, se dégrade nettement également, le PMI services tombant à un plus bas de 6 mois. La confiance des consommateurs s'améliore un peu en juillet, passant de -16,1 en juin à -15,1, le niveau le plus élevé depuis février 2022. En France, la croissance au T2 est positive à +0,5%, mais la contribution de la consommation des ménages est négative et le commerce extérieur explique 0,7 point de la croissance. Le climat des affaires mesuré par l'enquête IFO en Allemagne se détériore pour le 3ème mois consécutif, se rapprochant des plus bas de 2022, indiquant une économie allemande qui continue de souffrir. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans la thématique. Malgré la dislocation de la chaîne d'approvisionnement due à COVID, les activités Outils et Diagnostics pour BioProcessing, qui fournissent des instruments (équipements) et des consommables pour la production de médicaments biologiques (comme les anticorps monoclonaux, les thérapies cellulaires, etc) restent l'un des segments les plus attractifs de l'industrie. Les cours des actions des sociétés impliquées dans ce secteur (ThermoFisher, Sartorius, etc.) ont été particulièrement touchés depuis le deuxième semestre de l'année 22, perdant en moyenne 25 à 30 %. En effet, la pandémie de COVID a conduit les clients à surstocker les équipements et les consommables car il y a eu une grave pénurie de composants cruciaux (membranes de filtration, colonnes de chromatographie, etc.) pour la production de nombreux médicaments biologiques souvent vitaux en raison de l'incroyable pression exercée par la production de vaccins anti-COVID et des contraintes dans la fabrication d'instruments en raison d'une pénurie de composants électroniques sur le système. Avec l'affaiblissement de la demande de ces vaccins et l'allègement de la chaîne d'approvisionnement en composants électroniques, les clients (sociétés pharmaceutiques/biotechnologiques), qui disposaient d'équipements et de consommables surstockés, ont commencé à utiliser leurs stocks avant de passer des commandes supplémentaires. Cette situation a entraîné une chute spectaculaire des revenus et des carnets de commandes prévus par les entreprises de bio-traitement et a déclenché une spirale négative de révisions à la baisse des bénéfices, d'autant plus que l'augmentation des revenus observée avec COVID avait conduit à des multiples d'évaluation stratosphériques. Les résultats du 2T23 ont conduit la plupart des sociétés de bio-traitement à revoir à la baisse leurs prévisions pour l'année fiscale 23, une fois de plus. Cependant, beaucoup ont indiqué que le 2e trimestre 23 serait peut-être le creux de la vague, s'attendant à ce que les 3e et 4e trimestres 23 voient une reprise des commandes, ce qui se traduirait par une augmentation des revenus au cours du 1er semestre 24. Il est important de noter que les tendances sous-jacentes à long terme pour le BioProcessing sont très saines, grâce à l'importance croissante des thérapies ou modalités biologiques (comme le siRNA ou l'oligonucléotide antisens) dans tous les domaines thérapeutiques (représentant maintenant 50% des pipelines de l'industrie), le développement de thérapies biosimilaires et cellulaires, et les innovations technologiques dans le processus de production lui-même, comme l'utilisation accrue des installations à usage unique. Les analystes prévoient un taux de croissance annuel moyen (CAGR) de plus de 10 % au cours des cinq prochaines années pour le secteur du bio-traitement. Mouvements de portefeuille et analyse de la performance : Le mois a été particulièrement dense en terme d'informations financières. Sur fonds de tendances déflationnistes et de bonne tenue du marché de l'emploi, le scénario d'un atterrissage en douceur a gagné du terrain, soutenu par des résultats trimestriels relativement solides et un discours plus accommodant des banquiers centraux. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une sous performance brute de -1.37% Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la sous performance s'explique principalement par une sous performance des thèmes : De la dépendance (-0.53% de performance relative). Au sein de ce thème, les acteurs de la restaurations collectives (Compass et Sodexo) ont marqué le pas à la suite des publications de résultats. Des loisirs (-0.34% de performance relative). De la même façon le secteur du luxe a enregistré des prises de bénéfices à la suite des publications, notamment Richemont et LVMH de la pharmacie (-0.20% de performance relative). Les résultats de Sanofi et de Roche ont été moyennement appréciés par le marché, donnant lieu, la aussi à quelques dégagements. A l'inverse, le fonds a particulièrement bénéficié des très bons résultats de Stellantis (Auto) et du rebond de Sartorius Stedim (Medtech - bioprocessing) dans le sillage des publications américaines sur le même secteur. L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique a coûté -0.34% de performance relative, l'énergie, les matériaux et les banques ayant fortement rebondi. Enfin le coussin de liquidité coûte -0.07% Dans ce contexte de publication de résultats nous avons pris des bénéfices sur Novo Nordisk, Husqvarna, Biomerieux et diminué notre exposition au secteur du luxe via des ventes sur LVMH et Richemont, pour nous repositionner sur des titres plus « value » comme Assa Abloy, Ageas, 3i ou Stellantis En conséquence la structure de risque du fonds est restée la suivante. La Tracking Error s'établit sur un niveau de 3.3% avec la décomposition suivante : secteur 33% (sous pondération secteur de l'industrie, et de l'énergie, surpondération des secteurs de la santé et de l'assurance, style 18% (sous pondération, value, surpondération qualité et croissance) et 45% sélection de titres. Perspectives Thématiques : Les hausses de 0.25bp de juillet de la part de la BCE et de la FED n'ont pas été une surprise. Le ton confiant des gouverneurs a semblé confirmer l'hypothèse d'atterrissage en douceur de la croissance et l'évitement d'une récession. Cependant, même si le CPI US devrait continuer de descendre aux alentours de

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3% en septembre, nous devrions malgré tout rester au-dessus de la cible d'inflation de 2% ce qui devrait obliger les banquiers centraux à réagir sous peine de perte de crédibilité. Les investisseurs devraient donc de nouveau anticiper une hausse de taux supplémentaire. Dans ces conditions, cette hausse de taux potentielle sera-t-elle comprise comme la hausse de trop amenant une correction de marché ? Simultanément, les indicateurs avancés européens continuent de se dégrader sans pour autant voir de retournement, il n'est donc pas impensable que la baisse des volumes entraîne des pressions sur les capacités de « pricing » des sociétés. De plus, le second semestre est déjà placé sous le signe du tassement de la croissance. Or les acteurs de marché continuent d'anticiper des croissances de bénéfices de 1.55% en Europe en 2023 (6.6% aux USA) et 5.6% en Europe en 2024 (12% aux USA) alors que les commentaires des managements lors des publications de résultats semblent de plus en plus prudent. Nous sommes donc peu confiant sur les capacités de rebond du marché. Nous devrions donc potentiellement avoir une réaction de marche en deux temps. Un premier de temps, jusqu'à la fin de l'été, de reprise des secteurs qui pricaient déjà la récession comme la chimie ou l'énergie (absent de notre univers d'investissement) et un second temps plus compliqué à partir de l'automne, où le marché s'interrogera sur les résultats du 3eme trimestre et les possible avertissements, tout en s'interrogeant sur la force du ralentissement en 2024 Malgré la hausse du mois dernier, nous maintenons nos conclusions précédentes en gardant notre biais défensif.

Août 2023

Point Marche : Le MSCI Europe clôture le mois d'août avec une performance négative à hauteur de -2.4% (en euro). D'un point de vue sectoriel, les secteurs de la Consommation Discrétionnaire et de l'IT ont sous performé (en baisse respectivement de -6.4% et -3.9% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, les secteurs de l'Energie et de la Santé ont surperformé (en hausse respectivement de +3.4% et +0.75% au sein de l'indice MSCI Europe). La surperformance de l'Energie a été portée par la progression du baril (WTI +2.2% après +16.1% au mois de juillet et Brent +1.4% après +14.2% en juillet). L'OPEP a annoncé avoir réduit sa production (-836k barils/jour en juillet) et à une augmentation de plus de 20% du prix du gaz. Equinor (+6.4% sur le mois), TotalEnergies (+5.1%) et OMV (+4.3%). Lors de la réunion annuelle de banquiers centraux à Jackson Hole, Christine Lagarde, a déclaré que la Banque Centrale Européenne (BCE) allait maintenir des taux d'intérêts élevés aussi longtemps que nécessaire, pour ramener l'inflation à l'objectif fixé autour de 2%. Fin août, Robert Holzmann, membre des gouverneurs de la BCE, a indiqué que la Banque Centrale devrait continuer de relever ses taux avec une autre hausse de +25bps pour atteindre un taux de dépôts de 4% au regard du niveau d'inflation actuel. Il précise que la pause dans la hausse des taux pourrait être ensuite plus longue que le marché ne le pense, avoir une première baisse en 2025 seulement et non pas en 2024. Le taux d'inflation (CPI) est resté stable à 5.3% en août 2023 alors qu'une baisse était attendue par le consensus (5.1%). En revanche, l'inflation sous-jacente poursuit sa baisse à 5.3% après 5.5% en juillet (consensus à 5.3%). Le ralentissement de l'inflation se poursuit en août pour les biens industriels hors énergie (5% en juillet vs 4.8% en août) et les produits alimentaires (10.8% en juillet vs 9.8% en août). L'inflation des services ralentit en août (5.4% vs 5.6% en juillet) mais la désinflation n'est pas clairement enclenchée pour cette composante. Le PMI du mois d'août ressort en forte baisse à 47 après 48.6 en juillet alors qu'une stabilisation était attendue et revient ainsi sur son niveau de novembre 2020. Le PMI Manufacturier progresse légèrement mais demeure en zone de contraction de l'activité à 43.7 (vs 42.7 en juillet). Le PMI Services perd 2.6 points en un mois et s'installe en zone de contraction de l'activité à 48.3. Dans les deux secteurs, l'enquête mentionne une forte baisse de l'activité et des nouvelles commandes. En revanche, l'emploi reste stable. Les niveaux de PMI laissent attendre une contraction du PIB de 0.2% au T3 2023. Le nombre de personnes au chômage a progressé de + 73 000 dans la zone euro entre juin et juillet 2023. Le taux de chômage reste stable à 6,4% en juillet pour l'ensemble de la population active et à 13.8% pour les jeunes. L'amélioration du marché du travail se poursuit en Espagne et en Grèce notamment. En revanche, le nombre de personnes au chômage progresse dans un certain nombre de pays dont la France, l'Italie, les Pays-Bas et l'Autriche. En France, le climat des affaires baisse en août, de 101 à 99 points, passant sous sa moyenne de long terme. Le climat de l'emploi se dégrade et ressort à 101 points (106 en juillet), au plus bas depuis avril 2021. L'indicateur de sentiment économique de la Commission européenne atteint en août 2023 son plus faible niveau depuis octobre 2022 à 93,3 points. La baisse est plus forte qu'attendue (93.7). Tous les secteurs voient une dégradation de la confiance. Celle-ci est jugée plus dégradée que sa moyenne de long terme dans l'industrie, la construction et désormais les services. Les perspectives se redressent un peu dans tous les secteurs. Pars pays, la baisse est marquée en France (-2.5), en Allemagne (-2.4) et en Italie (-1.1) tandis que la confiance progresse en Espagne (+1.5) et en Pologne (+1.2). En Allemagne, l'indice IFO est en baisse de 87.4 à 85.7 points. L'évaluation de la situation actuelle est en forte baisse (-2.4) et atteint son niveau le plus faible depuis août 2020. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans la thématique : Les grandes sociétés pharmaceutiques ont, en moyenne, battu les attentes du consensus tant en termes de chiffres d'affaires que de résultat net au 2eme

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

trimestre 2023. L'impact de la pandémie de COVID s'estompe... L'impact de la l'extinction de la pandémie de COVID a été très important pour les groupes qui ont le plus bénéficié de la pandémie : les fabricants de vaccins anti-COVID (Pfizer) et d'antiviraux COVID (Pfizer, Merck), les diagnostiqueurs in-vitro (Roche) qui ont tous vu une forte baisse de leurs ventes liées au COVID. Les commentaires de Pfizer selon lesquels les ventes liées à COVID devraient fortement rebondir au second semestre n'ont pas convaincu de nombreux analystes et ils ont tous revu à la baisse leurs prévisions de ventes liées à COVID, ce qui a entraîné des révisions à la baisse des bénéfices.... laissant aux produits d'oncologie et aux autres produits non liés au COVID la possibilité de réaliser de bonnes performances en général. Rappelons qu'au milieu de la pandémie, les ventes de produits d'oncologie ont souffert de l'absence de visites de patients, la plupart des services hospitaliers ayant été fermés pour des activités non liées au COVID. Au deuxième trimestre 23, les produits d'oncologie sont repartis à la hausse et se sont rapprochés des tendances normales. Cela a été particulièrement évident chez AstraZeneca, qui a enregistré de bons résultats au 2e trimestre 23. Le développement commercial est toujours d'actualité et les grandes entreprises pharmaceutiques continuent de rechercher des acquisitions... À l'issue des rencontres grandes entreprises pharmaceutiques, il apparaît clairement que le développement commercial était un élément important (ou le plus important) de leur allocation de capital.... suscitant de nombreuses questions sur l'attitude plus stricte de la FTC (organisme américain anti trust) - La principale opération annoncée au 2e trimestre 23 a été l'acquisition de Seagen par Pfizer (une opération de 45 milliards de dollars). Pfizer reste persuadé que l'opération sera finalisée au 4T23/1T24 et a déclaré être en dialogue constant avec la FTC. La plupart des entreprises ont convenu que cela ne les empêcherait pas de procéder à des acquisitions, que l'attitude plus stricte de la FTC était désormais intégrée dans leur processus d'évaluation et qu'en fin de compte, les transactions se feraient, mais qu'il faudrait probablement plus de temps pour les conclure. Les acquisitions de type "bolt-on" ne semblent pas poser de problème. Nous notons également que les opérations les plus récentes étaient principalement de petite ou moyenne taille (c'est-à-dire des acquisitions ciblées), avec une tendance à des opérations à un stade plus précoce ou axées sur la technologie. Les rachats d'actions moins en vogue et d'une ampleur bien moindre... sauf pour Novartis -Le ton le plus dissonant a été donné par Novartis qui, tout en affirmant que le business développement était assez crucial, a annoncé un programme de rachat d'actions de 15 milliards de dollars... Malgré une performance plutôt bonne dans l'ensemble, les grandes entreprises pharmaceutiques ne sont toujours pas appréciées par les investisseurs. Avec un PE moyen pondéré par la capitalisation de 13,9x ex-Lilly et ex-Novo, la valorisation des grandes entreprises pharmaceutiques n'est toujours pas très exigeante. Depuis le début de la saison des rapports du 2e trimestre 23, la performance relative du groupe a été neutre à légèrement positive, tandis que la surperformance en Europe a été plus prononcée. Dans l'ensemble, les sociétés qui ont battu les attentes du Consensus en matière de BPA au 2T23 ont légèrement surperformé leur indice respectif au cours du mois, tandis que les sociétés qui ont manqué leur cible (BMY) ont sous-performé au cours du mois. Le groupe est divisé avec d'une part les groupes exposés au GLP-1 (Novo, Lilly) qui se négocient à des PE élevés, respectivement 27,9x et 42,3x, et le reste qui se négocie à un PE pondéré par la capitalisation de 13,9x (le même pour l'UE et les Etats-Unis). Mouvements de portefeuille et analyse de la performance : Ce mois d'août a été caractérisé par une baisse des marchés, sur quasiment l'ensemble des secteurs à l'exception de l'énergie, sur fonds de ralentissement de l'économie chinoise et de forte hausse des taux. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une surperformance brute de +0.45%. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la surperformance s'explique principalement par un effet positif « GLP1 » (médicament antiobésité) qui se matérialise dans les secteurs : Des laboratoires pharmaceutiques (+0.42% de performance relative). A la suite de la publication de résultats positifs l'étude SELECT par NovoNordisk, portant sur la baisse du risque cardiovasculaire sur les personnes obèses traités par Wegovy, le cours de Novo a monté de 17.2%. Des équipementiers médicaux (+0.29% de performance relative). Dans le sillage de NovoNordisk, Gerresheimer, entreprise en charge de la mise en flacon des médicaments anti obésité (GLP1) a elle aussi monté de 11%. Il est à noter que hors « effet GLP1 » le reste de l'univers santé q sous performé. A l'inverse, le fonds a pâti de son exposition indirecte à la consommation chinoise par le biais de son exposition aux secteurs : Des loisirs (-0.19%) : avec une sous performance du luxe, et plus particulièrement de Richemont, mais aussi de l'hôtellerie (Accor) De l'automobile (-0.43% : avec une baisse généralisée de l'ensemble des constructeurs (Stellantis, Mercedes, BMW, Porsche) comprise entre -8% et -12% L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique a rapporté 0.4% de performance relative. Cette surperformance de l'univers d'investissement s'explique principalement par l'absence d'Adyen (entreprise de paiement) qui a connu une chute de 55% durant la période Dans ce contexte nous avons diminué notre exposition à l'automobile (tous constructeurs confondus) ainsi qu'au luxe via la vente d'une partie de notre exposition sur Richemont, pour nous repositionner sur le secteur des gérants d'épargne retraite et de la gestion de fortune via ING et Julius Baer. Nous avons également complété nos positions en UCB dans l'attente de l'autorisation de la commercialisation par la FDA du Bimzelx aux Etats Unis. En conséquence la structure de risque du

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

fonds est la suivante. La Tracking Error s'établit sur un niveau de 3.5% avec la décomposition suivante : secteur 44% (sous pondération secteur de l'industrie, et de l'énergie, surpondération des secteurs de la santé et de l'assurance, style 8% (sous pondération, value, surpondération qualité et croissance) et 45% sélection de titres. Perspectives Thématiques : Jusqu' à l'été les marchés faisaient de la « résistance » : les taux grimpaient sans effet visible sur l'économie, l'inflation ne semblait pas affecter la consommation des ménages, les indicateurs avancés sur les secteurs manufacturier tombaient en chute libre, alors que les indicateurs avancés des services restaient en territoire croissance, même les stress bancaires s'évanouissait aussi vite qu'ils étaient apparus. Enfin la réouverture de la chine restait le principal soutien de la croissance mondiale. Toutefois les hausses de taux mettent du temps à « diffuser » dans l'économie, nous commençons à voir les premiers signes de la confrontation au réel. L'inflation core fait de la résistance, ce qui soutient le discours « hawkish » des banques centrales. Pour autant, l'impact du resserrement monétaire commence à se faire sentir sur les indicateurs de sentiments avancés. La question d'une « dernière » hausse des taux, initialement anticipée en septembre, mais repoussé en novembre, reste entière. Simultanément le calendrier des « futures » baisse de taux, ne fait que décaler dans le temps durant l'année 2024, voir 2025 en Europe. La consommation des ménages pourrait bien tenir encore quelques trimestres soutenus par la vigueur du marché du travail et le solde de l'épargne « covid » mais ces facteurs de soutiens s'essoufflent et risque de disparaître en 2024. La réouverture de la Chine « fait long feu », entraînant avec elle les espérances de reprise de nombreux secteurs. De ce fait les attentes de révisions des bénéfices des entreprises européennes sur 2023, sont revues en baisses pour atterrir au mieux à 0% mais plus probablement négative. Le sentiment général penche malgré tout pour le « soft landing » et des marchés européens qui terminerons l'année sur les niveaux actuels. Dans ce contexte nous maintenons nos biais défensif, privilégiant les entreprises capables de préserver leur marge sur la fin de l'année et le début de l'année prochaine.

Septembre 2023

Point Marche : Le MSCI Europe clôture le mois de septembre avec une performance négative à -1,5% (en euro). Les secteurs de l'IT et de la Consommation Discrétionnaire ont sous performé (en baisse respectivement de -5,9% et -5,7% au sein de l'indice MSCI Europe). La Consommation Discrétionnaire a été pénalisée par le sell off sur les valeurs du Luxe (Kering -13,5%, LVMH -11,6%), à la suite de révisions en baisse des prévisions du consensus qui anticipent un ralentissement de la croissance organique à partir du T3 2023. En face, les secteurs de l'Energie et des Services de Communication ont surperformé (en hausse respectivement de +7,4% et +1,2% au sein de l'indice MSCI Europe). Le secteur de l'énergie bénéficie de la hausse du prix du baril (Brent +9,8% sur le mois à 95,24\$/baril ; WTI +8,6% à 90,75\$/baril) profitant notamment des coupes de production annoncées par la Russie et l'Arabie Saoudite. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a opté pour une hausse de taux « accommodante », en portant son taux de dépôt à 4%, soit son plus haut niveau depuis la création de la zone euro. Il s'agit de la dixième hausse d'affilée depuis juillet 2022. Le communiqué laisse entendre que le cycle de hausses de taux est terminé. La communication de la BCE devrait donc désormais porter sur la durée pendant laquelle les taux directeurs resteront à leur niveau actuel, et donc plus sur d'éventuelles nouvelles hausses de taux directeurs. La Commission européenne a abaissé ses prévisions de croissance de la zone euro de +1.1% à +0.8%. Le taux d'inflation (CPI) sur un an a diminué à +4,3% contre 5,2% en août et 4,5% attendu. L'inflation sous-jacente constitue une bonne surprise en s'établissant à 4,5% en septembre contre 5,3% en août. L'indice PMI composite flash de la zone euro se redresse légèrement en septembre, à 47,1 contre 46,7 en août. La baisse de l'activité dans le secteur privé se poursuit donc pour le 4ème mois consécutif toujours entraînée par une baisse de la demande. Le PMI manufacturier reste quasi-stable à 43,4 (contre 43,5 en août) et le PMI des Services progresse légèrement, passant de 47,9 en août à 48,4 en septembre. Cette nouvelle enquête PMI confirme la faiblesse de la demande, notamment dans le secteur manufacturier, et ne signale pas encore une stabilisation de l'activité. La conjoncture européenne reste notamment pénalisée par la faiblesse de la demande mondiale en biens manufacturés. Les enquêtes très dégradées sur les 3 derniers mois laissent attendre une contraction du PIB de la zone euro au 3ème trimestre après une croissance faible le trimestre précédent. Les seuls éléments rassurants qui ressortent de l'enquête résident dans le fait que les entreprises anticipent une hausse de leur activité à un horizon d'un an et que cette confiance permet la poursuite de la création d'emplois sur le mois même si celle-ci a fortement ralenti. Le taux de chômage de la zone euro était en baisse à 6,4% en août (le chiffre de juillet ayant été revu en hausse de 6,4% à 6,5%) avec 112 000 chômeurs en moins sur le mois. Le taux de chômage des jeunes a également diminué de 13,9% en juillet à 13,8% en août. L'indice de sentiment économique ESI de la Commission européenne est quasi-stable en septembre à 93,3 points (-0,3 points). Par pays, ce qui ressort c'est la stabilisation de l'ESI en Allemagne (+0,3), le rebond en France (+2,7 points) et la baisse en Italie et en Espagne (-2,2 et -3,2 respectivement). Il semblerait que l'on arrive à une stabilisation de la conjoncture dans les secteurs et pays qui ont connu une forte dégradation dans les mois précédents. En

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Allemagne, l'indice IFO de climat des affaires reste stable en septembre et s'établit à 85,7 (85,8 en août). Ce qui est nouveau ce mois-ci dans la thématique : Depuis mai 2023, le secteur de la santé en Chine fait l'objet d'une vaste campagne gouvernementale de lutte contre la corruption qui vise à enquêter sur les pratiques contraires à l'éthique dans la manière dont les hôpitaux et les cadres décident de l'achat d'équipements médicaux et de produits pharmaceutiques, et à y remédier. Plus de 180 directeurs et secrétaires généraux d'hôpitaux sont visés. Si, à long terme, cette mesure peut sembler positive pour les fabricants de produits pharmaceutiques et d'équipements médicaux « conformes », car elle "nettoiera" le marché des acteurs déloyaux, à court terme, elle préoccupe les entreprises européennes et américaines, car la campagne anticorruption a mis un terme à toutes les nouvelles commandes d'équipements et a réduit l'accès des entreprises aux médecins, ce qui a eu un impact négatif sur les volumes d'ordonnances. La campagne anticorruption se concentre sur la réduction des liens entre les prestataires de soins de santé et leurs fournisseurs (sociétés pharmaceutiques et entreprises de technologie médicale). Le gouvernement affirme que l'intervention de l'État est nécessaire pour garantir un système de santé efficace. Toutefois, une telle intervention peut également conduire à des inefficacités et entraver l'innovation. Le contrôle des prix et la réduction des perspectives de profit peuvent dissuader les entreprises pharmaceutiques d'investir dans la recherche et le développement. Des exemples historiques, tels que ceux observés dans le secteur pharmaceutique japonais, ont montré que des plafonds de prix stricts peuvent étouffer l'innovation. Les entreprises occidentales sont moins optimistes que les entreprises chinoises quant aux conséquences de ces mesures en Chine : les restrictions d'accès au marché, les barrières réglementaires et l'impact de politiques telles que l'approvisionnement basé sur le volume (VBP) ont entravé leurs opportunités commerciales. Les entreprises occidentales peuvent s'attendre à être confrontées à d'autres défis, le gouvernement chinois cherchant à réduire leur part de marché dans les technologies médicales haut de gamme au profit des acteurs chinois.

Mouvements de portefeuille et analyse de la performance : Le mois de septembre a connu une nouvelle baisse de marché sur fonds d'anticipation de nouvelle hausse de taux, et de l'augmentation de la probabilité de récession : Dans ce contexte le fonds a réalisé ou sous performance brute de -1.56%. L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers thématique a coûté -0.29% de performance relative, le fonds. En effet le secteur pétrolier, absent de l'univers a été un de meilleurs performers de ce mois. Au sein de l'univers d'investissement, la sous performance s'explique principalement par : Une sous performance importante en fin de mois au sein des assureurs retraite NN group et ASR (-0.29% de performance relative) à la suite du jugement de la cour d'appel de La Haye sur des conflits de tarification de contrats d'assurance vie opposant depuis 16 ans assureurs et porteurs de contrats en unités de compte. Dans ces affaires, 3 jugements ont déjà été rendu en faveur des assureurs (l'an dernier la cours suprême Hollandaise a également données des avis favorables aux assureurs). Cependant le jugement de la semaine dernière est le premier en faveur des assurés, remettant le risque légal sur le devant de la scène. NN et ASR ont décidé de faire appel devant la cour suprême des Pays Bas. Le jugement est attendu d'ici 2 ans. Au sein des équipementiers santé, les « paris GLP1 », commence à marquer le pas, avec une sous performance de Gerresheimer (-0.19% de performance relative). Les investisseurs ont probablement dû vendre le titre en préparation de l'IPO de Schott Pharma. Enfin, suite au départ inattendu du CEO de Lonza, en désaccord son conseil d'administration, les valeurs de bioprocessing européennes, comme Sartorius Stedim ont encore connu une période difficile (-0.15% de performance relative). A l'inverse l'automobile, via Stellantis et Renault, ont tiré leur épingle du jeu (+0.09% de performance relative). Durant le mois nous avons effectué plusieurs opérations. D'une part afin de limiter le risque indirect « Chine », nous avons diminué notre exposition aux secteurs du luxe et de l'automobile haut de gamme. Pour ce faire nous avons diminué notre exposition à Richemont, BMW, Mercedes et Porsche. Une partie des positions dans l'automobile ont été réinvesti dans Renault. Nous avons également vendu la moitié de nos positions en NN group et Assureur en attendant d'y voir plus clair sur le retour du risque juridique. Simultanément nous nous sommes réinvestis sur Allianz, Axa et Swiss Life. En conséquence la structure de risque du fonds est la suivante. La Tracking Error versus MSCI Europe s'établit sur un niveau de 3.5% avec la décomposition suivante : secteur 40% (sous pondération secteur de l'industrie, et de l'énergie, surpondération des secteurs de la santé et de l'assurance, sélection de titres 40%, et style 10% (sur pondération du style « qualité » et « low vol » au détriment de la value). La beta est à 0.93%.

Perspectives Thématiques : Nous ne modifions pas nos conclusions du mois dernier. L'inflation continue de faire de la résistance, et les hausses des prix de l'Energie, couplées aux hausses de salaires, continuent d'alimenter le discours « hawkish » des banques centrales, entraînant les taux longs dans une spirale à la hausse. Les probabilités de hausse des taux de la part de la FED en novembre augmente, tandis que le calendrier des « futures » baisse de taux, ne fait que décaler dans le temps durant l'année 2024, voir 2025 en Europe. La consommation des ménages pourrait bien tenir encore quelques trimestres soutenus par la vigueur du marché du travail et le solde de l'épargne « covid » mais ces facteurs de soutiens s'essoufflent et risque de disparaître en 2024. La croissance pourrait décevoir tant aux Etats Unis qu'en Europe. Le consommateur chinois reste

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

englué dans les difficultés du marché immobilier et la réouverture de la Chine « fait long feu », entraînant avec elle les espérances de reprise de nombreux secteurs. Les prévisions des bénéfices restent la clé des performances de marché. Or la diffusion des hausses des taux commence à se faire sentir et des tensions apparaissent sur les marges entraînées par le ralentissement de la demande. Dans ce contexte difficile les révisions de bénéfices devraient être revu à la baisse. Les publications du 3ème trimestre qui commenceront en Octobre sont donc à risque.

Octobre 2023

Point Marche : La baisse du MSCI Europe s'accélère en octobre avec une performance négative à -3,6% (en euro). Il s'agit de la 3ème baisse mensuelle consécutive depuis le mois d'août et de plus forte baisse en 1 an. L'incertitude sur un élargissement du conflit au Moyen-Orient, les publications du T3 très mitigées et la volatilité sur le marché obligataire ont dominé les débats. Les secteurs de la Santé et de la Consommation Discrétionnaire ont sous performé (en baisse respectivement de -5,4% et -5,3% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, seul le secteur des Utilities affiche une performance positive sur le mois d'octobre à +0,45% au sein de l'indice MSCI Europe. Les Utilities ont bénéficié du rebond technique des valeurs de distribution d'eau anglaises Pennon Group, Severn Trent, United Utilities alors que la nouvelle régulation publiée le 2 octobre prévoit des investissements conséquents de 96Mds£ entre 2025 et 2030. Le mois d'octobre a été marqué par la chute de Worldline (-55.1% sur le mois) et d'Alstom (-43.6%) faisant suite aux importants warnings publiés par les deux entreprises lors des résultats du T3. A -59.2% le jour de sa publication, la baisse de Worldline devient la plus forte historiquement enregistrée par une valeur du CAC 40 sur une séance. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a laissé les taux directeurs inchangés pour le mois d'octobre. Si le contexte de croissance faible et les signes de ralentissement du marché du travail indiquent que les risques qui pèsent sur l'économie sont orientés à la baisse, Christine Lagarde précise que d'autres hausses pourraient être envisagées. Le FMI a réduit ses estimations de croissance à +0,7% en 2023 et +1,2% en 2024, par rapport à des prévisions en juillet de +0.9% et +1.5%. En octobre, l'inflation totale en zone euro tombe à 2,9% en glissement annuel (après 4,3% en septembre) et l'inflation sous-jacente poursuit sa décline à 4,2%. L'inflation totale sort en dessous du consensus, qui l'attendait à 3,1%. Alors que le consensus attendait une stabilisation des PMI, le PMI composite repart à la baisse en octobre, passant de 47,2 en septembre à 46,5 (contre 47,4 attendu). La dégradation touche le secteur manufacturier à 43,0 en octobre (contre 43,4 en septembre) comme les services à 47,8 (contre 48,7 en septembre). La contraction économique s'est donc intensifiée avec une baisse de la production dans le secteur industriel pour le 7ème mois consécutif et une activité des prestataires de services en diminution pour le 3ème mois consécutif. En Allemagne, l'indice IFO de climat des affaires progresse en octobre et s'établit à 86,9 (85,9 en septembre). Ce qui est nouveau ce mois-ci dans la thématique : Les dernières recherches des laboratoires Eisai, Biogen et Eli Lilly confirment que les traitements contre la maladie d'Alzheimer sont d'autant plus efficaces qu'ils sont pris de façon précoce. Eisai démontre dans une étude que 60% des patients qui sont au tout début de la maladie voient leur état s'améliorer après 18 mois de traitement. Les études récentes de Eli Lilly confirment ce point également. Identifier le plus tôt possible les patients est donc primordial. Le Wall Street Journal nous apprend qu'une entreprise, RetiSpec, a développé un algorithme qui, grâce à l'intelligence Artificielle, peut prédire l'arrivée d'Alzheimer 20 ans avant les premiers symptômes grâce à l'analyse de scanners de la rétine. Chez NeuroVision, une autre start-up spécialisée dans le diagnostic précoce des formes de démence, l'Intelligence Artificielle a appris à détecter des formes particulières de vaisseaux sanguins et autres amas de protéines difficilement observables par l'œil humain. Jusqu'ici, seul un scanner PET pouvait permettre de poser un diagnostic juste dans 90% des cas. Ces scanners sont onéreux, et rarement pris en charge par les assurances de santé américaines. La proposition de détection à partir de données recueillies lors d'un passage chez son ophtalmo change totalement la dimension d'un diagnostic à grande échelle, mais n'en soulève pas moins des questions existentielles : le traitement actuellement disponible pour soigner la maladie d'Alzheimer permet-il d'affronter sereinement un diagnostic posé qui prédit l'arrivée de la maladie à moyenne échéance ? Quoi qu'il en soit, les innovations proposées par RetiSpec et NeuroVision devront être validées par des études à plus grande échelle mais l'intérêt suscité par ces approches est d'ores et déjà massif. Mouvements de portefeuille et analyse de la performance : Hors publication de résultats, les marchés actions ont été conduits essentiellement par les mouvements à la hausse des taux long américains et les anticipations de politique monétaire. Dans ce contexte, les bonnes publications ont été à peine saluées par une performance légèrement positive ou nulle lors de leurs parutions alors que les avertissements sur résultats impliquaient des baisses de 10% à 20% en séance. Durant la période sous revue le fonds réalise une performance brute de -4.32% en sous performance de -0.75% par rapport au MSCI Europe. Cette sous performance s'explique de la façon suivante. L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers thématique a coûté -0.33% de performance relative. En effet les secteurs des softwares, des services aux collectivités et de l'Energie, absents de l'univers de Silver Age ont

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

été les meilleurs performers de ce mois. Au sein de l'univers d'investissement, la sous performance s'explique principalement par la sous performance de 3 titres distincts au sein de 3 secteurs différents : Laboratoires pharmaceutiques : le profit warning de Sanofi (-15.5% sur le mois) ainsi que les erreurs de communication lors des publications, entachant la crédibilité du management à moyen terme, ont entraîné au pire moment une baisse de 20% du titres en séance. Cette baisse violente a coûté -0.40% de performance relative. Dans le même temps, Merck Kgaa (-9.9%) reste pénalisé par son activité life science tools. Les autres grands laboratoires, tant AstraZeneca (-8%) que Roche (-6%) ou UCB (-11%) (qui a pourtant obtenu l'autorisation de commercialisation de son médicament phare aux USA) ont mal résisté à cette baisse de marché. Loisirs : Edenred a lourdement chuté en début de mois (-15.2%), sur les annonces du ministre délégué aux PME à l'artisanat et au tourisme, évoquant le plafonnement des commissions versés par les restaurateurs en France sur le marché du ticket restaurant. Malgré de bons résultats publiés en fin de mois, le retour du risque réglementaire pèse sur le titre. La position nous a coûté -0.38% de performance relative. Enfin du côté de la dépendance, Rentokil (-31%) a fait un avertissement sur résultats, avec une baisse importante dans sa spécialité antiparasitaire, notamment aux Etats Unis, coutant -0.25% de performance relative. A l'inverse les Asset Gatherers ont bien résisté dans la baisse (+0.37% de performance relative, notamment les assureurs d'Europe du nord, avec les bons résultats de Storebrand (+1.95%). Nous avons effectué plusieurs opérations. Suite aux publications de résultats nous avons diminué les positions de Sanofi et Rentokil. Enfin nous avons effectué plusieurs arbitrages intra sectoriel. Au sein des Asset Gatherers nous avons pris nos bénéfices sur SwissLife pour nous réinvestir sur Generali. Enfin nous avons profité des fortes baisses de Straumann et Dassault system durant le mois pour construire de nouvelles positions. En conséquence la structure du risque du fonds vs MSCI Europe est la suivante. La beta du fonds augmente à 0.97% tandis que la TE du fonds baisse à 3.20% Simultanément, la décomposition de la TE évolue. Le poids de la sélection de titres continu d'augmenter pour représenter 46% du total de la TE, le poids du risque sectoriel reste stable à 41% (surpondération santé et financières sous pondération Energie). La part de la TE explicable par les styles diminue à 6% (surpondération du style qualité, sous pondération du style value) Perspectives Thématiques : Même si elle diminue, l'inflation continue de faire de la résistance, et les hausses des prix de l'Energie, couplées aux hausses de salaires, continuent d'alimenter un discours plutôt « hawkish » des banques centrales, entraînant les taux longs dans une spirale à la hausse. Néanmoins il semble probable que les points hauts ont été (ou soient très proches) d'être atteint. En conséquence, les probabilités de hausse des taux de la part de la FED ont fortement diminué en Novembre, mais ne sont pas négligeable en Décembre, tandis que le calendrier des « futures » baisse de taux, ne fait que décaler dans le temps durant l'année 2024, voir 2025 en Europe. La consommation des ménages faiblit légèrement, mais pourrait bien tenir encore quelques trimestres soutenus par la vigueur du marché du travail et le solde de l'épargne « covid », mais ces facteurs de soutiens s'essouffent et risque de disparaître en 2024. La croissance déçoit déjà en Europe et pourrait décevoir également aux Etats Unis : Le consommateur chinois reste englué dans les difficultés du marché immobilier et la réouverture de la Chine « fait long feu », entraînant avec elle les espérances de reprise de nombreux secteurs. Toutefois nous pourrions voir la fin des mauvaises surprises macroéconomiques. Les prévisions des bénéfices restent la clé des performances de marché. Or la diffusion des hausses des taux se font maintenant sentir et des tensions apparaissent sur les marges entraînées par le ralentissement de la demande. Dans ce contexte difficile, les révisions de bénéfices commencent à être revues à la baisse pour la fin de l'année 2023 (mais pas encore en 2024). Les publications du 3eme trimestre qui ne sont pas encore terminées, commence à montrer un début de ralentissement. Dans ce contexte nous maintenons nos biais défensifs, privilégiant les entreprises capables de préserver leur marge sur la fin de l'année et le début de l'année prochaine. Toutefois, une remonté de marché, motivé par des anticipations de fin de hausse des taux d'ici la fin de l'année, pourrait être envisageable.

Novembre 2023

Point Marche : Le MSCI Europe clôture le mois de novembre en hausse (+6.44% sur le mois), première hausse depuis le mois d'août, marquée par la détente des taux (10 ans US en baisse de -60bps sur le mois à 4.33%) avec le statut quo de plusieurs banques centrales suite au ralentissement de l'inflation. En effet, l'idée selon laquelle les banques centrales en ont fini avec le cycle de resserrement monétaire qui perdure depuis mars 2022 pour la Fed et juillet de la même année pour la BCE, a gagné le marché et domine largement en fin de mois. Côté marché US, le S&P 500 affiche sa plus forte hausse mensuelle depuis juillet 2022 (+8,9 % sur le mois) avec la baisse des taux domestique. En Europe, le 10 ans français est redescendu à 3% pour la première fois depuis près de 3 mois et le 10 ans allemand sous les 2.50%. Concernant le pétrole, le marché est sous pression en raison de la crainte d'une offre excédentaire. En effet, le ralentissement des économies américaines et européennes (et potentiellement de la demande en Chine) pèse sur la demande alors que l'offre croît parallèlement (en raison d'une hausse des stocks du brut américain). Le meeting de l'OPEC+ qui

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

s'est déroulé le 30 novembre (après avoir été reporté de 4 jours) a tranché et a opté pour une réduction supplémentaire de la production de brut de -1m b/j (300k pour la Russie et 135k pour le Koweït). Du côté des banques centrales, la plupart des banques centrales (FED, BOJ, BOE, Banque de Norvège, BOK, RBNZ) ont opté pour un statu quo en maintenant leurs principaux taux directeurs inchangés (à 5.25%/5.50%, à -0.10%, à 5.25%, à 4.25% à 3.5% et à 5.5% respectivement). Malgré la prudence affichée en début de mois par les différents membres (qui n'ont pas hésité à affirmer que les taux pourraient rester à ces niveaux pour atteindre l'objectif d'inflation souhaité), l'idée selon laquelle les banques centrales en avaient fini avec le cycle de resserrement monétaire a gagné le marché et domine en fin de mois. Parallèlement, la croissance donne des signes de faiblesse : la Commission Européenne a revu ses prévisions de croissance à la baisse avec un PIB porté à +0,6 % en 2023 (vs +0.8% pour la dernière prévision) et à +1.2% en 2024 (vs +1.3 % prévu précédemment). La BCE prévoit également une contraction ou une stagnation du PIB au T4 et un retour de l'inflation à son objectif visé en fin 2025. En ce qui concerne l'inflation : elle se contracte davantage ! L'IPC yoy ralentit en novembre et ressort à +2.4% (vs cons +2.7% et +2.9% précédemment) Aux États-Unis, la publication du Beige Book met en lumière un ralentissement de l'économie en raison de réductions de dépenses de consommation (+0.2% en octobre (vs cons +0.1% et +0.7% précédemment) alimentées par la déperdition de l'épargne excédentaire), un marché de l'emploi qui continue de se détendre avec une légère augmentation du taux de chômage (3.9% en octobre (vs cons 3.8% en ligne avec ce qui avait été observé précédemment)) et pour finir une augmentation de prix modérée en octobre à +3.2% yoy (vs cons +3.3% et +3.7% précédemment) qui permet une certaine détente du marché. Dans ce contexte, l'immobilier tire particulièrement bien son épingle du jeu porte par la baisse des taux à 10 ans. A l'inverse le secteur de l'Energie est le seul à afficher une performance négative sur le mois sur des craintes d'offre excédentaire. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans la thématique. En cette fin d'année, remettons à jours un certain nombre de chiffres clés sur la stratégie silver Age. Le cour de la thématique repose sur le triple constat suivant : La population vieillit : en 2025 les plus de 50 ans représenteront 222 millions de personnes dans l'union Européenne soit 43% de la population (contre 199M en 2015 soit 39% de la population). En 2040, la classe d'âge la plus représentée sera celle des 50 - 70 ans. Le patrimoine des seniors est à son apogée autour de 65 ans. Or leurs patrimoines ainsi que leurs pouvoirs d'achat sont supérieurs à celui des autres classes d'âges. Aux Etats Unis, 25% du patrimoine des ménages est détenu par les plus de 70 ans, contre 21% en 2010. Enfin, les seniors sont des consommateurs dynamiques : au cours des 2 dernières décennies, les dépenses de consommation des plus de 60 ans ont augmenté 50% plus rapidement que celles de la population âgée de moins de 30 ans. Dans ce contexte, la Silver Economy, qui est la somme de toutes les activités économiques qui répondent aux besoins des personnes âgées de 60 ans et plus et comprenant non seulement les produits et services qu'elles achètent directement mais également l'activité économique qui en découle est en expansion. En 2015 la contribution de la Silver Economy représentait 29% du PIB européen (4.2 Trillions EUR) et représentait 35% des emplois de l'union (78M d'emploi). Pour 2025, la contribution de la Silver Economy devrait être de 32% du PIB européen (6.4 trillions EUR) et représenter 38% des emplois de l'Union (88M d'emploi), soit une croissance annualisée d'environ 4%/an. Mouvements de portefeuille et analyse de la performance : Le mois de novembre a été caractérisé par un violent rebond de marché à la suite du discours du gouverneur de la FED semblant marquer la fin de la hausse des taux. Dans ce contexte « risk on » les investisseurs ont délaissé les valeurs défensives. Durant la période sous revue le fonds réalise une performance brute de +5.55% en sous performance brute de -0.89%. L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers thématique a coûté -0.80% de performance relative. En effet les secteurs les plus cycliques comme l'industrie ou les semi-conducteurs ont le plus bénéficié du très fort rebond. Au sein de l'univers d'investissement, la surperformance s'explique, sans surprise par le rebond des valeurs dans les secteurs les plus cycliques. L'automobile (+0.18% de performance relative notamment grâce à la performance de Stellantis), la sécurité (+0.22% de performance relative notamment grâce à la performance de Assa Abloy) ont connu un fort rebond. Mais la performance s'explique surtout par le rebond des valeurs les plus sous-évaluées du secteur des équipementiers santé. Les titres comme Sartorius, Sonova, Biomerieux ou Straumann ont réalisé des rebonds supérieurs à 15%. Simultanément les assureurs retraite hollandais (ASR et NN) ont connu un rebond important après l'annonce de l'accord surprise passé le 30/11 réglant le différentiel légal qui les opposait à certains de leurs anciens porteurs. Cet accord inattendu, négocié avec un coût très inférieur aux attentes a propulsé les cours de 15% à 20% retrouvant ainsi les niveaux antérieurs à la sortie de cette controverse. A l'inverse les laboratoires pharmaceutiques (-0.16% de sous performance) y compris Novo Nordisk sont restés totalement « en dehors » de la hausse du marché. Nous n'avons pas effectué d'opérations significatives sur la période. En effet nous avons allégé notre position sur le groupe Julius Baer après des résultats décevants et nous nous sommes positionnés sur Lufthansa. En conséquence la structure du risque du fonds vs MSCI Europe est la suivante. Afin de profiter de la hausse de marché, le bêta du fonds augmente à 0.99%, ce qui constitue un point haut pour la stratégie, tandis que la TE du fonds augmente également

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

légèrement à 3.25%. Simultanément, la décomposition de la TE se stabilise. Le poids de la sélection de titres continu d'augmenter pour représenter 48% du total de la TE, le poids du risque sectoriel reste stable à 42% (surpondération santé et financières sous pondération Energie). La part de la TE explicable par les styles diminue à 5% (surpondération du style qualité, sous pondération du style value) Perspectives Thématiques : Le marché passe « risk on » en faisant les anticipations que le pic de hausse des taux est passé, que les premières baisses de taux auront lieu aux Etats unis dès le mois de mars 2024, et par conséquent que la récession n'aura pas lieu. Cette éviction du scénario récession nous semble trop rapide. Même dans le cadre d'un scénario de « soft landing » les niveaux de révisions de bénéfices (+6.3% sur l'Europe et +11.5% sur le SP500) nous semblent trop élevés. Nous devrions avoir une année 2024 plus volatile dans les performances avec des points bas au cours du premier semestre 2024. Nous retrouvons donc la situation de la fin 2022 où nous avons, une grande prudence sur l'année 2023. Toutefois, la différence entre novembre 2022 et novembre 2023 se situe dans le positionnement du consensus. En Novembre 2022, l'ensemble du consensus était négatif sur la performance des marchés de l'année suivante, et la baisse n'a finalement pas eu lieu ; en novembre 2023, l'ensemble du consensus est positif sur la performance des marchés 2024. Dans ce contexte, la thématique silver âge permet de jouer une asymétrie du risque en achetant peu cher des entreprises défensives en cas de remontée du scénario de récession. L'univers d'investissement recèle des réserves de valeurs, au sein des secteurs de la santé avec la fin du déstockage dans le bioprocessing et la correction des « excès des GLP1 », les grands laboratoires pharmaceutiques restent sous valorisés et le secteur des assureurs retraite délivre toujours des rendements supérieurs à 8%.

Décembre 2023

Point Marche : Les marchés européens ont clôturé le dernier mois de l'année en hausse MSCI Europe (+3.71%) avec la publication de certaines données macro-économiques qui ont conforté le sentiment que la remontée des taux d'intérêt touche à sa fin voire qu'une baisse des taux imminente est désormais envisageable. J. Powell, a en effet indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait même avant que l'inflation n'atteigne les +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED prévoit que des baisses sont susceptibles d'apparaître l'année prochaine, la BCE ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente l'an prochain. Les principales banques centrales ont maintenu le niveau des taux directeurs inchangé (FED à 5.25%-5.50%, BCE à 4% pour le taux de dépôt et à 4.5% pour le taux de refinancement et BOE à 5.25% comme attendu). Sur les marchés financiers mondiaux, aux US, le Dow Jones a atteint un nouveau record et le Nasdaq Composite a dépassé, pour la première fois depuis janvier 2022, au-dessus des 15.000 points. En Europe, record historique pour le CAC 40 qui a atteint les 7596pts le 15 décembre pour clôturer le mois à 7543pts (soit une hausse mensuelle de +3.18%). Même le Stoxx 600 affiche un plus haut niveau depuis janvier 2022. Sur le marché obligataire, le 10 ans Allemand est tombé sous la barre des 2% à 1.99% pour la première fois depuis le mois de mars, pendant le mois de décembre. Aux États-Unis, la désinflation se poursuit et avec une hausse des prix de +3.1% en novembre (en ligne avec le cons et vs +3.2% précédemment) porté par le ralentissement des prix de l'énergie. En effet, le prix moyen de l'essence aux Etats-Unis est de 3,13\$ le gallon, un niveau au plus bas depuis décembre 2022. Le ralentissement des prix à la production à +0.9% yoy (vs cons +1.0% et +1.2% révisé précédemment) démontre de la poursuite du processus de désinflation. Cependant, un rebond inattendu du prix des voitures et des camions d'occasion a contribué à la hausse de l'inflation sous-jacente en novembre. La croissance est moins robuste que ce qui était attendu : le PIB ressort à +4.9% qoq (vs cons 5.2%). Par ailleurs, le marché de l'emploi se détend à nouveau. On note notamment une hausse des inscriptions hebdomadaires du chômage lors de la semaine du 16 décembre, à 205k (vs 203k révisé précédemment). Dans la Zone Euro, les économies tournent au ralenti et la baisse du PIB au T3 a été confirmée à -0.1%. Les ventes au détail n'augmentent que timidement de +0.1% sur octobre (vs cons +0.2% et -0.1% révisé précédemment). Parallèlement les commandes industrielles en Allemagne chutent de manière surprenante : -3.7% MoM au mois d'octobre (vs cons +0.2% et en ligne avec les chiffres préliminaires), représentant une baisse de -7.3% yoy sur le mois (vs cons -3.9% et après -3.8% en septembre). L'économie se contracte de plus en plus (PMI Composite à 46.7 en décembre vs 47.8 précédemment) pénalisé notamment par la France qui s'enfonce dans une récession (PMI Composite à 43.7 en décembre, sous la barre des 50 depuis mai) et par l'Allemagne. Au UK, l'économie ralentit (le PIB recule de -0.3% MoM en octobre vs cons -0.1% et +0.2% précédemment) tout comme les salaires qui ressortent à +7.3% yoy (vs cons +7.4% et +7.8% révisé précédemment). La Chine a vu la perspective de son rating Crédit passée à négative vs stable par Moody's. Par ailleurs, la demande intérieure montre des signes de faiblesses : chute inattendue des importations yoy à -0.6% en novembre (vs cons +3.9% et +3.0% précédemment). Le pays accuse une baisse de l'IPC à -0.5% yoy en novembre (vs cons -0.2% et ce qui a été observé précédemment), soit la plus forte baisse depuis novembre 2020. Enfin, au Japon, l'inflation se contracte et ressort à 2.6% en novembre (vs cons 3.0% et 3.2% révisé précédemment). Le

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

gouvernement a revu à la hausse ses prévisions d'inflation et prévoit désormais qu'elle atteindra +2.5% pour la prochaine année fiscale (contre +1.9% précédemment estimé). Ce qui est nouveau ce mois-ci dans la thématique Medtronic renforce sa collaboration avec Cosmo Pharmaceuticals, plus précisément avec Cosmo Intelligent Medical Devices, afin d'intégrer l'intelligence artificielle (IA) dans les modules endoscopiques. S'appuyant sur leur précédent partenariat avec NVIDIA pour élargir l'offre de Medtronic en matière d'endoscopie, l'objectif est de tirer parti du succès du module d'endoscopie intelligent GI Genius, le premier système d'IA autorisé par la FDA américaine pour les coloscopies en 2021. Dans le cadre de cet accord étendu, Cosmo recevra un paiement initial de 100 m USD et une redevance à deux chiffres sur les ventes nettes, avec un potentiel de 100 m USD supplémentaires en paiements d'étape. La collaboration vise à atteindre les étapes éligibles au financement d'ici la fin de l'année prochaine, en mettant l'accent sur les droits de fabrication de Cosmo et les droits commerciaux mondiaux exclusifs de Medtronic. L'objectif principal du partenariat est de développer des plateformes d'IA évolutives, y compris AI Access, conçues pour accueillir des applications tierces, accélérant ainsi le développement de l'IA dans le secteur médical. Il s'inscrit dans la tendance croissante à intégrer l'IA dans l'imagerie médicale, qui est un moteur important de la croissance de l'IA dans le secteur des soins de santé. Cette collaboration s'inscrit dans la lignée d'initiatives récentes du secteur, telles que la suite MyBreastAI de GE HealthCare pour la détection du cancer et le partenariat de Phillips avec Quilbim pour développer des solutions d'imagerie basées sur l'IA pour les examens de la prostate par IRM. Les prévisions de recettes mondiales pour les plateformes d'IA dans le secteur de la santé devraient atteindre 18,8 milliards de dollars d'ici 2027.

Mouvements de portefeuille et analyse de la performance : Le mois de décembre s'est inscrit dans la continuité du mois de novembre, permettant ainsi aux marchés actions européens de réaliser un rally de fin d'année de plus de 10% sur 2 mois. Comme le mois dernier, les investisseurs ont délaissé les valeurs défensives, pour se recentrer sur les valeurs ayant le moins bien performées en 2023. Durant la période sous revue le fonds réalise une performance brute de +4.84% en surperformance de 1.14%. L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers thématique a coûté -0.1% de performance relative. En effet, comme le mois dernier, les secteurs les plus cycliques comme l'industrie (Siemens) ou les semi-conducteurs (ASML) ont le plus bénéficié du très fort rebond. Au sein de l'univers d'investissement, la surperformance s'explique, à la fois par le rebond des valeurs dans les secteurs les plus cyclique de l'univers, mais qui n'avaient pas bénéficié de la hausse de marche de novembre (loisirs), mais aussi par un début de rattrapage des titres ayant fait les plus mauvaises performances sur les 11 premiers mois de 2023 (medtech). Loisirs (+0.55% de performance relative). La surperformance s'explique notamment grâce au fort rebond des valeurs de l'hôtellerie comme Whitbread ou Accor, mais aussi de valeurs ayant déjà fortement sous performées sur le début de l'année comme Kingfisher ou Richemont. Dépendance (+0.20% de performance relative). Nous noterons le fort rebond pour le second mois consécutif d'Aedifica, société foncière détenant de l'immobilier spécifiques aux Ehpad, ainsi que de la bonne tenue des valeurs de restauration collective comme Sodexo ou Compass. Equipementiers médicaux (+0.20% de performance relative). Le secteur a vu un fort rebond des valeurs très en retard come Sartorius Stedim, ou Sonova. Enfin, dans une moindre mesure les secteurs de l'automobile (Stellantis) et de l'assurance retraite (Legal and General), notamment britannique, ont réussi à tirer leur épingle du jeu. A l'inverse, comme le mois précédent, la pharmacie reste en retrait (-0.28% de performance relative). L'effet GLP1 s'essouffle sur Novo nordisk qui reste à l'écart du rallye du mois de décembre, tandis que Meck Kgaa annonce l'échec en phase 3 de son médicament dans la sclérose en plaque. Nous n'avons pas effectué d'opérations significative sur le mois en dehors de prise de bénéfice sur Stellantis, 3i Group et Straumann, pour nous réinvestir sur TUI, Sartorius Stedim et ASR. La structure de risque reste proche de celle de novembre. La beta du fonds se maintient sur son point haut à 1, tandis que la TE reste stable autour de 3.25%. Simultanément, la décomposition de la TE se stabilise. Le poids de la sélection de titres représente 48% du total de la TE, le poids du risque sectoriel reste stable à 42% (surpondération santé et financières sous pondération Energie). La part de la TE explicable par les styles diminue à 4% (surpondération du style qualité, sous pondération du style value) Perspectives Thématiques. Le marché confirme son mouvement du mois de novembre en anticipant que les premières baisses de taux auront lieu aux Etats unis dès le mois de mars 2024, tout évitant la récession. Cette éviction du scénario récessif nous semble trop rapide. Même dans le cadre d'un scénario de « soft landing » les niveaux de révisions de bénéfices (+6.3% sur l'Europe et +11.5% sur le SP500) nous semblent trop élevés. Après un rallye de plus de 10% en 2 mois, il est envisageable qu'une partie de la cote semble avoir « valorisée » une fraction de son potentiel 2024. en décembre 2023. Nous maintenons donc notre conclusion du mois dernier en anticipant une année 2024 plus volatile dans les performances avec des points bas au cours du premier semestre. Néanmoins, notre univers thématique Silver Age reflète de nombreuses réserves de valeurs : Du cote des équipementiers santé, la période de diminution des stocks constitués par les clients durant la période de covid devrait enfin toucher à sa fin. La reprise des commandes devrait porter les titres sur 2024. De même la « bulle GLP1 » devrait commencer à se corriger, permettant au « soi-disant perdant »

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

de retrouver des valorisations plus normales. Simultanément du côté des grands laboratoires pharmaceutiques, nous devrions assister à une revalorisation des entreprises ayant les pipelines les plus fournis, et qui cotent aujourd'hui sur des valorisations historiquement basses. Enfin du côté de l'épargne retraite, les assureurs gardent globalement des taux de rendements significatifs. Les assureurs vie ayant souffert en 2023 dans des marchés chahutés, devraient bénéficier de la baisse des taux dans le placement de leurs nouveaux produits, tandis que les gestionnaires d'actifs, notamment obligataires, pourraient de nouveaux tirer leur épingle du jeu. Dans ce contexte, la thématique silver âge permet donc de jouer une asymétrie du risque en achetant peu cher des entreprises défensives, ayant des anticipations de révisions de bénéfices raisonnables, en cas de remontée du scénario de récession.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR et de son benchmark s'établissent à :

- Part Amundi Actions Silver Age ESR - ASSUREUR (C) en devise EUR : 9,24%,
- Part Amundi Actions Silver Age ESR - F (C) en devise EUR : 10,46%,
- Part Amundi Actions Silver Age ESR - P (C) en devise EUR : 9,25%,
- Part Amundi Actions Silver Age ESR - PER (C) en devise EUR : 10,57%,
- Part Amundi Actions Silver Age ESR - PER CA (C) en devise EUR : 10,37%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR SILVER PART I FCP	10 146 103,84	5 720 664,70

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

Le conseil de Surveillance du fonds a examiné et approuvé le rapport annuel de l'exercice précédent.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

OPC nourricier

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC CPR SILVER AGE.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,18% TTC, dont 1,20% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,98% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR ASSUREUR.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,08% TTC, dont 0,10% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,98% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART F.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,18% TTC, dont 1,20% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,98% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART P.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,08% TTC, dont 0,10% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,98% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,23% TTC, dont 0,25% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,98% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER CA.

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du fonds.

Le FCPE étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer. Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPC ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'Engagement.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 99,96%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de rachat du collatéral : 100%.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁴,
- armes chimiques et biologiques⁵,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Amundi Actions Silver Age ESR

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPE Amundi Actions Silver Age ESR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Amundi Actions Silver Age ESR constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 12 juin 2024.

Paris La Défense, le 12 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	44 112 759,59	35 882 585,45
OPC MAÎTRE	44 112 759,59	35 882 585,45
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	29 283,65	94 634,52
Liquidités	29 283,65	94 634,52
TOTAL DE L'ACTIF	44 142 043,24	35 977 219,97

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	43 737 211,57	35 687 872,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	439 397,70	319 615,88
Résultat de l'exercice (a,b)	-46 470,43	-39 757,78
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	44 130 138,84	35 967 730,31
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	11 902,92	9 488,24
Opérations de change à terme de devises		
Autres	11 902,92	9 488,24
COMPTES FINANCIERS	1,48	1,42
Concours bancaires courants	1,48	1,42
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	44 142 043,24	35 977 219,97

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 635,85	95,69
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 635,85	95,69
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	0,12	323,45
Autres charges financières		
TOTAL (2)	0,12	323,45
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 635,73	-227,76
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	45 501,52	37 898,21
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-43 865,79	-38 125,97
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 604,64	-1 631,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-46 470,43	-39 757,78

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexes aux comptes annuels

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Le Fonds « Amundi Actions Silver Age ESR » est nourricier du Fonds CPR Silver Age également classé en « Actions internationales ». A ce titre, l'actif du Fonds « Amundi Actions Silver Age ESR » est investi en totalité et en permanence en parts de CPR Silver Age – I et à titre accessoire en liquidités.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	Prise en charge Fonds/Entreprise
P1 P2	Frais de gestion financière	Actif net	Amundi Actions Silver Age ESR - F :1,10 % TTC maximum 0,10%	Entreprise Fonds
		Actif net	Amundi Actions Silver Age ESR - P :1,20 % TTC maximum	Fonds
	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Amundi Actions Silver Age ESR - PER :0,10 % TTC maximum	Fonds
		Actif net	Amundi Actions Silver Age ESR - PER CA :0,25 % TTC maximum	Fonds
		Actif net	Amundi Actions Silver Age ESR - ASSUREUR :1,20 % TTC maximum	Fonds
P3	Frais indirects : Commission de souscription	Actif net	Néant	Fonds
	Commission de rachat	Actif net	Néant	Fonds
	Frais de gestion	Actif net	0.75 % TTC l'an maximum	Fonds
P4	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant	Fonds
P5	Commission de surperformance	Néant	Néant	Sans objet

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1027,00 EUR, ils sont pris en charge par le fonds.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR ASSUREUR	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART F	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART P	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER CA	Capitalisation	Capitalisation

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	35 967 730,31	35 049 809,35
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) (*)	13 034 517,74	14 612 536,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-8 632 978,48	-7 798 301,72
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	434 215,69	307 218,83
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-14 339,34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change	0,06	-0,08
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 370 519,31	-6 151 066,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	4 756 666,27	1 386 146,96
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 386 146,96	-7 537 213,91
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-43 865,79	-38 125,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	44 130 138,84	35 967 730,31

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

Détail des collectes (*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	13 034 517,74	14 612 536,19
Versements de la réserve spéciale de participation	1 460 684,93	1 898 303,67
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	25,65	
Versement de l'intéressement	5 779 222,65	5 967 367,66
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)		
Versements volontaires	522 657,46	492 914,33
Abondements de l'entreprise	1 438 449,75	1 296 400,21
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	3 833 477,30	4 957 550,32
Transferts provenant d'un CET		
Transferts provenant de jours de congés non pris		
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>		
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	8 632 978,48	7 798 301,72
Rachats	4 887 407,64	4 568 392,75
Transferts à destination d'un autre OPC	3 745 570,84	3 229 908,97

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers	1,48							
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	11 902,92
TOTAL DES DETTES		11 902,92
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-11 902,92

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR ASSUREUR		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART F		
Parts souscrites durant l'exercice	40 784,2710	12 692 066,62
Parts rachetées durant l'exercice	-27 967,0021	-8 592 374,86
Solde net des souscriptions/rachats	12 817,2689	4 099 691,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	136 565,5969	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART P		
Parts souscrites durant l'exercice	2 972,5077	342 451,12
Parts rachetées durant l'exercice	-353,1349	-40 603,62
Solde net des souscriptions/rachats	2 619,3728	301 847,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 372,2626	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER CA		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR ASSUREUR Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART F Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER CA Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR ASSUREUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41 630,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 867,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER CA	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,17
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			44 112 759,59
	FR0010838284	CPR SILVER PART I FCP	44 112 759,59
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			44 112 759,59

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-46 470,43	-39 757,78
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-46 470,43	-39 757,78

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR ASSUREUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3,64	-3,64
Total	-3,64	-3,64

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-40 497,26	-37 385,68
Total	-40 497,26	-37 385,68

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-5 969,01	-2 367,94
Total	-5 969,01	-2 367,94

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
Total		

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER CA		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-0,52	-0,52
Total	-0,52	-0,52

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR FCPE - Fonds d'épargne salariale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	439 397,70	319 615,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	439 397,70	319 615,88

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR ASSUREUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3,10	2,54
Total	3,10	2,54

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	434 211,95	317 909,66
Total	434 211,95	317 909,66

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 176,28	1 698,56
Total	5 176,28	1 698,56

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3,19	2,57
Total	3,19	2,57

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER CA		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3,18	2,55
Total	3,18	2,55

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	24 220 678,70	24 670 019,19	35 049 809,35	35 967 730,31	44 130 138,84
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR ASSUREUR en EUR					
Actif net			336,68	282,92	309,06
Nombre de titres			1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire			336,68	282,92	309,06
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			5,81	2,54	3,10
Capitalisation unitaire sur résultat			-3,45	-3,64	-3,64
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART F en EUR					
Actif net	24 216 438,73	24 629 604,29	34 901 682,65	35 777 010,85	43 611 804,74
Nombre de titres	83 443,6553	87 987,8132	102 642,4584	123 748,3280	136 565,5969
Valeur liquidative unitaire	290,21	279,92	340,03	289,11	319,34
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	1,79	2,20	5,97	2,56	3,17
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,26	-0,26	-0,31	-0,30	-0,29
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART P en EUR					
Actif net	4 239,97	40 414,90	147 109,98	189 858,33	517 386,30
Nombre de titres	37,7327	377,0108	1 142,2157	1 752,8898	4 372,2626
Valeur liquidative unitaire	112,36	107,19	128,79	108,31	118,33
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,52	0,84	2,27	0,96	1,18
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,74	-1,23	-1,43	-1,35	-1,36

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER en EUR					
Actif net			340,26	289,59	320,20
Nombre de titres			1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire			340,26	289,59	320,20
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			5,81	2,57	3,19
Capitalisation unitaire sur résultat					
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER CA en EUR					
Actif net			339,78	288,62	318,54
Nombre de titres			1,0000	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire			339,78	288,62	318,54
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes			5,81	2,55	3,18
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,49	-0,52	-0,52

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CPR SILVER PART I FCP	EUR	156 789,62	44 112 759,59	99,96
TOTAL FRANCE			44 112 759,59	99,96
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			44 112 759,59	99,96
TOTAL Organismes de placement collectif			44 112 759,59	99,96
Dettes			-11 902,92	-0,03
Comptes financiers			29 282,17	0,07
Actif net			44 130 138,84	100,00

Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART P	EUR	4 372,2626	118,33
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR-PART F	EUR	136 565,5969	319,34
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER CA	EUR	1,0000	318,54
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR PER	EUR	1,0000	320,20
Part AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR ASSUREUR	EUR	1,0000	309,06

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Produit

Amundi Actions Silver Age ESR - F (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000070219 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/11/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Silver Age ESR - F, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à Amundi Actions Silver Age ESR, nourricier de CPR Silver Age - I vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

La performance Amundi Actions Silver Age ESR peut être inférieure à celle de CPR Silver Age - I en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de CPR Silver Age - I, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors-EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion

procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière.

Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de Amundi Actions Silver Age ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du Amundi Actions Silver Age ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 090	€2 140
	Rendement annuel moyen	-79,1%	-26,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 910	€8 450
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-3,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 720	€11 310
	Rendement annuel moyen	-2,8%	2,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 780	€14 360
	Rendement annuel moyen	27,8%	7,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 23/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/11/2013 et 30/11/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€596	€1 084
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,60% avant déduction des coûts et de 2,49% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	96,14 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant See Account Holder France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus Amundi Actions Silver Age ESR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : CREELIA, FEDERIS GESTION D'ACTIFS

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

Amundi Actions Silver Age ESR - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000121649 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/11/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Silver Age ESR - P, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à Amundi Actions Silver Age ESR, nourricier de CPR Silver Age - I vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

La performance Amundi Actions Silver Age ESR peut être inférieure à celle de CPR Silver Age - I en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de CPR Silver Age - I, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors-EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion

procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière.

Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de Amundi Actions Silver Age ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du Amundi Actions Silver Age ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 090	€2 140
	Rendement annuel moyen	-79,1%	-26,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 820	€8 280
	Rendement annuel moyen	-21,8%	-3,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 660	€10 840
	Rendement annuel moyen	-3,4%	1,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 640	€13 820
	Rendement annuel moyen	26,4%	6,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 23/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/06/2018 et 30/06/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€701	€1 694
Incidence des coûts annuels**	7,1%	3,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,84% avant déduction des coûts et de 1,63% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	2,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	200,64 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant See Account Holder France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus Amundi Actions Silver Age ESR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : CREELIA, FEDERIS GESTION D'ACTIFS

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Produit

Amundi Actions Silver Age ESR - PER (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000127249 - FR0014001B40 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/11/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de Amundi Actions Silver Age ESR - PER, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à Amundi Actions Silver Age ESR, nourricier de CPR Silver Age - I vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

La performance Amundi Actions Silver Age ESR peut être inférieure à celle de CPR Silver Age - I en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de CPR Silver Age - I, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors-EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion

procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière.

Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de Amundi Actions Silver Age ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires: Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du Amundi Actions Silver Age ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 010	€2 050
	Rendement annuel moyen	-79,9%	-27,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 500	€8 030
	Rendement annuel moyen	-25,0%	-4,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 260	€10 990
	Rendement annuel moyen	-7,4%	1,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 090	€14 050
	Rendement annuel moyen	20,9%	7,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 23/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/01/2016 et 29/01/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€1 082	€1 510
Incidence des coûts annuels**	10,9%	3,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,02% avant déduction des coûts et de 1,91% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,91% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	81,99 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 10:00 AM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus Amundi Actions Silver Age ESR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Produit

Amundi Actions Silver Age ESR - PER CA (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000127259 - FR0014001B57 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/11/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Silver Age ESR - PER CA, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à Amundi Actions Silver Age ESR, nourricier de CPR Silver Age - I vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

La performance Amundi Actions Silver Age ESR peut être inférieure à celle de CPR Silver Age - I en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de CPR Silver Age - I, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à postériori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors-EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion

procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière.

Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de Amundi Actions Silver Age ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du Amundi Actions Silver Age ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 130	€2 160
	Rendement annuel moyen	-78,7%	-26,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 900	€8 440
	Rendement annuel moyen	-21,0%	-3,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 760	€11 500
	Rendement annuel moyen	-2,4%	2,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 740	€14 710
	Rendement annuel moyen	27,4%	8,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 23/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/01/2016 et 29/01/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€603	€1 138
Incidence des coûts annuels**	6,1%	2,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,02% avant déduction des coûts et de 2,83% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,09% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	103,08 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 10:00 AM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus Amundi Actions Silver Age ESR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Produit

Amundi Actions Silver Age ESR - ASSUREUR (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000127269 - FR0014001B65 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/11/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi Actions Silver Age ESR - ASSUREUR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à Amundi Actions Silver Age ESR, nourricier de CPR Silver Age - I vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

La performance Amundi Actions Silver Age ESR peut être inférieure à celle de CPR Silver Age - I en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de CPR Silver Age - I, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors-EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion

procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière.

Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de Amundi Actions Silver Age ESR.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du Amundi Actions Silver Age ESR.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 190	€2 230
	Rendement annuel moyen	-78,1%	-25,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 070	€8 530
	Rendement annuel moyen	-19,3%	-3,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 960	€11 250
	Rendement annuel moyen	-0,4%	2,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 010	€14 390
	Rendement annuel moyen	30,1%	7,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 23/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/04/2018 et 28/04/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€411	€1 462
Incidence des coûts annuels**	4,1%	2,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,01% avant déduction des coûts et de 2,38% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	2,15% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	210,60 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 10:00 AM France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus Amundi Actions Silver Age ESR pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés dans les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Amundi Actions Silver Age ESR

Identifiant d'entité juridique :
969500J25YISCXVXUZ10

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72,39 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **UNIVERSE AGED**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,026 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,637 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.026 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.637 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR SILVER AGE-I	Finance	Fonds	France	99,98 %

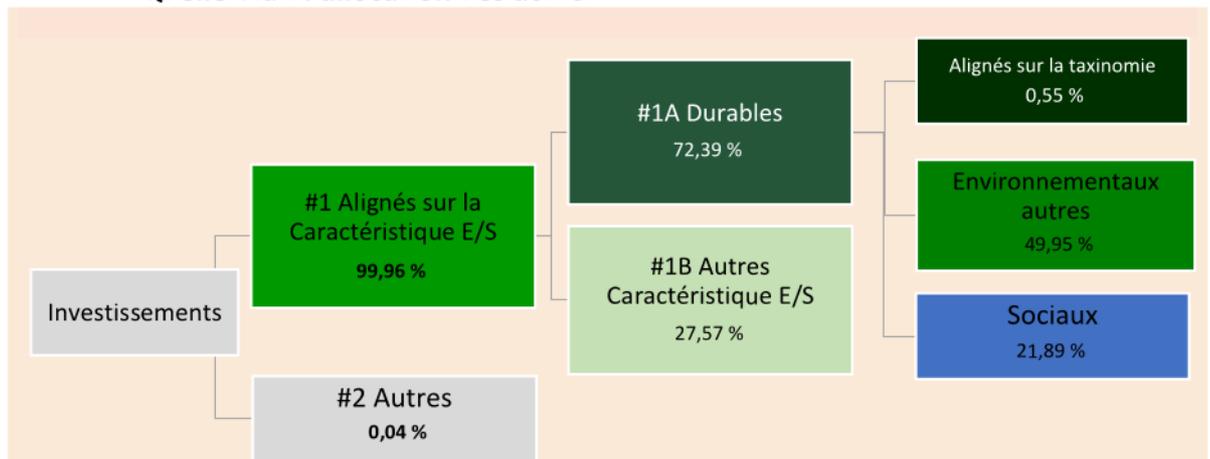
d'investissements
du produit
financier au cours
de la période de
référence, à
savoir: **du**
01/01/2023 au
31/12/2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs

Finance	Fonds	99,98 %
Liquidités	Liquidités	0,02 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,55 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

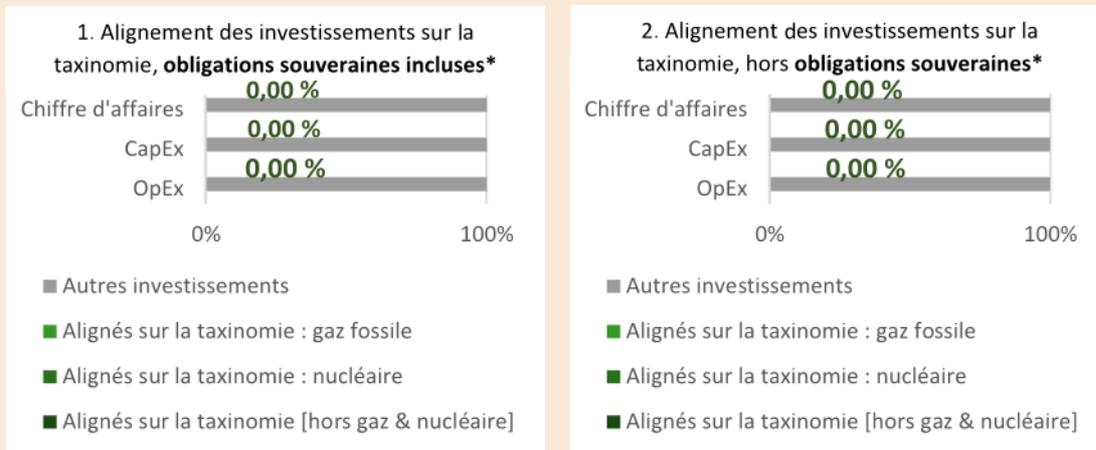
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **49,95 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **21,89 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

produit financier
atteint les
caractéristiques
environnemental
es ou sociales
qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

AMUNDI ACTIONS SILVER AGE ESR

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Rapport annuel de l'OPC Maître



**INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR
CS61595
75015 Paris Cedex 15
T 01 53 15 70 00
WWW.CPR-AM.COM

CPR SILVER AGE

**OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français**

**RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023**

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	30
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	63
Informations spécifiques	64
Informations réglementaires	65
Certification du Commissaire aux comptes	71
Comptes annuels	76
Bilan Actif	77
Bilan Passif	78
Hors-Bilan	79
Compte de Résultat	80
Annexes aux comptes annuels	81
Règles et méthodes comptables	82
Evolution de l'Actif net	88
Compléments d'information	89
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	105
Inventaire	108
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	112
Annexe(s)	113
Information SFDR	114
Loi Energie Climat (LEC)	125

Produit

CPR Silver Age - P

FR0010836163 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Silver Age, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière. Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Silver Age.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieures à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 090	€2 140
	Rendement annuel moyen	-79,1%	-26,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 860	€8 210
	Rendement annuel moyen	-21,4%	-3,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 090	€11 930
	Rendement annuel moyen	0,9%	3,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 690	€15 380
	Rendement annuel moyen	26,9%	9,0%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Silver Age.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€682	€1 691
Incidence des coûts annuels**	6,9%	3,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,67% avant déduction des coûts et de 3,59% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,66% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	158 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence : MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis). Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	-2 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Silver Age conformément au prospectus de CPR Silver Age.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Silver Age - I

FR0010838284 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Silver Age, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière. Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Notre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Silver Age.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieures à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 140	€2 180
	Rendement annuel moyen	-78,6%	-26,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 090	€8 440
	Rendement annuel moyen	-19,1%	-3,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 370	€12 620
	Rendement annuel moyen	3,7%	4,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 060	€16 330
	Rendement annuel moyen	30,6%	10,3%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Silver Age.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€414	€1 058
Incidence des coûts annuels**	4,2%	1,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,64% avant déduction des coûts et de 4,76% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,92% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	89 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence : MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis). Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	-1 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Silver Age conformément au prospectus de CPR Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Silver Age - E

FR0010917658 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Silver Age, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière. Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Silver Age.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 140	€2 180
	Rendement annuel moyen	-78,6%	-26,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 990	€8 340
	Rendement annuel moyen	-20,1%	-3,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 240	€11 900
	Rendement annuel moyen	2,4%	3,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 880	€15 390
	Rendement annuel moyen	28,8%	9,0%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Silver Age.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€536	€1 820
Incidence des coûts annuels**	5,4%	3,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,71% avant déduction des coûts et de 3,54% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	2,16% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	210 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis). Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Silver Age conformément au prospectus de CPR Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Silver Age - T

FR0011741958 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Silver Age, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière. Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Silver Age.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 130	€2 160
	Rendement annuel moyen	-78,7%	-26,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 970	€8 330
	Rendement annuel moyen	-20,3%	-3,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 160	€12 860
	Rendement annuel moyen	1,6%	5,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 830	€16 200
	Rendement annuel moyen	28,3%	10,1%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Silver Age.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€548	€829
Incidence des coûts annuels**	5,5%	1,6%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,78% avant déduction des coûts et de 5,16% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,23% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	22 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 01:00 PM un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Silver Age conformément au prospectus de CPR Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Silver Age - T0

FR0013220365 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Silver Age, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière. Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Notre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Silver Age.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 430	€1 460
	Rendement annuel moyen	-85,7%	-31,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 370	€5 610
	Rendement annuel moyen	-46,3%	-10,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 820	€8 030
	Rendement annuel moyen	-31,8%	-4,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 640	€9 980
	Rendement annuel moyen	-13,6%	0,0%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Silver Age.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€2 043	€2 219
Incidence des coûts annuels**	20,5%	4,9%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,62% avant déduction des coûts et de -4,29% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (20,00% du montant investi / 2 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 20,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 2 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	18 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	22 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence : MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis). Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Silver Age conformément au prospectus de CPR Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Silver Age - Z-C

FR0013246246 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Silver Age, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière. Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Silver Age.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieures à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 100	€2 140
	Rendement annuel moyen	-79,0%	-26,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 940	€8 290
	Rendement annuel moyen	-20,6%	-3,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 090	€11 750
	Rendement annuel moyen	0,9%	3,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 840	€14 690
	Rendement annuel moyen	28,4%	8,0%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Silver Age.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€584	€1 030
Incidence des coûts annuels**	5,9%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,27% avant déduction des coûts et de 3,28% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	58 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis). Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Silver Age conformément au prospectus de CPR Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Silver Age - Z-D

FR0013258605 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Silver Age, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière. Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Silver Age.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 100	€2 140
	Rendement annuel moyen	-79,0%	-26,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 940	€8 290
	Rendement annuel moyen	-20,6%	-3,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 090	€11 740
	Rendement annuel moyen	0,9%	3,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 840	€14 680
	Rendement annuel moyen	28,4%	8,0%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Silver Age.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€587	€1 048
Incidence des coûts annuels**	5,9%	2,0%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,28% avant déduction des coûts et de 3,26% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	58 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de référence : MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis). Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Silver Age conformément au prospectus de CPR Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Silver Age - R

FR0013294725 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Silver Age, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière. Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Silver Age.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieures à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 090	€2 140
	Rendement annuel moyen	-79,1%	-26,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 910	€8 260
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-3,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 090	€11 540
	Rendement annuel moyen	0,9%	2,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 770	€14 590
	Rendement annuel moyen	27,7%	7,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€627	€1 292
Incidence des coûts annuels**	6,3%	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,36% avant déduction des coûts et de 2,91% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	96 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	26 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence : MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis). Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	5 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Silver Age conformément au prospectus de CPR Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR Silver Age - PM

FR0013462546 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Silver Age, un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR Silver Age, vous investissez dans un portefeuille d'actions européennes liées à la thématique du vieillissement de la population.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

La gestion du FCP étant fondée sur une thématique spécifique pour laquelle il n'existe aucun indice représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP. Toutefois, à titre indicatif, l'indice MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis) sera utilisé, à posteriori, en tant que simple référence pour apprécier la performance du portefeuille, sans contraindre sa gestion.

Pour y parvenir, la stratégie de gestion vise à sélectionner les valeurs européennes (EMU et hors EMU) les plus performantes dans différents secteurs tirant parti du vieillissement de la population (pharmacie, équipements médicaux, épargne...). Au sein de cet univers, la gestion procède en deux étapes : une allocation sectorielle qui est définie en fonction des perspectives de croissance de chaque secteur et la sélection de titres au sein de chaque secteur selon une approche à la fois quantitative et qualitative tout en intégrant des critères de liquidité et de capitalisation boursière. Dans le cadre de cette thématique et à titre de diversification, le fonds pourra également, dans la limite de 25%, investir sur des valeurs d'autres zones géographiques.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- exclusions des pires notes sur la note globale ESG;
- exclusion des pires notes sur des critères spécifiques E, S et G jugés pertinents pour les secteurs liés à la thématique du fonds.

Votre FCP a vocation à être principalement investi en actions européennes.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120% de l'actif total du portefeuille.

Pour la gestion de ses liquidités, le portefeuille peut être investi jusqu'à 25% en produits monétaires et de taux.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice est disponible sur le site : www.msci.com/equity

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Silver Age.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 980	€2 020
	Rendement annuel moyen	-80,2%	-27,4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 450	€7 710
	Rendement annuel moyen	-25,5%	-5,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 500	€10 750
	Rendement annuel moyen	-5,0%	1,5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 030	€13 800
	Rendement annuel moyen	20,3%	6,7%

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Silver Age.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€1 169	€2 050
Incidence des coûts annuels**	11,9%	4,1%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,57% avant déduction des coûts et de 1,46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	145 EUR
Coûts de transaction	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	25 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence : MSCI Europe converti en euro (dividendes nets réinvestis). Méthode ESMA depuis le 01/01/2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:25 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de CPR Silver Age conformément au prospectus de CPR Silver Age.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Compte rendu d'activité

Août 2022

Point Marché : Après le fort rebond du mois de juillet, les marchés actions européens enregistrent en Août une nouvelle baisse significative de -4.91%. Ces derniers ont été pénalisés par les craintes de plus en plus concrètes d'un ralentissement de l'activité économique, exacerbées par la forte hausse des prix de l'électricité (sur le marché de gros) qui ont progressé de +59%/+35%/+29% en Allemagne/France/UK sur le mois pour atteindre des records historiques. Cet élément a fortement contribué à l'accélération de l'inflation dans la plupart des pays qui a également atteint de nouveaux records. Le discours de Jerome Powell, à Jackson Hole, fin août a justement confirmé que la priorité était de combattre l'inflation en poursuivant la hausse des taux, éloignant ainsi l'idée de pivot de la Fed à moyen terme. Le durcissement monétaire devrait se poursuivre tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'est pas atteint même si les acteurs économiques doivent en subir les conséquences. Au niveau de l'Union Européenne, la BCE doit faire face à la détérioration des indicateurs économiques dont la hausse des prix à la production de +37.2% en juillet en rythme annuel et de +5.3% sur un mois en Allemagne. Ainsi, de plus en plus de responsables de la BCE plaident en faveur d'un durcissement monétaire plus prononcé avec une hausse des taux de 75bps au lieu de 50bps en septembre, après les +50bps déjà opérés au mois de juin. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine dure depuis plus de 6 mois désormais et un accord de paix ne semble pas être d'actualité pour ces deux pays. Simultanément les bombardements se poursuivent autour de la centrale de Zaporijia faisant craindre un désastre nucléaire. Le conflit persiste entre la Chine et Taiwan tandis que la Chine poursuit ses exercices militaires après la visite de la Présidente de la Chambre des représentants N. Pelosi. Afin de pouvoir assurer une production d'électricité plus stable à moyen terme, la voie du nucléaire a été reprise par plusieurs pays pour lutter contre les effets de cette guerre. Le Royaume-Uni a confirmé le financement de la centrale nucléaire de Sizewell alors que le Japon souhaite redémarrer plusieurs réacteurs déjà existants et envisage de construire des réacteurs nucléaires de nouvelle génération. L'Allemagne réfléchit quant à elle, à étendre la durée de vie des 3 dernières centrales nucléaires du pays dont la fermeture était initialement prévue cette année. Sur le plan économique, les prix de l'énergie continuent de peser sur l'Europe notamment avec des prix extrêmement élevés du gaz naturel (à 243€/MWh vs 65€ en début d'année) après l'annonce des 3 jours de fermeture du gazoduc Nord Stream pour une nouvelle « maintenance ». La faiblesse de l'Euro face au dollar, qui est passé sous la parité pour la première fois en 20 ans, pénalise également la zone euro. En Allemagne, l'inflation atteint comme attendu +8.8% yoy en août (vs +8.5% en juillet) tandis que celle de la zone euro ressort à +8.9% yoy en juillet. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint +10.1% yoy en juillet (vs cons à +9.8%). Aux Etats-Unis, l'inflation s'est stabilisée sur un mois en juillet (vs cons de +0.2%) mais le PIB américain a reculé de -0.6% en rythme annualisé au T2 2022 (vs cons à -0.7%). Malgré ce 2e trimestre consécutif de baisse, les données économiques suggèrent un ralentissement de l'activité économique plutôt qu'une récession. La production industrielle en juillet a progressé de +0.6% (vs une stagnation en juin) et le taux de chômage en juillet est revenu à son niveau pré pandémie de 3.5% (vs cons à 3.6%). En Asie, en juillet, l'inflation est ressortie à +2.6% yoy au Japon et +2.7% yoy en Chine. Dans un contexte de hausse des taux, la Chine a abaissé son taux préférentiel de prêt à 3.65% contre 3.70% auparavant pour stimuler la croissance. Du côté des secteurs en Europe, l'énergie (+3.3%) surperforme en profitant d'une hausse du gaz naturel à 229€/MWh en fin de mois, soit en croissance de +18% en août, suite à l'annonce des 3 jours de fermeture du Gazoduc Nord Stream. Suivi du secteur de l'assurance (+0.21%) et de la banque (-1.01%). A l'inverse les secteurs de l'immobilier (-12.51%), des équipementiers médicaux (-12.20%), et des semi-conducteurs sous-performent massivement. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique : Au début du mois d'août, une poignée d'actions (Sanofi, GSK, Haleon, Pfizer) ont vu leur capitalisation boursière s'envoler de 45 milliards de dollars en l'espace de quelques jours, par crainte d'énormes responsabilités potentielles découlant du litige relatif au Zantac (ranitidine) aux États-Unis. Le Zantac est un médicament contre l'ulcère et le reflux approuvé par la FDA en 1983, qui a été autorisé en vente libre en 2004. En avril 2020, la FDA a émis un retrait global de tous les produits à base de ranitidine car il a été découvert que, dans certaines conditions, la ranitidine pouvait se dégrader en un composé cancérigène présumé (NMDA). Les sociétés pharmaceutiques/génériques et les sociétés de vente de produits OTC (produits pharmaceutiques sans ordonnance) concernées n'ont cependant pas attendu le retrait global de la FDA pour rappeler volontairement leurs produits respectifs. En août, sans aucune nouvelle supplémentaire, le marché a paniqué face à l'afflux de nouvelles liées aux litiges à venir, d'autant plus que le cabinet d'avocats des plaignants qui se fait le plus entendre est le même que dans l'affaire du glyphosate de Bayer. Le reflux gastro-oesophagien étant une maladie très courante, avec une prévalence de 20% aux États-Unis, certains investisseurs

anticipent maintenant des montants potentiellement énormes de responsabilité. Ce qui rend l'affaire encore plus complexe, c'est que la propriété des droits sur le Zantac OTC a changé de mains à plusieurs reprises au cours des 30 dernières années. Le Zantac a été initialement découvert et développé par GSK, et approuvé par la FDA en tant qu'antiulcéreux sur ordonnance en 1983. GSK a ensuite vendu les droits OTC à Warner-Lambert (racheté ensuite par Pfizer). Quelques années plus tard, Pfizer a vendu sa division Consumer Health (avec les droits de Zantac OTC aux États-Unis) à Johnson&Johnson, qui a ensuite dû se séparer de Zantac OTC comme l'exigeaient les autorités antitrust. Ils les ont vendus à Boehringer Ingelheim (BI) en 2006. En 2017, BI a conclu un échange d'actifs de sa division Consumer Health (pharmacie grand public sans ordonnance) contre la division Animal Health de Sanofi. BI et Sanofi sont également en arbitrage au sujet des indemnités pour Zantac. Sanofi n'a vendu le Zantac dans le canal OTC américain qu'entre 2017 et 2019, soit deux ans seulement, quand BI l'a vendu pendant près de 11 ans. Cependant, lors de la récente panique sur les marchés, c'est Sanofi qui a perdu le plus de capitalisation boursière (près de 17 milliards de dollars), clairement exagérée. Certains investisseurs craignent désormais que cela ne remette en question ce qui était considéré comme une nouvelle potentiellement positive pour l'année prochaine, avec des allusions à une éventuelle scission de Consumer Health. La résolution du litige concernant le Zantac en vente libre semble désormais très compromise.

Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Le mois d'août s'est décomposé en 2 phases : - Une phase de fort rebond porté par l'optimisme des investisseurs sur le fait d'avoir atteint le pic de l'inflation au point d'anticiper des baisses de taux en 2023, - Puis à partir du 17/08, durant le meeting de Jackson Hole où les banques centrales ont affirmé leur volonté de combattre l'inflation au détriment de la croissance, une seconde phase de baisse généralisée sur fonds d'inflation élevée et de hausse de taux pénalisant notamment le consommateur final. Dans ce contexte toujours extrêmement volatile, le fonds a enregistré une sous-performance brute de -1.11%. L'absence d'investissement en dehors de l'univers Silver Age a coûté -0.30% en terme de performance relative par rapport à l'indice de référence, majoritairement contrebalancé par notre coussin de trésorerie. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, aucun sous-secteur thématique n'affiche de performance positive. La dichotomie des performances s'explique : - D'une part, par l'exposition de l'entreprise au consommateur final et notamment européens. Plus celle-ci est importante plus la sous performance est forte. - D'autre part par l'exposition de l'entreprise au style, les entreprises croissance/qualité ayant fortement sous performées avec la remontée des taux. Les secteurs de la santé et des loisirs ont été les principaux moteurs de sous performance du fonds. Concernant le secteur des laboratoires pharmaceutique, le fonds a été pénalisé par son exposition spécifique à Sanofi suite à la publication de « l'affaire Zantac ». Simultanément le secteur des équipementiers médicaux exposés aux consommateurs finaux, comme les aides auditives ou les lunettes, ont sous performé massivement. Notons que notre exposition reste très limitée. Enfin le secteur des loisirs, par définition exposé aux consommateurs finaux, sous performe massivement sur fonds de crainte de baisse de pouvoir d'achat (Husqvarna, Kingfisher, Trigano) quel que soit le niveau de valorisation des entreprises. Inversement, les gestionnaires d'actifs retraite sous performe moins que les autres sous-secteurs. Là aussi nous observons une dichotomie entre : - Les « pure player » de l'épargne retraite, peu exposés aux mouvements de les limites réglementaires de leur gestion actif/passif (ASR, Swiss Life, Legal&General) qui surperforment le marché. - Les sociétés de gestion, sur des actifs cotés ou non cotés, dont les performances sont plus volatiles (Man Group, Partners Group, 3i). Notre scénario de marché restant inchangé, nous n'avons pas « racheter » la hausse du marché début août, ni modifier de façon significatives nos positions, notre exposition au consommateur final étant aussi faible possible par rapport à la thématique du fonds. Concernant les gérant d'épargne, nous continuons de « resserrer le portefeuille vers les « pure player » de la gestion retraite, au détriment des gestionnaires de private equity. Notre exposition aux valeurs de croissance/qualité, faiblement valorisé reste inchangée. En conséquence la structure de risque du fonds reste globalement inchangé par rapport au mois précédent : - La TE ex ante continue d'augmenter autour de 4% et sa décomposition reste sur sa structure « traditionnelle » : 1/3 sélection de titres, 1/3 risque industrie 1/3 risque de style. Concernant l'exposition au style, le fonds conserve par construction une sous exposition légère à la value, tout en reprenant une surexposition légère à la croissance. Dans un monde où les investisseurs restent très préoccupés par les questions d'identification du pic d'inflation et de risque de récession, et sachant que selon nous le consensus sur les publications de résultats reste trop élevé, nous gardons un portefeuille très défensif. Perspective/Outlook thématique juillet : Le rebond à fait long feu, et le « bear market rallye » s'est terminé avec la publication des conclusions du symposium des banques centrales à Jackson Hole. Avec une inflation aussi élevée, notamment en Europe, il n'est plus possible de combattre l'inflation tout en préservant la croissance. Les banques centrales doivent faire un choix : la priorité est de « stopper » l'inflation, même s'il faut pour cela « casser » la croissance. Nous restons donc baissiers sur les marchés actions européens.

Avec la crise de l'approvisionnement énergétique, les pics d'inflation et de hausse des taux sont donc une nouvelle fois repoussés. Les anticipations de baisses de taux pour le second semestre 2023 sont abandonnées. Les taux resteront donc plus élevés, plus longtemps, pénalisant à court terme toutes les entreprises de croissance, même les plus résilientes et les plus rentables, quelle que soient leurs valorisations. Il y aura donc des points d'entrée intéressants mais peu de catalyseurs à court terme pour faire monter les cours. L'écart entre l'agrégation des estimations de bénéfices 2022 anticipés par les analystes (bottom up), et les indicateurs macroéconomiques (top down) devient vertigineux. Comme nous l'avions écrit le mois dernier, les estimations de bénéfices témoignent d'une sortie de crise, alors que les indicateurs macroéconomiques nous amènent en récession. Cet écart ne peut plus perdurer. Les signaux négatifs qui nous ont été envoyés durant l'été par les valeurs de consommation, devraient se diffuser plus largement. Nous anticipons donc que les publications de résultats du 3ème trimestre devront se caler sur les prévisions macroéconomiques entraînant de nombreux avertissements sur résultats. Nous nous positionnons donc sur les valeurs les moins chers de chaque sous-secteurs, tout en faisant attention à leur capacité à préserver leurs marges à moyen terme. Enfin les investisseurs n'ont pas encore « capituler ». S'il y a eu des sorties de capitaux des marchés d'actions européens vers les actions américaines et celles de pays émergents, il n'y a pas encore eu de vente massives de la classe d'actif « actions ». La purge est donc à venir. Nous gardons donc le profil défensif de ces derniers mois.

Septembre 2022

Point Marché : Le MSCI Europe (-6.28%) réalise une performance négative pour le second mois consécutif. Les marchés sont pénalisés par la détérioration de l'environnement macro-économique et géopolitique. Les craintes d'un ralentissement de l'activité économique se sont intensifiées après la hausse des taux de plusieurs Banques Centrales (hausse de +75bps de la FED et de +50 bps de la BoE) et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE. Les devises européennes ont été fortement sous pression face au dollar : le GBP a perdu -3.9% sur le mois, ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -11.4%, et l'EUR a perdu -2.5% pour franchir à la baisse le seuil de la parité (ce qui porte la baisse depuis la fin mai à -8.7%). Côté Banque Centrale, La BCE a relevé ses taux d'une ampleur inédite de +75bps pour atteindre 1.25%. Elle devrait une nouvelle fois augmenter ses taux d'au moins +50 bps lors de sa prochaine réunion (27 octobre). C. Lagarde a affirmé que l'objectif du cycle de hausse des taux était d'atteindre le taux neutre (environ 2%) et de combattre l'inflation. La Fed a poursuivi l'accélération de sa politique monétaire restrictive en augmentant ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.0% et 3.25%. La BoE a également relevé ses taux de +50bps à 2.25% et devrait également augmenter ses taux lors de la prochaine réunion (3 novembre). La BoE rachètera des obligations long terme (d'une maturité supérieure à 20 ans) jusqu'à 5Mds£ par jour jusqu'au 14 octobre pour rétablir de la stabilité monétaire. En Asie, la BoJ a poursuivi sa politique accommodante en maintenant son taux des dépôts à -0.1% malgré les +3.0% d'inflation annuelle au mois d'août, un chiffre inédit depuis 2014. Sur le front géopolitique, V. Poutine a officialisé l'annexion de 4 régions ukrainiennes alors que l'Ukraine mène des contre-offensives pour récupérer les territoires pris par les Russes. Le Président ukrainien a indiqué que le pays soumettait une demande accélérée pour rejoindre l'OTAN et qu'il refuse de négocier avec la Russie tant que V. Poutine est au pouvoir. Le Président russe a rencontré le président chinois, Xi Jinping, lors de son premier déplacement international depuis le début de la pandémie du Covid. Lors de cet échange, le Président chinois a affirmé être disposé à travailler avec la Russie pour assumer sa position de grande puissance mondiale. En Italie, le parti Fratelli d'Italia est arrivé en tête des scrutins permettant à Giorgia Meloni de remplacer M. Draghi. Les mesures des gouvernements pour stimuler le pouvoir d'achat des ménages et atténuer la hausse des coûts des entreprises se multiplient. Le gouvernement britannique, désormais dirigé par Liz Truss, a présenté son mini-budget comprenant des réductions d'impôts dont l'annulation de la hausse de l'impôt sur les sociétés de 19% à 25%. Ces mesures devraient coûter 60Mds£ sur les 6 prochains mois. En France, le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire limitant la hausse des prix de l'énergie à +15% en 2023. Sur le plan économique, le risque d'un ralentissement économique se confirme avec une baisse des prévisions de croissance. L'OCDE a abaissé ses prévisions de croissance mondiale à +2.2% pour l'année prochaine (vs +2.8% en juin). En zone euro, l'OCDE a revu à la baisse ses perspectives de croissance à +0.3% en 2023 (vs +1.6% en juin) alors qu'elle estime que l'Allemagne entrera en récession en 2023 avec une croissance de -0.7% sur an. L'inflation a atteint un record à +10.0% yoy en septembre (vs +9.1% en août) dans la zone Euro, portée par un pic en Allemagne à +10.9% yoy en septembre (vs +8.8% en août). Au Royaume-Uni, l'inflation a ralenti à +9.9% yoy en août après atteint plus de 10% en juillet. Aux États-Unis, l'inflation a également ralenti à +8.3% yoy en août (vs consensus à +8.1%) mais l'inflation sous-jacente est ressortie supérieure aux attentes à +6.3% vs +5.9% au mois de juillet. L'OCDE a aussi abaissé ses prévisions

OPCVM CPR SILVER AGE

de croissance à +1.5% en 2022 (vs +2.5% en août) et +0.5% en 2023 (vs +1.2% en juin) malgré un marché du travail qui reste robuste. En Asie, l'inflation a augmenté au Japon à 3.0% yoy en août (vs +2.6% en juillet) mais elle a ralenti en Chine à +2.5% yoy en août (vs +2.7% en juillet). Du côté des secteurs en Europe, le secteur IMMOBILIER (-17.7%) est fortement pénalisé par l'impact de la hausse de taux et la détérioration de l'environnement macro-économique. De la même manière, le secteur de la TECHNOLOGIE (-8.2%) est pénalisé par l'impact des hausses de taux sur les valorisations ainsi que par le sell off du Nasdaq (-10.6% en août). Le secteur des UTILITES (-8.9%) est pénalisé par les mesures prises par les gouvernements pour plafonner les prix de l'électricité. Les secteurs liés aux matières premières surperforment : METAUX & MINES (-4.2%) & ENERGIE (-7.1%), grâce à une remontée des prix du pétrole brut (Brent : +2.5%) durant le mois en anticipation de la potentielle baisse de production de l'OPEP+ qui sera décidée lors de sa réunion de début octobre. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique : À la fin du mois de septembre, Biogen/Eisai ont annoncé, contre toute attente, des résultats positifs pour leur essai de phase 3 CLARITY-AD évaluant Lécanumab pour le traitement des patients atteints de la maladie d'Alzheimer précoce (MA). Contrairement à leur précédent composé, l'Aduhelm, dont les données d'efficacité n'étaient pas convaincantes, le Lécanumab a réussi à atteindre ses critères d'évaluation primaires et secondaires, avec une signification statistique élevée chez près de 1 800 patients. Son critère d'évaluation primaire portait sur l'évolution à 18 mois du score cognitif des patients. Tous les détails seront communiqués lors du congrès de la CTAD fin novembre. Cette étude est intrigante car la grande majorité des anticorps monoclonaux ciblant la protéine bêta-amyloïde ont échoué au cours des 15 dernières années. Cependant, plus récemment, trois composés de cette famille pourraient représenter un nouvel espoir pour les patients et leurs familles en ralentissant l'évolution de la maladie et pour lesquels des résultats cliniques seront observés à court terme. Le premier est le Lécanemab, dont la date d'action par la FDA est fixée au début du mois de janvier 2023. Le deuxième est le Gantenerumab de Roche, dont les résultats seront également présentés à la CTAD. Le troisième est le Donanemab de Lilly, dont les résultats de la phase 3 sont attendus pour la mi-2023. Lecanemab et Donanemab sont administrés en perfusion tandis que le Gantenerumab est administré par voie sous-cutanée. Ces trois produits visent à ralentir la progression de la maladie, malheureusement aucun ne devrait permettre de la guérir. La principale préoccupation sera le remboursement. Aux États-Unis, où ces produits seront disponibles bien avant l'Europe, le Center for Medicare Services (CMS) a déjà pris la décision de ne rembourser les anticorps monoclonaux anti-AB que lorsqu'ils sont administrés dans le cadre d'essais cliniques ou si les preuves cliniques de leur efficacité à ralentir l'évolution de la maladie sont suffisamment convaincantes, et de ne pas les rembourser sur la base des seuls biomarqueurs. Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Les mouvements que nous avons connu durant ce mois de septembre, s'explique principalement par 2 raisons : La sensibilité à la hausse des taux, Et l'exposition de l'entreprise au consommateur final dont le pouvoir d'achat est amputé par l'inflation. Les marches actions ont connu une première jambe de baisse, fin août, à partir du meeting de Jackson Hole, lorsque les banques centrales ont réaffirmé leur priorité de lutter contre l'inflation au détriment de la croissance. Cette première jambe a été rapidement suivi d'une seconde, plus violente, après la publication du CPI américain mi-septembre, montrant d'une part que l'inflation n'était toujours pas sous contrôle et d'autre part que l'inflation « core » continuait d'accélérer, fragilisant ainsi le consommateur final. Cette double prise de conscience de la part des investisseurs a propulsé les taux vers le haut, tout en ramenant les marchés actions sur leur plus bas niveau de l'année. Enfin, la publication du « mini budget » du gouvernement britannique, entraînant une chute historique de la livre et une envolée des taux obligeant la Bank of England à réagir, a pénalisé l'ensemble de la cote britannique, dont les gestionnaires retraite. Dans ce contexte toujours extrêmement volatile, le fonds a enregistré une sous-performance brute de -0.35%. Comme le mois précédent, au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, aucun sous-secteur thématique n'affiche de performance positive. La sous performance s'explique principalement par le comportement des secteurs des gérants d'épargne retraite et des loisirs. Concernant le secteur de l'épargne retraite, la volatilité qui a suivi la publication du « mini budget » britannique a particulièrement perturbé le secteur et plus particulièrement les titres UK comme Legal&General ou Phoenix. Ce stress ne devrait avoir qu'un impact limité à court terme. Concernant les loisirs, l'accélération des craintes inflationnistes venant pénalisées le pouvoir d'achat du consommateur ont particulièrement touché le secteur de l'hôtellerie (Whitbread, Accor), du bricolage et loisirs de plein air (Husqvarna). Inversement le secteur des laboratoires pharmaceutiques à tenu, notamment Roche, porté par les espoirs de réussite de la phase 3 du Gantenerumab sur la maladie d'Alzheimer, après le succès de phase 3 de son concurrent le Lécanumab de Biogen. Enfin, l'absence d'investissement en dehors de l'univers Silver Age a rapporté 0.40% en terme de performance relative par rapport à l'indice de référence. De la même façon notre coussin de trésorerie nous a également rapporté 0.30% de performance relative. Notre

scenario de marché restant inchangé, nous n'avons pas modifier de façon significatives nos positions. Toutefois, concernant : Le secteur des soins personnels, nous avons vendu la totalité de notre position d'Unilever et alléger notre position en l'Oréal. L'automobile, nous avons solder notre position de Volkswagen, suite à l'introduction en bourse de Porsche pour nous réinvestir sur Mercedes. En conséquence la structure de risque du fonds reste globalement inchangé par rapport au mois précédent : La TE ex ante se stabilise autour de 4% et sa décomposition reste sur sa structure « traditionnelle » : 1/3 sélection de titres, 1/3 risque industrie 1/3 risque de style. Concernant l'exposition au style, le fonds conserve par construction une sous-exposition légère à la value, tout en reprenant une surexposition légère à la croissance. Perspective/Outlook thématique juillet. Ce mois de septembre a été particulièrement riche en événements, bousculant ainsi les niveaux de valorisation sur toutes les classes d'actifs. Comme nous l'avions indiqué lors de nos commentaires précédents nous attendons d'avoir passé : Le pic d'anticipation d'inflation, La révisions à la baisse des bénéfices d'entreprises par le consensus, La « capitulation des investisseurs », Pour reprendre du risque dans notre portefeuille. Nous n'avons pas encore passé le pic d'inflation. Les banques centrales restant « hawkish » et les taux réels suggèrent de nouvelles baissent de cours des actions. Cependant, nous commençons à observer des signes de « fin de partie ». Le ralentissement de l'économie mondiale s'accroît en raison de la baisse de la demande et de la hausse des coûts. Si à court terme, les taux directeurs vont continuer d'augmenter, nous considérons qu'un début de ralentissement du resserrement monétaire s'opérera d'ici la fin de l'année, ce qui réduira le potentiel de hausse additionnelle des taux souverains mondiaux. Néanmoins les taux longs devraient rester élevés pour longtemps. Si les analystes financiers ont commencé à réviser à la baisse leurs anticipations sur le marché américain, le travail n'a pas encore commencé en Europe. L'écart entre l'agrégation des estimations de bénéfices 2022 anticipés par les analystes (bottom up), et les indicateurs macroéconomiques (top down) reste toujours vertigineux. Les publications de résultats du 3eme trimestre et la communication des premières perspectives 2023 devraient être l'occasion de réviser significativement à la baisse les anticipations de résultats pour tenir compte de la flambée du prix des matières premières et le ralentissement de la demande. Les investisseurs n'ont toujours pas capitulé. La hausse des taux réels et les révisions de bénéfices à la baisse devraient mettre les PE de marche sous pression amenant à une (dernière) baisse supplémentaire. Nous verrons alors si les volumes de transactions augmentent. Dans un monde où les investisseurs restent très préoccupés par les questions d'identification du pic d'inflation et de risque de récession, et sachant que selon nous le consensus sur les publications de résultats reste trop élevé, nous gardons un portefeuille très défensif.

Octobre 2022

Point Marché : Les marchés européens clôturent le mois en hausse MSCI Europe (+6.2%) porté par un rebond qui s'est opéré à partir du milieu du mois. Il s'agit de la plus forte hausse mensuelle du Stoxx 600 depuis le mois de juillet cette année. Les marchés ont profité des signes d'un ralentissement économique pouvant amener les banques centrales à ralentir le rythme des hausses des taux, notamment de la FED. Côté banques centrales, la BCE a de nouveau relevé ses 3 taux directeurs de +75bps à 2.0% pour le taux de refinancement et 1.5% pour le taux de dépôt tout en précisant que le rythme des hausses des taux futures dépendrait des chiffres macro-économiques. La BoE a mis un terme à son intervention sur le marché obligataire à la date prévue (14 octobre). Cette dernière devra décider de l'ampleur de la prochaine hausse des taux lors de sa réunion du 3 novembre sans connaître le plan fiscal du gouvernement britannique (dont l'annonce a été décalée au 17 novembre vs 31 octobre initialement prévu). Certains responsables de la FED ont commencé à signaler leur désir à la fois de ralentir bientôt le rythme des augmentations et de cesser d'augmenter les taux au début de l'année prochaine. De son côté, la BoJ a maintenu son taux de dépôt des banques à -0.1% afin de stimuler l'économie. Sur le front géopolitique, au Royaume-Uni, K. Kwateng a été limogé de son poste de ministre des Finances par Liz Truss et a été remplacé par J. Hunt, ce dernier a immédiatement annoncé l'abandon de presque toutes les mesures fiscales annoncées en septembre. Liz Truss a également a démissionné suite à l'échec de sa politique fiscale (45 jours seulement après le début de sa prise de fonction). Au Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva (Parti des travailleurs) a remporté les élections avec 50.9% des voix contre 49.1% pour Jair Bolsonaro (Parti libéral) et va ainsi effectuer son troisième mandat à la Présidence. En Chine, Xi Jinping a été reconduit à la tête du pays lors de Congrès du Parti Communiste. Les contaminations au Covid sont reparties à la hausse entraînant des mesures plus restrictives pour lutter contre la pandémie (confinement dans la ville de Xi'an avec 13m habitants). Au Japon, le gouvernement a annoncé un plan d'aides aux ménages de 29 600Mds¥ (environ 200Mds\$) afin de stimuler l'économie. Au niveau des matières premières, les membres de l'OPEP+ ont trouvé un accord pour réduire la production pétrole de 2m bpb. La Russie a annoncé suspendre sa participation à l'accord assurant la poursuite des

OPCVM CPR SILVER AGE

exportations de céréales ukrainiennes après une attaque de drones sur ses navires. Sur le plan économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2023 à +2.7% (vs +2.9% en juillet). En zone euro, l'activité économique a ralenti par rapport au trimestre précédent. Le PIB T3 a progressé de +2.1% yoy (vs +4.1% au T2) et +0.2% en QoQ. En France, le PIB T3 a augmenté de seulement +1.0% yoy (vs 4.2% au T2). L'inflation est repartie à la hausse en octobre avec une inflation en zone euro de +10.7% yoy (vs +10.0% en septembre). En Allemagne et en France, l'IPC a augmenté, respectivement, de +6.2% yoy (vs +5.6% en septembre) et de +10.4% yoy (vs +10.0% en septembre). Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +2.6% en rythme annualisé au T3 (vs -0.6% au T2) et l'inflation a ralenti à +8.2% yoy en septembre (vs +8.3% en août). Cependant, le PMI composite a baissé à 47.3 en octobre (vs 49.5 en septembre) et les demandes d'allocations au chômage ont augmenté à 220K lors de la semaine du 22 octobre (vs 193K lors de la semaine du 25 septembre). En Asie, le FMI a abaissé ses prévisions de croissance à +4% cette année (vs +4.9% auparavant) et à +4.3% pour 2023 (vs +5.1% précédemment). En Chine, le PIB a augmenté de +3.9% yoy au T3 (vs +0.4% au T2) mais l'inflation a augmenté à +2.8% yoy en septembre (vs +2.5% en août). Au Japon, l'inflation a augmenté de +3.0% (vs consensus à +2.9%). Sur le plan sectoriel, meilleure performance du secteur des VOYAGES & LOISIRS (+16.3%) qui est porté par de bons résultats T3 et des perspectives rassurantes pour 2022 dans un contexte de reprise de voyage dès le début de l'été. Le secteur de l'ENERGIE (+10.9%) a profité d'une remontée du cours du pétrole (Brent +7.8%, WTI +8.2%) suite à l'annonce d'une baisse de la production de pétrole brut de -2m bps par l'OPEP+ (soit le double de ce que le consensus attendait). Les résultats T3 des sociétés du secteur ont démontré un environnement opérationnel très favorable, avec des résultats records, et retour à l'actionnaire important. Sous-performance du segment Staples : ALIMENTATION & BOISSONS (+1.1%) et PRODUITS & SERVICES DE CONSOMMATION (+2.0%) dans un contexte de hausse des taux (10 ans US +22bps à 4.04% sur le mois, 10 ans Allemand +4bps à 2.14%). Les résultats T3 pourtant supérieurs aux attentes des spiritueux n'ont pas suffi à convaincre le marché. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique : Un article de la journaliste Catherine Longworth dans le Medical Device Network rappelle que depuis l'an dernier le gouvernement chinois a établi un plan quinquennal visant à faire émerger au moins 6 entreprises chinoises parmi les 50 premières entreprises d'équipements médicaux. Car c'est là tout le paradoxe : si la Chine est l'un des plus grands pôles de fabrication de dispositifs médicaux au monde, les multinationales étrangères y dominent le marché, la Chine important actuellement plus de 70% des dispositifs médicaux. Au cours des derniers mois, les ministères et les commissions locales en Chine ont émis des avis interdisant à toutes les institutions médicales publiques de se procurer des équipements médicaux importés sans autorisation. Cette modification rigide de la politique d'approvisionnement fait suite à une mesure similaire que la Chine a prise dans le secteur pharmaceutique pour acheter en gros des médicaments génériques. Toutefois, le modèle chinois de dispositifs médicaux risque de ne pas se traduire par des produits avancés, centrés sur le patient et à forte intensité technologique. Les données commerciales suggèrent que les exportations chinoises de dispositifs médicaux ont considérablement augmenté pendant la pandémie de COVID-19, et l'industrie chinoise est désormais en mesure d'accroître sa part de marché mondiale de manière exponentielle, car les systèmes de santé du monde entier augmentent leurs dépenses. GlobalData prévoit que le marché chinois des dispositifs médicaux connaîtra un taux de croissance annuel d'environ 6% entre 2022 et 2030. La menace économique qui pèse sur le secteur européen des technologies médicales est difficile à sous-estimer. Le secteur emploie directement environ 760 000 personnes en Europe, dont 210 000 en Allemagne, 103 000 au Royaume-Uni, 94 000 en Italie et 89 000 en France. Globalement, on compte 33 000 entreprises medtech sur le continent, dont 95% sont des petites et moyennes entreprises. En 2020, l'industrie a généré un excédent commercial pour l'Europe de 8,7 milliards d'euros (8,5 milliards de dollars). Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Les mois se suivent et ne se ressemblent pas. Après un mois de septembre en très forte baisse, affecté par de mauvais chiffres d'inflation et de nouvelles anticipations de hausses de taux, nous observons un mois d'octobre caractérisé par un 3eme rallye de « bear market ». A l'image des 2 rallye précédents, ce dernier est toujours subordonné au fameux « pivot » de la FED et reprend les mêmes caractéristiques sectorielles. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une surperformance de brute +0.53%. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la quasi-totalité des sous-secteurs thématiques ont contribué positivement à la performance. Néanmoins 3 secteurs se détachent plus particulièrement : - Les gérant d'épargne retraite : le secteur (Legal & General, Swiss Life, ASR, NN) rebondit fortement après la baisse de la volatilité sur les taux et le « stress » de la fin du mois de septembre dû la publication du mini budget britannique. Simultanément les assureurs « multi line » (Axa, Allianz) rebondissent également. - Les équipementiers médicaux : la performance du sous-secteur est principalement due aux positions prises sur les acteurs américains (Intuitive Surgical, Boston Scientific, Medtronic) que sur celles prise sur les titres européens. Les positions prises sur les valeurs américaines

OPCVM CPR SILVER AGE

dans le cadre de notre ratio de 10% de diversification géographique représentent environ 45% des positions prises dans le sous-secteur « medtech ». La dichotomie de performance continue de s'accroître entre les entreprises de medtech américaine portée par les investissements des hôpitaux et la reprise des procédures électives que sur les medtech européennes principalement orienté sur le consommateur final. Les loisirs : le secteur est porté par les bons résultats de l'hôtellerie (Accor, Whitbread) mais également par le rebond de titres qui très violemment baissé malgré leur carnet de commande (Trigano, Husqvarna). L'absence d'investissement en dehors de l'univers Silver Age a coûté -0.55% en terme de performance relative. De la même façon notre « coussin de trésorerie » défensif de 8% nous a également coûté 0.5% en terme de performance relative. Nos principaux mouvements concernent principalement le sous-secteur thématiques des équipementiers médicaux, avec la vente de la totalité des positions de Philips et de GN store, pour repositionner partiellement sur Intuitive Surgical (US). Simultanément nous avons marginalement augmenté nos positions sur l'automobile (Mercedes, BMW). En conséquence la structure de risque du fonds reste globalement inchangé par rapport au mois précédent : - La TE ex ante se stabilise autour de 4% mais sa décomposition se déforme au profit du risque sectoriel (principalement santé). Au lieu d'avoir une décomposition de TE « traditionnelle » : 1/3 sélection de titres, 1/3 risque industrie 1/3 risque de style, nous obtenons une décomposition 40% secteur, 25% style et 30% sélection de titres. Concernant l'exposition au style, le fonds conserve par construction une sous exposition légère à la value, tout en reprenant une surexposition légère à la croissance. Perspective/Outlook thématique : Comme nous l'avons indiqué lors de nos commentaires précédents nous attendons d'avoir passé les 3 points ci-dessous pour reprendre du risque dans notre portefeuille : - La révisions à la baisse des bénéfices d'entreprises par le consensus, - La « capitulation des investisseurs », - Le pic d'anticipation d'inflation, Quelle est la situation sur chacun de ces points ? La révision à la baisse des bénéfices des entreprises par le consensus. La saison des publications n'est pas encore terminée mais comme au trimestre précédent, les publications de résultats n'ont pas été aussi catastrophiques qu'attendues. Le T3 n'a donc pas été le catalyseur espéré pour faire converger les prévisions de résultats issue des modèles macroéconomiques prédisant un fort ralentissement et le consensus des analystes beaucoup plus optimiste. Si les chiffres d'affaire des entreprises européennes ont été en partie porté par un USD fort, les marges s'érodent et les perspectives pour 2023 s'affaiblissent. Si les prévisions 2022 sont peu modifier, les révisions à la baisse des bénéfices pour 2023 sont significatives. Néanmoins les écarts entre prévisions macroéconomique et prévisions du consensus pour 2023 sont toujours importantes. La « capitulation des investisseurs » Du point de vue des volumes, elle ne semble pas avoir réellement commencée. Pourtant depuis le début de la hausse des taux, 5 « bulles » ont déjà fortement dégonflées : - après les crypto-monnaies, les SPAC, l'immobilier, les entreprises de technologie non profitable, voici maintenant le tour des FAANG. Les publications décevantes de ces derniers ont ramené leur valorisation quasiment sur des niveaux « pre covid ». - Le pic d'anticipation d'inflation. Bien que nous approchions probablement du pic de la politique monétaire, comme l'ont laissé entendre récemment la BOC, la BOE et la BCE, plus prudente, il semble prématuré pour la Fed d'assouplir les conditions financières, l'inflation restant tout simplement trop élevée. Nous pensons que nous restons dans un bear market rallye, dont la poursuite est toujours subordonnée à la réalisation du fameux « pivot » de politique monétaire de la FED. Historiquement, la baisse des taux par la Fed a été une condition préalable au démarrage d'un nouveau marché haussier pour les actions or nous n'en sommes pas encore là. En Europe, la chute des prix du gaz offre un certain répit, mais la récession est désormais en marche et, là aussi, les banques centrales ne peuvent pas faire grand-chose. Enfin, il est difficilement envisageable de parier sur un rebond de marché pérenne tant que les bénéfices n'auront pas touché un point bas qui pourrait constituer un point d'ancrage solide pour le rebond du marché. Nous trouvons donc l'optimisme du marché excessif et maintenons nos positions prudentes.

Novembre 2022

Point Marché : Les marchés européens clôturent le mois de novembre en hausse MSCI Europe (+6.8%). La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique 0-Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés. Côté banques centrales, les membres de la BCE ont réaffirmé que l'objectif principal reste la lutte contre l'inflation. D'après les minutes de la BCE, elle devrait continuer à augmenter ses taux afin de ramener l'inflation vers l'objectif à moyen terme d'environ 2% malgré le risque de récession en zone euro. Christine Lagarde a également indiqué que la BCE poursuivra ses hausses des taux et que les principes de la réduction du bilan de la BCE seront présentés en décembre. La BoE a relevé ses taux de +75bps à 3.0%. Cependant,

elle a signalé un ralentissement des hausses des taux à venir. De son côté, la FED a relevé ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.75% et 4.0%. Les minutes de la FED ont montré qu'une majorité des membres estiment qu'il sera « probablement bientôt » opportun de ralentir le rythme des hausses des taux. En Chine, la PBOC a réduit de -25 pb le taux des réserves obligatoires des banques. Cette mesure sera effective à partir du 5 décembre. Sur le front géopolitique, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est loin de s'apaiser. Le ministre des affaires étrangères russe, S. Lavrov, a déclaré lors du sommet du G20 que les conditions ukrainiennes pour entamer des pourparlers pour mettre fin à la guerre sont « irréalistes ». Au Royaume-Uni, J. Hunt a présenté le budget du gouvernement britannique. Ce budget prévoit une augmentation des taxes sur les bénéfices exceptionnels de 25 à 35% pour les sociétés énergétiques et de 45% pour les producteurs d'électricité. Aux Etats-Unis, les républicains ont remporté la Chambre des représentants ou ils sont assurés d'avoir 218 sièges nécessaires pour obtenir la majorité. Les démocrates, avec au moins 50 sièges sur les 100, garderont le contrôle du Sénat même si les élections ne sont pas encore terminées. Un 2eme tour aura lieu en Géorgie le 6 décembre pour élire le prochain sénateur car aucun des deux candidats n'a obtenu 50% des voix. En Chine, le nombre de cas de covid a atteint un nouveau record depuis le début de pandémie à 32K nouveaux cas (le 23/11) et les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient à travers le pays. Cependant, les espoirs d'un assouplissement de la politique sanitaire chinoise s'accroissent après que le gouvernement a assoupli ses conditions d'entrée aux voyageurs et affirmé son souhait d'accélérer la vaccination des personnes âgées. Les présidents des Etats-Unis et de la Chine se sont rencontrés en personne pour la 1ere fois depuis la pandémie et ont appelé à réduire les tensions entre les plus grandes économies du monde. Sur le plan économique, l'OCDE prévoit que le PIB mondial va croître de +3.1% en 2022 (vs +3.0% auparavant), à +2.2% en 2023 (en ligne avec la prévision précédente) et à +2.7% en 2024. En zone euro, C. Lagarde estime que le pic d'inflation n'était pas encore atteint. Pourtant, l'inflation a ralenti en zone euro à +10.0% yoy en novembre (vs +10.6% en octobre). En France, l'IPC s'est maintenu à +6.2% yoy en novembre (vs consensus à +6.1%) et en Allemagne, l'IPC a ralenti à +10.0% yoy en novembre (vs +10.4% en octobre). Au Royaume-Uni, l'IPC a atteint son plus haut niveau depuis 1982 à +11.1% yoy en octobre (vs +10.1% en septembre). Le gouvernement britannique prévoit une contraction de son PIB en 2023 de -1.4% (vs OCDE -0.4%) et s'attend à une inflation de +7.4% l'année prochaine. Aux Etats-Unis, l'IPC a ralenti à +7.7% yoy en octobre (vs consensus +7.9% ; +8.2% en septembre). Cependant, les chiffres macro-économiques se sont dégradés. Le PMI composite a baissé à 46.3 en novembre (vs 48.2 en octobre) et les demandes d'allocations chômage ont progressé à 240k lors de la semaine du 19 novembre (vs 220K lors de la semaine du 29 octobre). En Chine, l'IPC a ralenti à +2.1% yoy en octobre (vs +2.8% en septembre) et les prix à la production ont baissé de -1.3% yoy en octobre (vs +0.9% en septembre). Au Japon, le PIB annualisé a baissé de -1.2% au T3 (vs +4.6% au T2) et l'inflation a progressé à +3.7% yoy en octobre (vs +3.0% en septembre). Le secteur de la technologie (+13.8%) a profité de la bonne performance des semi-conducteurs. Ces sociétés ont publié des résultats solides. Le secteur de la distribution (+13.3%) a surperformé suite aux perspectives d'un allègement de la politique zéro-Covid de la Chine et du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis qui peut laisser entrevoir un potentiel ralentissement des hausses des taux de la FED. Le secteur de la santé (+3%) reste en retard après, suite à la contreperformance de Roche suite à l'échec de phase III de son médicament dans la maladie d'Alzheimer). Enfin Le secteur des Telecommunications (+0.4%) a été pénalisé par la performance de Vodafone (-9.6%) suite à un warning à l'issue de sa publication de résultats. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique. Que nous le voulions ou non, l'intelligence artificielle (IA) est devenue incontournable dans le secteur des soins de santé. Le récent accord de développement stratégique et de collaboration signé entre iCAD et Google Health ne fait que rappeler que l'IA est désormais présente dans tous les aspects des soins de santé. Ceux-ci peuvent être classés dans au moins cinq catégories différentes : 1/ Le diagnostic médical où une IA a été entraînée sur une énorme quantité d'images et de dossiers médicaux anonymes de patients, ainsi que sur des résultats d'analyses de laboratoire pour diagnostiquer des maladies, comme le cancer ou les maladies cardiaques, leur risque de réapparition ou d'aggravation. L'entreprise privée Owkin travaille avec les services de cancérologie les plus réputés du monde entier pour analyser les plaques anapathologiques numérisées et peut désormais prédire les chances de réaction d'un patient aux traitements. L'apprentissage automatique et l'apprentissage automatique profond surtout ;2/ La médecine personnalisée : L'IA analyse les données individuelles anonymisées des patients pour identifier les traitements les plus efficaces, optimiser les dosages des médicaments et prédire les effets indésirables potentiels des médicaments. Machine Learning (ML) principalement utilisé en ce cas de figure ; 3/ Chirurgie robotique où l'IA guide les robots chirurgicaux, permettant des procédures plus précises et moins invasives. La robotique et le ML ;4/ Les aides-soignantes virtuelles pour lesquelles l'IA est utilisée pour rationaliser les tâches administratives telles que la prise de rendez-vous et la gestion des dossiers médicaux,

ou pour fournir aux patients des informations sur leur santé et répondre aux questions de base, et fournir des mises à jour en temps réel aux prestataires de soins. Le traitement du langage naturel est alors principalement utilisé dans ces applications, et5/ La découverte et le développement de médicaments où l'IA analyse de grands ensembles de données de dossiers médicaux anonymes et de données génétiques de patients dans des essais cliniques, ainsi qu'une grande base de données de composés chimiques/biologiques afin d'identifier de nouveaux traitements potentiels (ou des traitements réadaptés) pour les maladies. La convergence des soins de santé et de la technologie est donc bien engagée et exige des analystes et des gestionnaires de fonds qu'ils acquièrent également de nouvelles compétences !

Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Après un mois d'octobre positif, le mois de novembre voit la continuation du rally de bear market porté par le sentiment d'avoir passé le pic d'inflation et toujours subordonné au « pivot » de la FED. Dans ce contexte, le fonds toujours orienté sur un profil défensif, avec une beta faible, a enregistré une sous performance brute importante de -2.27%. Notre coussin défensif de trésorerie de 6% a coûté -0.40% de performance relative. Simultanément l'absence d'investissement en dehors de l'univers d'investissement pénalise le fonds de -0.35%. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver age, la sous performance s'explique principalement par la sélection des titres dans les sous-secteurs thématiques suivants : Les équipementiers médicaux (-0.90%) : la sélection de titres US qui avaient porté la performance du secteur sont restés en retrait durant la remontée du marché. Les résultats décevants de Medtronic (-13.5%) ont généré une sous performance de -0.40%. Dans le même temps, Boston et Iqvia restent en retrait avec une performance absolue respective de +0.80% et -0.19%. La dépendance (-0.48%) : le fonds étant absent des maisons de retraite, nous réinvestissons le thème de la dépendance au travers de sociétés foncières, propriétaires des murs d'ehpad (Aedifica -2.91%) qui souffrent de la remontée des taux. La pharmacie (-0.40%) : Roche a échoué en phase III sur son médicament contre la maladie d'Alzheimer, le laboratoire réalise ainsi une contreperformance de -6.7%. A l'inverse le fonds a bénéficié de la reprise des sous-secteurs thématique : Loisirs (+0.10%) à travers son exposition au luxe (LVMH, Hermès) Automobile (+0.10%) avec le rebond identique de l'ensemble des marques sans distinction (Stellantis, Mercedes, BMW). Nos principaux mouvements concernent principalement la pharmacie avec des prises de bénéfice sur AstraZeneca, et sur Roche après l'échec de la phase III du Gantenerumab, pour nous repositionner sur Novo Nordisk. Enfin au sein des loisirs nous avons coupé notre position sur Dechra en santé animal pour nous repositionner sur Richemont. En conséquence la structure de risque du fonds est très légèrement modifiée par rapport au mois précédent : La TE ex ante se stabilise autour de 4% mais sa décomposition se déforme au profit du risque sectoriel (principalement santé). Au lieu d'avoir une décomposition de TE « traditionnelle » : 1/3 sélection de titres, 1/3 risque industrie 1/3 risque de style, nous obtenons une décomposition 35% secteur, 28% style et 30% sélection de titres. Concernant l'exposition au style, le fonds conserve par construction une sous exposition légère à la valeur, tout en reprenant une surexposition légère à la qualité et à la croissance. Perspective/Outlook thématique : Comme nous l'avons indiqué lors de nos commentaires précédents nous attendons d'avoir passé les 3 points ci-dessous pour reprendre du risque dans notre portefeuille : Le pic d'anticipation d'inflation, La révisions à la baisse des bénéfices d'entreprises par le consensus, La « capitulation des investisseurs », Quelle est la situation sur chacun de ces points ? Le pic d'anticipation d'inflation. Bien que nous approchions probablement du pic de la politique monétaire, comme l'ont laissé entendre récemment la BOC, la BOE et la BCE, plus prudente, il semble prématuré pour la Fed d'assouplir les conditions financières. J Pauwell a émis des réserves majeures sur l'assouplissement du « ton » de la FED en 2023 du fait d'un marché du travail toujours trop tendu. Si la direction semble bonne, la route reste encore longue avant d'avoir un marché du travail en ligne avec une trajectoire d'inflation sous contrôle. La révision à la baisse des bénéfices des entreprises par le consensus. Si les prévisions 2022 ont été légèrement revues à la hausse, les révisions à la baisse des bénéfices pour 2023 sont significatives, mais pas suffisantes pour combler les écarts entre prévisions macroéconomique et prévisions des analystes. Or pendant ce temps les indices d'activité continuent de baisser et la crainte de l'inflation pourrait bientôt laisser place à des craintes beaucoup plus importantes sur la croissance. Si sur le mois qui vient de s'écouler « bad news is good news » il est possible que des janvier 2023 « bad news » restent « bad news ». La « capitulation des investisseurs ». Rien de nouveau depuis le mois dernier, du point de vue des volumes, elle ne semble pas avoir réellement commencée. Nous pensons que nous restons dans un bear market rallye, dont la poursuite est toujours subordonnée à la réalisation du fameux « pivot » de politique monétaire de la FED. Malgré un début timide de désinflation, les questions qui se posent maintenant sont d'une part : Quelle sera la force du ralentissement de la croissance, Et d'autres part qu'elle en sera la durée, Ces deux effets conjugués pouvant avoir des impacts délétères sur les résultats d'entreprises. Historiquement, la baisse des taux par la Fed a été une condition préalable au démarrage d'un nouveau marché haussier pour les actions or nous n'en sommes pas encore là.

OPCVM CPR SILVER AGE

En Europe, la chute des prix du gaz offre un certain répit, mais la récession est désormais en marche et, là aussi, les banques centrales ne peuvent pas faire grand-chose. Dans ce scénario le principal risque à la baisse reste une nouvelle flambée des prix de l'énergie, tandis que le principal « risque » à la hausse reste un cessez le feu entre la Russie et l'Ukraine. Enfin comme nous l'avions souligné le mois dernier, il est difficilement envisageable de parier sur un rebond de marché pérenne tant que les bénéfices n'auront pas touché un point bas qui pourrait constituer un point d'ancrage solide pour le rebond du marché. Nous trouvons donc l'optimisme du marché excessif et maintenons nos positions prudentes.

Décembre 2022

Point Marché : Les marchés européens clôturent le mois de décembre en baisse MSCI Europe (-3.51%). La BCE et la FED ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. Les craintes de récession se sont accentuées suite aux baisses des prévisions de croissance pour 2023 de la BCE et de la FED. Côté banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50 bps pour porter son taux de refinancement à 2.50% et son taux de facilités de dépôt à 2.0%. Christine Lagarde a indiqué que le pivot de la BCE n'était pas encore atteint et que les taux continueraient d'augmenter lors des prochaines réunions. Luis de Guindos a averti que l'inflation est telle que la BCE est obligée de continuer à augmenter les taux d'intérêt et que les hausses de +50bps pourraient devenir la nouvelle norme. La BCE commencera à réduire son bilan à partir de début mars (15 Mds€ par mois en moyenne jusqu'à fin juin puis ajusté au fil du temps). La BOE a relevé ses taux de +50bps à un niveau record depuis 14 ans à 3.50%. Cette dernière a averti qu'elle « répondra avec vigueur » si elle perçoit des tensions inflationnistes persistantes. La FED a également relevé ses taux de +50bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4.25-4.50% (record depuis 2007). Elle prévoit de nouvelles hausses des taux en 2023 pour ramener l'inflation à l'objectif de +2% à terme. En Asie, La BoJ a maintenu son principal taux directeur à -0.1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat (JBG) à 10 ans à 0%. Les responsables de la BOJ envisagent de procéder à un examen de sa politique l'année prochaine. Sur le front géopolitique, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à trouver un accord sur le plafonnement du prix du gaz, qui permettra de plafonner les prix du gaz dès que les prix observés sur le TTF (indice de référence européen) atteindront 180 €/MWh durant 3 jours. La Russie empêchera la vente de son pétrole aux pays utilisant le plafond de 60 \$/baril établi récemment par l'UE, le G7 et l'Australie. Les membres de l'OPEP ont maintenu leurs quotas de production (soit une réduction de 2 millions de bps jusqu'à fin 2023). La Chine (et Hong-Kong) a poursuivi l'allègement des mesures Covid qu'elle avait débuté en novembre. Désormais, le gouvernement autorise certains cas positifs au Covid à effectuer leur quarantaine à domicile. La Chine a également assoupli les conditions d'entrées des voyageurs étrangers en 2023 (à partir du 8 janvier) en supprimant la quarantaine obligatoire qui avait été mise en place en mars 2020. Plusieurs pays ont commencé à exiger un test Covid-19 négatif pour les voyageurs en provenance de Chine en raison de l'envolée des contaminations. Sur le front économique, en zone euro, la confiance des consommateurs s'est améliorée à -22.2 en décembre (vs -23.9 en novembre). L'IPC a ralenti à +10.1% yoy en novembre (vs +10.6% en octobre) et le PIB a progressé de +2.3% yoy au T3 (vs estimation préliminaire à +2.1%). Cependant, la BCE prévoit que l'inflation devrait atteindre +8,4% en 2022 avant de revenir à +6,3% en 2023. Elle a également relevé ses prévisions de croissance pour 2022 à +3.4% (vs +3.1% précédemment), mais les a abaissées à +0.5% pour 2023 (vs +0.9% auparavant). En Allemagne, l'IFO prévoit désormais une récession limitée à -0.1% en 2023 (vs -0.3% auparavant) avec une contraction du PIB lors du S1 2023 et un rebond lors du S2. Au Royaume-Uni, l'IPC a ralenti à +10.7% yoy en novembre (vs +11.1% en octobre) et le PIB a progressé de +1.9% yoy au T3 (vs PIB préliminaire à +2.4% / +4.4% au T2). Aux Etats-Unis, l'IPC a ralenti à +7.1% yoy en novembre (vs +7.7% en octobre) et le PIB annualisé a progressé de +3.2% yoy au T3 (vs estimation préliminaire de +2.9%). La FED s'attend désormais à un ralentissement de l'inflation à +3.1% en 2023 (vs +2.8% en septembre), mais elle a abaissé ses prévisions de croissance à +0.5% (vs +1.2% auparavant) pour 2023. Au Japon, l'IPC (hors produits frais) a progressé à un niveau record depuis 41 ans à +3.7% yoy en novembre et le PIB annualisé a baissé de -0.8% qoq au T3 (vs +3.2% au T2). En Chine, l'IPC a ralenti à +1.6% yoy en novembre (vs +2.1% en octobre) et les prix à la production ont baissé de -1.3% yoy en novembre (vs consensus de -1.5%). Le secteur des BANQUES (+0.1%) et des ASSURANCES (-0.3%) ont surperformé en raison de l'environnement de hausses des taux des principales banques centrales. Le secteur de la TECHNOLOGIE (-7.3%) - secteur le plus cher de la cote en termes de PE - a sous-performé en raison du maintien du ton ferme de la BCE et de la FED concernant la lutte contre l'inflation et de la baisse des sociétés semi-conducteurs (pénalisées par Micron qui a abaissé ses guidances pour 2023). Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique : La scission de GE Healthcare (GEHC) de General Electric au début du mois de janvier sera l'une des plus

grandes opérations de déconsolidation de ces dernières années dans le secteur de la pharmacie et de la santé. Avec un chiffre d'affaires de 18 milliards de dollars, GEHC opère sur un marché total adressable de 84 milliards de dollars, dont la croissance est estimée à environ 100 milliards de dollars d'ici 2025, à travers 4 divisions : Imagerie (9,4 milliards de dollars), UltraSound (3,2 milliards de dollars), Patient Care Solutions (2,9 milliards de dollars) et Pharmaceutical Diagnostics (2 milliards de dollars). Dans les années 90, quelques groupes pharmaceutiques, chimiques et agricoles diversifiés ont commencé à remanier leur portefeuille de soins de santé et se sont lancés dans une diversification dans des segments de soins de santé adjacents tels que les produits génériques, les produits de diagnostic, les vaccins, les dispositifs médicaux, les produits de santé grand public, etc. Par exemple, Novartis est le résultat de l'acquisition par Ciba-Geigy (Pharma/Chemicals/Agro) de Sandoz (Génériques) en 1996. Au cours des deux dernières années, cependant, nous avons assisté à un renversement de cette tendance, le groupe le plus diversifié dans le domaine de la pharmacie et de la santé se recentrant sur la pharmacie. Il n'est donc pas surprenant d'avoir vu Novartis, le groupe Pharma/Healthcare le plus diversifié d'Europe, se débarrasser progressivement de ses activités non pharmaceutiques : ses vaccins, à l'exception de ceux contre la grippe (à GSK en 2014/15 dans le cadre d'un échange d'actifs contre les activités oncologiques de GSK), ses vaccins contre la grippe (à CSL en 2014), ses diagnostics (à Grifols en 2013), sa santé animale (à Elanco, l'activité AH de Lilly, en 2014) et, enfin, son activité medtech en ophtalmologie, Alcon (via une scission en 2019). En 2022, GSK s'est séparé de sa division Consumer Healthcare (CHC) sous le nom de Haleon pour devenir un pure play Pharma/Vaccins. Au cours des deux prochaines années, nous nous attendons à ce que Sanofi fasse de même avec sa division Consumer HC pour conserver les activités Pharma et Vaccins. Cette année, Novartis devrait se séparer de Sandoz, sa division Génériques/Biosimilaires, pour devenir un pure play Pharma et Johnson&Johnson se séparera de sa division CHC (appelée Kenvue) pour se concentrer sur Pharma et MedTech.

Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Pour la 4ème fois de l'année, les banquiers centraux sifflent la fin de partie. Cette fois-ci, c'est au tour de la présidente de la BCE de se montrer plus « hawkish » qu'attendu en affichant ses intentions de remonter ses taux directeurs plus haut que prévu. Depuis le 16 décembre, le 4ème et dernier bear market rally de l'année s'est terminé, avec une légère baisse de 5% par rapport au plus haut. Dans ce contexte, le fonds toujours orienté sur un profil défensif, avec une beta faible, a enregistré une surperformance brute de +0.56%. Notre coussin défensif de trésorerie de 6% nous a rapporté +0.20% de performance relatif. Simultanément l'absence d'investissement en dehors de notre univers thématique rapport +0.15%. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la surperformance s'explique principalement par : Un effet allocation et sélection positifs sur le secteur des laboratoires pharmaceutiques qui a tenu son rôle défensif. Les avancés positive sur le règlement du litige Zantac, lève un poids sur Sanofi, tandis que Novo surperforme, porté par des anticipations de résultats en haut de la fourchette de prévisions. A l'inverse dans un environnement de taux haussier, Lonza et Genmab marquent le pas. Un effet allocation positif sur les gérants d'épargne retraite de moyennes capitalisations, avec des bonnes performances d'ASR et Phoenix. A l'inverse les assureurs « multi lines » comme Axa ou Allianz sous performance. Le secteur des produits de soin résiste principalement avec le performance d'Haleon (spin off de GSK) qui rebondit de 12%, partiellement libéré également des litiges « Zantac ». Simultanément, le secteur des équipementiers médicaux européens continue de sous performer de façon importante, quelques soit le sous-secteur ou la capitalisation boursière (Sartorius, Siemens Healthineers, Synlab.). Enfin l'automobile corrige également avec des prises de bénéfices sur Stellantis et Mercedes. Nous n'avons pas effectué de mouvement de réallocation significatif sur le mois, en dehors de prise de bénéfices sur Medtronics, pour nous réinvestir sur Novo nordisk. En conséquence la structure de risque du fonds reste quasi identique par rapport au mois précédent : La TE ex ante se stabilise autour de 4% mais sa décomposition se déforme au profit du risque sectoriel (principalement santé). Au lieu d'avoir une décomposition de TE « traditionnelle » : 1/3 sélection de titres, 1/3 risque industrie 1/3 risque de style, nous obtenons une décomposition 35% secteur, 28% style et 30% sélection de titres. Concernant l'exposition au style, le fonds conserve par construction une sous exposition légère à la valeur, tout en reprenant une surexposition légère à la qualité et à la croissance. Perspective/Outlook thématique : Comme nous l'avions indiqué lors de nos commentaires précédents nous attendons d'avoir passé les 3 points ci-dessous pour reprendre du risque dans notre portefeuille : Le pic d'anticipation d'inflation, La révisions à la baisse des bénéfices d'entreprises par le consensus, La « capitulation des investisseurs ». Nous avançons globalement sur les 2 premiers points. Le pic d'anticipation d'inflation. Bien que le pic d'inflation apparaisse dépassé en Europe, le risque d'effets de second tour via les pressions salariales, notamment dans les services, demeure et incitera la BCE à poursuivre le resserrement de sa politique monétaire au cours des prochains mois. Comme nous l'avions écrit le mois précédent nous approchons du pic de la politique monétaire. Toutefois les dernières déclarations des banquiers centraux, notamment de la BCE laisse toujours apparaître des réserves majeures

sur l'assouplissement de la politique monétaire. La grande question de 2023 portera non pas sur le niveau absolu des taux, mais sur la durée durant laquelle les taux resteront élevés, avec des impacts plus ou moins importants sur l'économie réelle : récession « technique » ou récession forte ? Si nous n'anticipons pas de baisse des taux en 2023, la récession semble malheureusement acquise en Europe. La révision à la baisse des bénéfices des entreprises par le consensus. Finalement les bénéfices 2022 devraient terminer l'année en hausse de 17% par rapports aux bénéfices 2021. La correction attendue des révisions qui ne s'est pas produite en 2022, devrait se manifester en 2023. Le consensus Factset qui anticipait en octobre une croissance de 2% des bénéfices en 2023 table aujourd'hui sur une baisse de -0.30%. Ces chiffres nous paraissent encore trop optimistes. Selon la force de la récession, nous anticipons davantage une baisse des bénéfices entre 6% et 12%. La « capitulation des investisseurs ». Rien de nouveau depuis le mois dernier, du point de vue des volumes, elle ne semble pas se matérialiser. S'il n'y a pas eu de vente massive, la majorité des acteurs restent encore sous pondérés sur les actions, le marché obligataire offrant maintenant des alternatives intéressantes. Lors du 1^{er} trimestre 2023 nous devrions, rentrer dans une période de détérioration plus marquée de l'activité économique (avec des PMI qui accélèrent à la baisse), un possible remonté de prix de l'énergie et une des politiques monétaires contraintes de rester malgré tout durablement restrictive. Simultanément, les objectifs de résultats 2023, communiqués en même temps que les résultats annuels 2022 ne devrait pas « porter » les espérances des investisseurs. Comme nous l'avions souligné le mois dernier, il est difficilement envisageable de parier sur un rebond de marché pérenne tant que les bénéfices n'auront pas touché un point bas qui pourrait constituer un point d'ancrage solide pour un rebond. Pour autant, nous approchons de ce point, une partie de ces informations microéconomiques négatives étant déjà prise en compte dans les cours. Une fois encore, le « recadrage » des anticipations de politique monétaire impacteront davantage le marché, avec des risques de taux élevés maintenu plus longtemps que prévu, que les nouveaux micros économiques. Il est donc possible d'avoir une dernière baisse rapide des marchés actions comprise entre -5% et -12% en début d'année avant un rebond plus rapide que prévue avant la mi 2023. Dans ce contexte nous gardons donc des positions très défensives, toujours centres sur les grands laboratoires pharmaceutiques et les gérants d'épargne retraite, avec un matelas de trésorerie important.

Janvier 2023

Point Marché : Les marchés européens clôturent le premier mois de l'année en forte hausse (MSCI Europe +6.79%) dopés par l'apaisement des craintes liées à la récession grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la réouverture effective de la Chine, et un démarrage de la saison de résultats des entreprises encourageant. Sur le plan géopolitique, Vladimir Poutine a annoncé un cessez-le-feu les 6 et 7 janvier, dénoncé par l'Ukraine. Plusieurs personnalités avaient exhorté Vladimir Poutine à faire cesser temporairement les combats à l'occasion du 7 janvier, jour de Noël dans le monde orthodoxe. En Chine, la frontière entre Hong-Kong et le reste de la Chine a ouvert le 8 janvier après 3 ans de fermeture stricte. Aux US, le plafond de la dette US a été atteint au cours du mois. Le Trésor a pris des mesures extraordinaires pour payer les factures fédérales, ce qui devrait permettre au gouvernement d'éviter un défaut jusqu'au mois de juin. En France, le gouvernement français a décidé de relever l'âge minimal de la retraite progressivement à 64 ans à partir de 2030 dans le but de combler le déficit des pensions. Au niveau des Banques Centrales, la BCE a confirmé qu'elle poursuivra son cycle de hausse des taux. Du côté de la FED, le livre Beige évoque l'économie stagnante, des taux de chômage en modeste hausse, une pression sur les salaires élevés, une légère augmentation des dépenses et un ralentissement de l'inflation en 2023. La BOJ a maintenu sa politique monétaire accommodante et reconduit sa décision prise le mois dernier d'élargir la fourchette de fluctuation qu'elle tolère sur les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans (+/- 50bps vs 0%). Sur le plan économique, la Banque mondiale abaisse ses prévisions de croissance pour 2023 et table sur une croissance mondiale de +1.7% vs +3.0% auparavant. US +0.5% vs +2.4% ; Europe +0.1% vs +1.5%, Chine +4.3% vs +5.2%. En Zone Euro, le taux de chômage reste inchangé en novembre à 6.5% de la population active. Le taux d'inflation annuel a reculé en décembre à +9.2% yoy, après 10.1% en novembre grâce à l'accalmie sur les tarifs de l'énergie. En France, la production industrielle est en hausse de +2% sur un mois en novembre, après deux mois consécutifs de baisse. L'inflation a ralenti à +5.9% sur un an en décembre après 6.2% en novembre. L'Allemagne, enregistre une stagnation de l'économie au T4 et une progression de 1.9% sur l'ensemble de l'année 2022. Aux Etats-Unis, le taux de chômage a baissé à 3.5% en décembre (vs cons 3.7%) et les chiffres du département du Travail sont ressortis meilleurs que prévu avec 223.000 emplois non-agricoles créés le mois dernier (vs cons 203k). Le CPI baisse de -0.1% MoM en décembre et enregistre son premier recul mensuel depuis plus d'un an. En Chine, le CPI du mois de décembre +1.8% yoy en ligne avec les attentes, après +1.6% yoy au mois de novembre. Au Japon, l'inflation atteint les +4% au mois de décembre pour la

première fois en plus de 40 ans, dopée par la hausse des prix alimentaires, ainsi que de l'électricité et du gaz. Au UK, le nombre de voitures produites a chuté de -9.8% à 775 014, la pire année depuis 1956. Alors que la Chine, exporte davantage de véhicules que l'Allemagne, une hausse de +54% en 2022 soit 3.11m d'unités vs 2.61m en Allemagne. Côté marchés, le secteur de la distribution (+17.2%) a profité de la poursuite de l'assouplissement des mesures sanitaires chinoises et l'ouverture de la frontière entre Hong-Kong et le reste de la Chine. Le secteur voyages et loisirs (+14.8%) a surperformé, porté par le secteur aérien qui profite par ailleurs des chiffres de trafic en forte hausse. A l'inverse, le secteur alimentation boisson et tabac (+0.9%) est pénalisé par les publications décevantes des entreprises du secteur. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique. Des chercheurs du Barts Health NHS Trust, en collaboration avec des collègues de la Queen Mary University of London et de l'University College London, ont effectué les premiers tests d'un nouvel appareil permettant de diagnostiquer plus facilement et plus précisément les maladies cardiaques. En ayant accès à des informations plus précises sur la santé du cœur d'une personne, les médecins pourront mieux décider du traitement à prescrire - médicaments, chirurgie ou pas de chirurgie, ou encore, si le patient peut arrêter son traitement. Le nouveau dispositif, appelé iKOr, utilise un capteur à fibre optique et un cathéter très fin pour vérifier la tension artérielle d'une personne, rechercher les rétrécissements des artères et peut même identifier les problèmes des plus petits vaisseaux cardiaques. Ce dispositif iKOr peut ainsi aider à diagnostiquer les maladies cardiaques pas toujours aisées à établir. Les prochaines étapes consisteront à compléter cette recherche de preuve de principe en testant le dispositif sur au moins huit patients supplémentaires, puis à procéder à un essai clinique de plus grande envergure pour démontrer que le dispositif est sûr et fonctionne mieux que les tests existants. Si le chemin est long d'ici une hypothétique commercialisation, il est toujours enthousiasmant de constater des efforts continus de recherche et développement dans la cardiologie en Europe. Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Le mois de janvier a apporté 3 faits nouveaux par rapport à décembre 2023 : D'une part, les températures plus douces que prévue, ont entraîné une baisse des prix (et de la consommation) du gaz. Ce répit a conduit les investisseurs à anticiper une baisse du risque d'approvisionnement en énergie, rendant ainsi les actions européennes de nouveaux « investissables » par des investisseurs internationaux. D'autre part la réouverture de la Chine, favorable aux entreprises européennes exportatrices, même si la vitesse et l'ampleur de la réouverture pose question. Enfin, nous noterons le ton plus « dovish » de la FED, qui ralentit son rythme de hausse de taux en se rendant plus dépendante des données macro. Nous avons été pris à contrepied à la fois par le timing et l'ampleur des rotations de secteurs et de styles, la majorité des mouvements ayant eu lieu durant la première quinzaine de janvier. Dans ce contexte, le fonds toujours orienté sur un profil défensif, avec une beta faible, a enregistré une sous performance brute de -2.23%. Cette sous performance s'explique principalement par les raisons suivantes : Notre coussin défensif de trésorerie de 5%, coute -0.30% de performance relative. Simultanément, l'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique coute -0.70% de performance relative. Enfin sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la sous performance s'explique principalement par nos positions sur la santé (-1.4%), tant sur les laboratoires pharmaceutiques que sur les équipementiers médicaux. Au sein des laboratoires pharmaceutiques : la sous performance des laboratoires coutent -0.70% de performance relative et se décompose en -0.40% d'effet allocation et -0.30% d'effet sélections. Les plus grandes capitalisations boursières (Astra Zeneca -5.8%, Roche -2.8%...) ont servi de source de financement pour les acteurs de marche qui se sont repositionnés sur des secteurs plus cycliques. Au sein des équipementiers médicaux : la sous performance est quasiment identique à celle des laboratoires à -0.70% et se décompose en -0.25% d'effet allocation et -0.50% d'effet sélection, avec une sous performance encore forte des valeurs de testing (Quiagen -5%) et un rebond des valeurs de bioprocessing (Sartorius Stedim +5.4%). De la même façon, le secteur de la dépendance sous performe (-0.30%). Inversement le secteur des loisirs continue de rebondir (+0.50%), avec une très forte accélération des valeurs du luxe (Hermès +18.6%, LVMH +17.6%, Richemont +15.8%) qui restent portés par la réouverture de la chine, et de l'hôtellerie (Accor +27.5%). Durant le mois nous avons effectué les opérations suivantes : Au sein des équipementiers sante nous avons allégé une parte de notre position sur Boston Scientifique pour nous repositionner sur Sartorius Stedim. Au sein des laboratoires pharmaceutiques nous avons pris des bénéfices sur Lonza, pour nous repositionner sur Richemont au sein du secteur. En conséquence la structure de risque du fonds est légèrement modifiée par rapport au mois précédent : La TE ex ante diminue pour se stabiliser à 3.7%. Elle se décompose principalement en 24% de risque de style, 35% de risque sectoriel (avec une contribution forte de la santé), et 37% de risque de sélection (les autres facteurs de risque restent non significatifs). Perspective/Outlook thématique : Le marché est resté focalisé sur les anticipations de mouvements de politique monétaire des grands banquiers centraux. La baisse du risque d'approvisionnement en énergie et la réouverture de la chine ont amené les investisseurs à parier sur le

scenario le plus favorable avec une récession courte et de faible ampleur, une inflation sous contrôle, et une baisse des taux au second semestre. Le pic d'inflation a probablement été passé. Toutefois les dernières déclarations des banquiers centraux, notamment de la BCE laisse toujours apparaître des réserves majeures sur l'assouplissement de la politique monétaire avant la fin d'année. Les révisions de bénéfices nous semblent toujours trop optimistes. Les indicateurs macroéconomiques pointent malgré tout vers une récession, impliquant des révisions de bénéfices à la baisse de 10% tandis que le consensus table sur une croissance nulle. De plus dans ce contexte chahuté, les premiers objectifs des managements d'entreprises restent extrêmement prudent. Le positionnement des investisseurs : la capitulation tant attendue en 2022 n'a pas eu lieu. La forte remontée des marchés depuis le début de l'année est principalement due au repositionnement des investisseurs qui ont diminué leurs pondérations davantage pour des raisons de contrôle de risque que de conviction. En conséquence, nous pensons que ce rallye est allé trop vite, les objectifs de cours de l'année 2023 ayant déjà été atteint en fin de mois. Il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que ces dernières ont déjà réalisé des performances de plus de 20% et que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession. Dans ce contexte nous gardons nos positions défensives, toujours centrées sur les grands laboratoires pharmaceutiques et les gérants d'épargne retraite et nous cherchons des points d'entrée sur des valeurs plus exposées aux consommateurs finaux mais qui n'ont pas encore surperformées.

Février 2023

Point Marché : Le MSCI Europe clôture le mois de février en hausse de +1.7%, aidé par les publications des résultats des entreprises plutôt rassurantes et des chiffres macro-économiques qui demeurent très solides. Le 10 ans US s'est rapproché des 4% pour la première fois depuis novembre 2022. Les tensions géopolitiques persistantes entre les grandes économies, en particulier entre les États-Unis et la Chine, pèsent toujours sur les marchés. Un général de l'armée de l'air américaine prévoit une guerre entre les États-Unis et la Chine en 2025 et demande aux officiers sous ses ordres de s'y préparer. L'armée américaine a abattu le ballon « espion » chinois au-dessus de l'Atlantique après que celui-ci a été observé dérivant au-dessus de silos nucléaires sensibles dans le Montana. La Chine juge la réaction des États-Unis « excessive » et assure qu'il s'agissait bien d'un ballon météorologique, tout en se réservant un droit de représailles. La rencontre entre le Secrétaire d'état US Antony Blinken et le Conseiller d'état chinois Wang Yi n'a pas permis d'apaiser les tensions entre les deux pays. La Vice-Présidente US Kamala Harris a déclaré que la Russie avait commis des crimes contre l'humanité en Ukraine. Les Pays-Bas ont annoncé la restriction du nombre de diplomates russes autorisés à l'ambassade à La Haye et la fermeture prochaine de son consulat à Saint-Petersbourg. L'Allemagne indique que l'Ukraine s'apprête à recevoir 100 chars Leopard1 dans les prochains mois. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux directeurs de +50bps, celui de refinancement étant porté à 3% et celui de dépôt à 2.5%. La FED a relevé ses taux de +25bps, dans la fourchette 4.5%-4.75%, (une 8^{ème} hausse d'affilée, la plus faible depuis mars 2022), la BOE a également remonté son taux directeur de +50bps à 4.0%. J. Powell a déclaré que la banque centrale devait encore réduire son bilan pendant quelques années. Il a indiqué par ailleurs que la Fed pourrait augmenter encore davantage ses taux au regard de la qualité des derniers chiffres économiques. Christine Lagarde a réaffirmé l'intention de l'institution de relever ses taux de 0,5% en mars. La BOE a signalé que les responsables politiques étaient prêts à réduire la vitesse de leurs hausses de taux, précisant qu'il y avait un risque de "over-tightening" si le rythme des derniers mois se poursuivait. La Chine laisse ses taux inchangés, 5 ans à 4.3% et 1 an à 3.6% (comme attendu). Sur le plan économique, le FMI a relevé ses prévisions de croissance mondiale 2023 de +2.7% à +2.9%, (Russie de -2.3pts à +0.3%, US de +1pt à +1.4%) et prévoit une croissance de +5.2% pour l'économie chinoise en 2023, le gouvernement est plus optimiste et vise +5.5% de croissance. En France, l'indice PMI manufacturier s'est établi à 50.5 en janvier après 49.2 en décembre. En Allemagne, les exportations ont baissé de 6,3% en décembre. Les importations ont diminué de 6,1%, contre une baisse attendue de 0,8%. Les US, enregistrent une hausse des chiffres de l'emploi : 517.000 emplois non-agricoles créés vs 260.000 en décembre. Les inscriptions au chômage ont diminué lors de la semaine au 28 janvier, à 183.000 contre 186.000 la semaine précédente. Au UK, le FMI prévoit que le pays sera le seul pays du G7 à entrer en récession cette année (contraction 0.5%, contre +0.2% prévu initialement), et ce, malgré l'amélioration de la situation économique mondiale. Sur le plan économique, baisse des ventes au détail dans la Zone Euro de -2.7% en décembre en glissement mensuel et de 2.8% en glissement annuel. La Commission européenne relève sa prévision de croissance économique dans la zone euro à +0.9% en 2023 vs +0.3% prévu en novembre. L'indice des prix à la consommation en hausse de 8,6% en rythme annuel en janvier. Au UK, sur un an, la croissance du PIB a décéléré à 0.4% au T4, conformément également aux attentes, vs +1.9%

OPCVM CPR SILVER AGE

au T3. En France, la Banque de France table sur une légère croissance du PIB (+0.1%) au 1er trimestre. Aux US, les inscriptions au chômage ont augmenté plus que prévu lors de la semaine au 4 février, à 196.000 contre 183.000 la semaine précédente. Hausse de l'inflation de 0,6% sur un mois en janvier, du jamais vu depuis juin, et de 5,4% sur un an, contre respectivement 0,5% et 5% anticipés par le consensus. En Chine, accélération du CPI à +2.1% en janvier (cons 2.1%) après 1.8% en décembre. PPI -0.8% (cons -0.5%). Au Japon, l'inflation atteint son plus haut niveau depuis 41 ans avec un CPI en hausse de +4.2%. Du côté des secteurs, meilleure performance de l'indice pour le secteur AUTO (+6.5%) qui profite des bonnes publications de résultats des principaux constructeurs automobiles. Stellantis (+15.2%) affiche des résultats à des records historiques à tous les niveaux, avec un FCF >10Mds€ pour la première fois et un programme de rachat d'actions de 1.5Mds\$. Ferrari (+7.1%) a relevé sa guidance EBITDA 2023e. Les BANQUES (+6.0%) continuent de profiter de la hausse des taux et de publication de résultats meilleurs qu'attendu au T4. Santander (+16.2%) profite de bons résultats 2022 et d'un plan stratégique ambitieux dévoilé le dernier jour du mois. L'ENERGIE (+4.4%) profite des bonnes publications de résultats de BP qui a annoncé un rachat d'actions de 2.75Mds\$ et Equinor qui a annoncé l'augmentation de son dividende ordinaire en espèces à 0,30 \$/sh pour le T4 2022 (en hausse de +50% par rapport au trimestre précédent) et verser un dividende extraordinaire en espèces de 0,60 \$/sh pour le T4 2022 (contre 0,70 \$/sh au 3T22). Le secteur des MATIERES PREMIERES (-6.2%) enregistre la pire performance sur le mois, pénalisé principalement par Anglo American (-16.8%) qui a réduit son dividende après une forte baisse de son bénéfice annuel, le mineur devant faire face aux « effets des bouleversements » de l'économie mondiale. L'IMMOBILIER (-2.1%) est pénalisé par la hausse des taux alors que le 10 ans allemand a progressé de 2.28% à 2.65%. Kojamo (-11.1%) a annoncé des dépréciations d'actifs importantes dans le cadre de sa publication de résultats FY. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique : En France, la direction des études et des statistiques des ministères sociaux (Drees) a publié les résultats d'une étude sur l'espérance de vie en bonne santé à partir de 65 ans. L'espérance de vie sans incapacité correspond au nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes. Elle est établie à partir de données exhaustives de mortalité complétées d'une question posée à un échantillon de 17 000 ménages. En 2021, une femme de 65 ans peut espérer vivre 12,6 ans sans incapacité et 18,8 ans sans incapacité forte ; un homme, 11,3 ans sans incapacité et 16,2 ans sans incapacité forte. Depuis 2008, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans a augmenté de 2 ans et 7 mois pour les femmes et de 2 ans et 8 mois pour les hommes. En France, en 2020, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est supérieure à la moyenne européenne, de 8 mois pour les hommes - ce qui place le pays au 10ème rang parmi les 27 pays européens - et de 1 an et 8 mois pour les femmes, soit le 5ème rang européen. C'est donc pour capter la consommation spécifique des seniors durant cette période que les fonds Silver Age ne se focalise pas uniquement sur les secteurs santé et dépendance mais sont également largement ouvert au secteur des loisirs. Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Le fonds toujours orienté sur un profil défensif, a enregistré une sous performance brute de -0.48%. Cette sous performance s'explique principalement par les raisons suivantes : - L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique coute -0.38% de performance relative (notamment dû au rebond des banques de réseaux dont nous sommes absent). - Notre coussin défensif de trésorerie de 3.5%, coute -0.07% de performance relative. Enfin sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la sous performance s'explique principalement par nos positions sur les équipementiers médicaux et dans une moindre sur les gestionnaires d'actifs. Au sein des équipementiers médicaux (-0.44% de performance relative) : la sous performance s'explique par un effet sélection sur les laboratoires d'analyses Synlab que nous avons vendu. Au sein des gestionnaires d'actifs (-0.11% de performance relative) : les spécialistes de la gestion d'épargne retraite (ASR, NN group et Prudential) sous performent alors que les assureurs plus généralistes (Axa, Allianz) surperforment. Inversement le fonds continue de bénéficier de son exposition sur le secteur automobile ainsi que sur les grands laboratoires pharmaceutiques: Au sein du secteur automobile (+0.40% de performance relative) : la surperformance est portée notamment par Stellantis, Mercedes et BMW. Au sein des laboratoires pharmaceutiques (+0.19% de performance relative) : le fonds a bénéficié de ses positions sur Novo Nordisk porté par sa franchise sur l'obésité, et AstraZeneca qui possède toujours le pipeline de nouveaux médicaments les plus intéressants. Durant le mois nous avons effectué les opérations suivantes : Nous avons pris une partie de nos bénéfices sur le secteur des loisirs avec des ventes sur Husqvarna, Basic fit et Accor pour nous réinvestir sur 3i group, Prudential et Dechra. Enfin, nous avons coupé la position sur Synlab. En conséquence la structure de risque du fonds est légèrement modifiée par rapport au mois précédent : La TE ex ante diminue pour se stabiliser à 3.5%%. Toutefois sa décomposition reste stable par rapport au mois précédent : Elle se décompose principalement en 24% de risque de style, 33% de risque sectoriel (avec une contribution forte de la santé), et 39% de risque de sélection (les autres

facteurs de risque restent non significatifs). Perspective/Outlook thématique : Comme le mois dernier, le marché est resté focalisé sur les anticipations de mouvements de politique monétaire des grands banquiers centraux. Les investisseurs parient toujours sur le scénario le plus favorable : récession courte et de faible ampleur, inflation sous contrôle et baisse des taux au second semestre. Nous ne partageons pas cette opinion. Le pic d'inflation a probablement été passé. Cette affirmation n'est plus si certaine. Les « surprises » macroéconomiques sont globalement positives, la saison des résultats n'a pas été aussi mauvaise qu'attendue, ce qui relance les doutes sur la vitesse de la baisse de l'inflation, modifient la perception des points hauts des taux directeurs et relance les anticipations de hausses de taux plus importantes que prévue des 2 cotes de l'Atlantique. Les révisions de bénéfices nous semblent toujours trop optimistes. Les indicateurs macroéconomiques pointent malgré tout vers une récession, impliquant des révisions de bénéfices à la baisse de 10% tandis que le consensus table sur une croissance nulle. Les hausses de taux réalisées l'année dernière n'ont pas encore délivré tous leurs effets. De plus, dans le cas d'un nouveau scénario de hausse de taux, l'hypothèse d'une récession courte et de faible ampleur risque d'être mise à mal, ce qui fragilise encore le consensus qui selon nous reste toujours trop élevé. Le positionnement des investisseurs : La forte remontée des marchés depuis le début de l'année est principalement due aux repositionnements des investisseurs qui ont diminué leur sous pondérations davantage pour des raisons de contrôle de risque que de conviction. Le retour de la hausse de la volatilité sur les taux risque d'impacter négativement les marchés actions et faire « craquer » les acteurs. En conséquence, nous pensons que les objectifs de cours de l'année 2023 ont déjà été atteints le mois dernier. Il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que ces dernières ont déjà réalisé des performances de plus de 20% et que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession et que les anticipations de hausse de taux se réapparaissent. Dans ce contexte nous gardons nos positions défensives, toujours centrées sur les grands laboratoires pharmaceutiques et les gérants d'épargne retraite.

Mars 2023

Point Marché : Après une forte performance en début d'année, le MSCI EUROPE clôture le mois de mars en léger repli (-0.07%) avec une forte baisse sur la première moitié du mois, pénalisé par l'impact de l'effondrement de 3 banques régionales américaines puis de Credit Suisse, avant de se redresser sur la seconde moitié du mois grâce aux différents plans de soutiens menés par la Fed aux US et suite au rachat de Credit Suisse par UBS en Europe. La situation financière de Silicon Valley Bank s'est rapidement détériorée suite à l'annonce d'une augmentation de capital de 2.25Mds\$ pour couvrir les pertes de son portefeuille de Treasuries, nécessaire pour faire face aux retraits de dépôts des clients. Les régulateurs américains ont pris des mesures inédites pour protéger le système bancaire du pays en fermant Signature Bank, après Silicon Valley Bank et Silvergate Capital. En parallèle, la FED a lancé un nouveau programme de financement "Bank Term Funding Program" qui offrira des prêts d'un an aux banques à des conditions plus faciles d'accès afin de prévenir d'une éventuelle crise de liquidité dans le cadre de retraits. En Europe, le principal actionnaire de Credit Suisse (qui détient 10% du capital), la Saudi National Commercial Bank a déclaré ne pas vouloir suivre une éventuelle augmentation de capital. Le titre a ainsi continué son décrochage en chutant de -34.5% entre la fin février et le 17 mars. Le 20 mars le titre a perdu -55.94% suite à l'annonce du rachat par UBS (négocié au cours du WE) avec la Finma pour 3Mds CHF qui a en parallèle décidé de déprécier les AT1 de -16Mds CHF, à 0. Sur le plan géopolitique, un drone de surveillance américain a été percuté par un avion de chasse russe au-dessus des eaux internationales de la mer Noire, entraînant sa chute, selon le Pentagone. Le ministre de la Défense russe dément. Le ministère de la défense taïwanais a déclaré que 10 avions chinois avaient franchi la ligne médiane du détroit de Taïwan, ajoutant qu'ils effectuaient des patrouilles de préparation au combat. La Turquie a approuvé, au bout de dix mois de suspense, l'adhésion de la Finlande à l'Otan, dernier pays de l'Alliance à donner son feu vert après celui de la Hongrie. La Maison Blanche soutient le texte bipartisan qui donnerait au Président l'autorité d'interdire ou d'imposer la cession de TikTok aux US, ce qui pourrait faciliter son adoption par le Congrès. Du côté des banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50bps comme attendu. La BCE a par ailleurs abaissé ses prévisions d'inflation et relevé celles concernant la croissance : la hausse des prix devrait ainsi s'établir à +5,3% cette année (+6,3% projeté en décembre), à +2,9% l'an prochain (vs +3,4%) et +2,1% en 2025 (vs +2,3%). La croissance de l'économie de la zone euro est, quant à elle, évaluée à +1% en 2023 (vs +0,5% en décembre), +1,6% l'an prochain (vs +1,9%) et en 2025 (vs +1,8%). Aux US, la FED a relevé ses taux de +25bps comme attendu mais précise être proche de la fin du cycle de hausse des taux. La Fed reconnaît que le resserrement des conditions de crédit peut peser sur les ménages et les entreprises. Powell, a clairement indiqué que les anticipations d'inflation restaient inchangées. J. Yellen a tenté de rassurer les marchés en indiquant jeudi soir que le Trésor pourrait réaliser

OPCVM CPR SILVER AGE

des actions supplémentaires en cas de nécessité pour stabiliser les banques, contrairement à ce qu'elle avait dit précédemment. Enfin, la Banque d'Angleterre a également augmenté ses taux de +25bps à 4,25% comme attendu par le consensus. Sur le plan économique, selon l'OCDE, le PIB mondial devrait croître de +2.6% en 2023, après +3.2% l'année dernière vs +2.2% dans les dernières prévisions du mois de novembre. Dans la zone euro, le taux de chômage est resté stable en février à 6.6% de la population active. L'indice des prix à la consommation est ressorti à 6.9% sur un an, la plus forte décélération depuis la collecte des données de cette statistique en 1991. Au UK, l'inflation est en hausse de +10.4% yoy vs cons +9.9% au mois de février. En France, la Banque de France révisé à la baisse sa prévision d'inflation moyenne 2023 de +6% à +5.4%. L'Indice des prix à la consommation harmonisé a reculé moins que prévu en mars, passant de +7.3% à +6.6% (consensus : +6.5%). Parallèlement, le CPI national a aussi diminué, passant de +6,3% à +5,6%. L'Allemagne enregistre une baisse inattendue des ventes au détail en février, de 1,3% en termes réels sur un mois. Aux US, l'indice core PCE des dépenses de consommation personnelle aux USA a baissé à +4.6% sur un an en février contre +4.7% attendus par le marché. Les dépenses des ménages se sont également stabilisées. L'indice ISM des services est ressorti en baisse à 55,1 contre 55,2 en janvier. Nous avons enregistré une inversion prononcée de la courbe des taux le mercredi 8 mars, le 2 ans US à 5.06% (un record depuis 2007) est désormais +1pt au-dessus du 10 ans à 3.99%. En Chine, l'indice PMI des services s'est établi à 55,0 le mois dernier, après 52,9 en janvier. Au Japon, l'inflation YoY a décéléré à +3.4% vs consensus +3.3% et +4.4% précédemment. Du côté des secteurs, la crise bancaire a impliqué une détente des taux longs profitant aux secteurs défensifs et de croissance : information technologie (+6.2%), services aux collectivités (+4.11%) et Santé (+4.04%). A l'inverse la volatilité et les craintes de récession pèsent sur les secteurs financiers (-8.85%) et immobilier (-15.05%). Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique : La digitalisation est clairement un vecteur de progrès des nouveaux produits de la medtech mais cela peut s'avérer aussi, en cas de malveillance, un talon d'Achille : les cyber-attaques d'hôpitaux en Europe l'an passé ont conduit les autorités à réagir. Ainsi, la directive européenne NIS 2 qui vient d'entrer en vigueur dans toute l'UE est axée sur la cyber sécurité. Ce sujet concerne particulièrement les entreprises de medtech, car la nouvelle législation oblige les fabricants de dispositifs médicaux et les entreprises de diagnostic, qui sont considérés comme des entités essentielles dans des secteurs critiques, à mener des actions préventives de cyber protection. En cas d'urgence publique, certains fabricants de dispositifs médicaux relèvent de la « catégorie de criticité élevée ». Même lorsqu'il n'y a pas d'urgence publique, les entreprises de technologies médicales sont considérées comme des « entités au sein d'un secteur critique ». Ce règlement ne répertorie pas les produits spécifiques qui seraient considérés comme critiques en cas d'urgence de santé publique. Au contraire, il stipule qu'en cas d'urgence de santé publique, un groupe de pilotage sur les pénuries de dispositifs médicaux produira une liste des catégories de dispositifs médicaux critiques qui se rapportent à l'urgence en question. Par cette directive, l'UE rappelle l'importance de la medtech, et contraint les entreprises à augmenter significativement la cyber protection de ces dernières, ainsi qu'une obligation de déclaration du moindre incident dans les 24h. En cas de manquement à ces obligations, une amende pouvant aller jusqu'à 10m EUR ou 1.4% du chiffre d'affaire annuel mondial s'établira pour les plus grosses entreprises. Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Le mois de mars a été caractérisé par l'apparition d'un stress bancaire important interrogeant les investisseurs sur l'apparition d'un risque systémique susceptible de remettre en cause la politique monétaire restrictive des banques centrales et de précipiter les économies dans la récession. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une sous performance brute de -0.55%. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la sous performance s'explique principalement : Par un effet allocation négatif sur les assureurs retraites (-1.45% de performance relative). La baisse des valeurs financières, entraînées par la chute de SVB et du Crédit Suisse ont amené les investisseurs à réaliser des ventes indifférenciées, via ETF et produits dérivés entraînant tout le secteur dans la baisse y compris les assureurs retraites ayant la gestion actif/passif la plus restrictive. Par un effet sélection négatif dans le secteur des équipementiers santé. En effet Sartorius Stedim (2.6% du portefeuille) a annoncé le 31 mars une acquisition « structurelle », tout en restant flou sur le mode de financement de l'opération pouvant entraîner une potentielle augmentation de capital. La baisse de 7% du titre sur l'annonce entraîne un impact de -0.23% sur la performance relative. A l'inverse le fonds a bénéficié de ses positions sur les services à la dépendance (+0.34% de performance relative), sur les loisirs, essentiellement la partie luxe (+0.18% de performance relative) et sur la pharmacie (+0.09% de performance relative). L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique a rapporté +0.7% de performance relative. Hors univers d'investissement, le secteur de l'énergie a particulièrement sous performé sur des craintes de récession, alors qu'à l'inverse l'information/technologie s'est avéré être un secteur particulièrement défensif, avec une performance supérieure à celle du secteur santé. Dans ce contexte particulièrement volatile nous

OPCVM CPR SILVER AGE

avons diminué par précaution notre exposition aux assureurs retraite de 5% (en priorité les profils les plus « bancaire » comme ING) pour nous repositionner sur des titres à forte visibilité comme l'Oréal, Nestlé et Unilever. En conséquence la structure de risque du fonds est modifiée par rapport au mois précédent : D'une part, la TE ex ante augmente à 4.1%. D'autre part sa structure se déforme. Au lieu de la décomposition traditionnelle 33% risque sectoriel, 33% risque de style et 33% risque de sélection, nous atterrissons sur une décomposition 38% de risque sectoriel (porte essentiellement par la surpondération sur la santé et l'absence d'investissement sur l'énergie), 34% de risque de style et 25% de risque de sélection de titre. Au sein du risque de style, le fonds se renforce son exposition au style qualité et croissance tout en augmentant sa sous exposition au style value. Perspective/Outlook thématique : Les marchés actions restent grandement influencés par les anticipations d'évolution des politiques monétaires, et encore davantage depuis le stress bancaire, même si les risques systémiques semblent avoir été écartés, pour le moment. Face à une inflation « core » encore non maîtrisée en Europe, nous ne croyons pas à une baisse des taux d'ici à la fin de l'année. Les politiques monétaires restrictives resteront un frein pour les marchés actions. Malgré un pricing power résistant pour beaucoup d'entreprises, les révisions baissières sur les marges devraient se poursuivre. Une inflexion à la baisse des bénéfices par actions doit donc reprendre, sur fonds de ralentissement de la croissance et de durcissement des conditions financières. Les point haut de l'année ayant été fait selon nous à la fin du mois de février, les très faibles niveaux de croissance attendus ces prochains mois ne laissent qu'un potentiel limité de performance des marchés actions européens d'ici à la fin de l'année. Dans ce contexte comme nous l'avions indiqué le mois dernier, il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession. Nous restons dans le cadre d'un portefeuille défensif en privilégiant les valeurs à forte visibilité, capables de résister à des politiques monétaires encore durablement restrictives avec un pricing power encore solide, alors que le recul des volumes de vente rendra les hausses de prix plus difficiles. Dans ce contexte les valeurs de la santé, restent, une fois encore, les valeurs à privilégier dans notre univers thématique d'investissement.

Avril 2023

Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique : Des spécialistes de la médecine et des ingénieurs prédisent que des capteurs seront ajoutés aux hanches, épaules et implants de la colonne vertébrale à l'avenir, à la suite de la sortie d'un « genou intelligent » du fabricant d'appareils médicaux Zimmer Biomet. Le genou intelligent est équipé de capteurs intégrés qui transmettent sans fil des données à votre médecin orthopédiste, qui peut suivre le nombre de pas, l'amplitude des mouvements et d'autres mesures dans les mois et les années suivant la chirurgie. Les médecins peuvent intervenir si les mesures de performance ne sont pas satisfaisantes afin d'éviter qu'un patient reste avec un genou artificiel sous-performant. Johnson & Johnson développe également une version équipée de capteurs de ses plaques de traumatologie chirurgicale, qui sont des dispositifs implantés utilisés pour stabiliser les fractures osseuses pendant leur guérison. Les dispositifs médicaux tels que les stimulateurs cardiaques et autres dispositifs cardiaques ont eu des capacités de transmission de données depuis des années, mais les implants orthopédiques n'ont généralement pas cette capacité. Le genou intelligent génère des données objectives qui ne dépendent pas de la mémoire du patient, et la transmission des données nécessite très peu d'action de la part du patient car les capteurs envoient automatiquement les données à la station de base lorsqu'elle est à proximité. La technologie permet aux médecins d'avoir des milliers de points de données à analyser et de comprendre exactement ce qui se passe chez un patient, explique Edward Harvey, chirurgien traumatologue et professeur de médecine à l'Université McGill de Montréal. Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Dans ce contexte, le fonds a enregistré une sur performance brute de +0.98%. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la surperformance performance s'explique principalement : Par un effet allocation et sélection positif sur les secteurs thématiques suivants : Des loisirs : essentiellement porté par les très bons résultats du luxe (LVMH, Hermès) mais aussi par l'hôtellerie (Accor, Whitbread). De l'épargne retraite : avec un rebond significatif des spécialistes de l'assurance retraite (ASR, Swiss Life, Legal & General) injustement pénalisé par contagion lors de la montée du stress sur le système bancaire après la faillite de SVB. A l'inverse le fond a été pénalisé par ses positions sur : L'automobile : les annonces de baisse de prix de Tesla pour faire face aux offensives de prix chinoises ont jeté le trouble sur le secteur de l'automobile y compris sur les marques premium. Des équipementiers médicaux : - l'avertissement sur résultat de Sartorius Stedim laisse présager un déstockage légèrement plus long que prévue dans l'industrie du bioprocessing (suite Covid). L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique a rapporté +0.6% de performance relative. Dans ce contexte nous avons diminué notre exposition à l'automobile en vendant une partie de notre position sur

Stellantis, tout en gardant les marques premium (Mercedes, Porsche). Simultanément nous avons procédé à des arbitrages au sein de l'épargne retraite en diminuant notre exposition à Lega I& General, potentiellement pénalisée par les nouvelles règles comptables IFRS 17 pour revenir sur ASR, Axa et Allianz. Enfin nous avons pris des bénéfices sur NovoNordisk. Enfin nous avons cherché à renforcer notre exposition aux valeurs dites « croissance/qualité » en augmentant nos positions sur l'Oréal ou Coloplast. En conséquence la structure de risque du fonds a été légèrement modifiée par rapport au mois précédent. La TE et sa décomposition sont restées globalement inchangées par rapport au mois précédent, pour autant (40% de risque de sélection de titre, 40% de risque sectoriel et 20% de risque de style), toutefois au sein du risque de style, la surpondération du style qualité a été légèrement augmentée au détriment du style value. Perspective/Outlook thématique : Les marchés actions restent grandement influencés par les anticipations d'évolution des politiques monétaires, et encore davantage depuis le stress bancaire, même si les risques systémiques semblent avoir été écartés, pour le moment. Face à une inflation « core » encore non maîtrisée en Europe, nous ne croyons pas à une baisse des taux d'ici à la fin de l'année. Les politiques monétaires restrictives resteront un frein pour les marchés actions. Malgré un pricing power résistant pour beaucoup d'entreprises, les révisions baissières sur les marges devraient se poursuivre. Une inflexion à la baisse des bénéfices par actions doit donc reprendre, sur fonds de ralentissement de la croissance et de durcissement des conditions financières. Les points hauts de l'année ayant été faits selon nous au cours du premier trimestre, les très faibles niveaux de croissance attendus ces prochains mois ne laissent qu'un potentiel limité de performance des marchés actions européens d'ici à la fin de l'année. Dans ce contexte comme nous l'avons indiqué le mois dernier, il nous semble difficile d'investir sur les valeurs les plus cycliques de notre univers d'investissement, alors que les indicateurs macro-économiques avancés pointent toujours vers une récession. Nous restons dans le cadre d'un portefeuille défensif en privilégiant les valeurs à forte visibilité, capables de résister à des politiques monétaires encore durablement restrictives avec un pricing power encore solide, alors que le recul des volumes de vente rendra les hausses de prix plus difficiles. Dans ce contexte les valeurs de la santé, restent, une fois encore, les valeurs à privilégier dans notre univers thématique d'investissement.

Mai 2023

Point Marché : Le MSCI Europe clôture le mois de mai avec sa plus forte baisse mensuelle (-2.52%) depuis le mois de décembre 2022, notamment pénalisée par les inquiétudes autour de l'autorisation du relèvement du plafond de la dette aux US (finalement approuvé hier le 1^{er} juin). La saison de résultats T1 s'achève sur de bonnes notes, mais tous les regards sont désormais tournés vers la performance des entreprises au second semestre. En Europe, les secteurs de l'Immobilier et de l'Energie ont été particulièrement impactés. En Europe, l'inflation semble ralentir plus rapidement que prévu, avec un taux d'inflation qui ressort à +6.1% yoy en mai contre +7% en avril. Le principal facteur en Europe est la baisse des prix de l'énergie. En mai, l'enquête IFO en Allemagne et le climat des affaires de l'INSEE en France suggèrent une forte réduction de la variation des prix de vente attendue par les entreprises. La baisse du prix des matières premières et du prix de l'énergie redonne des marges aux entreprises, réduisant également l'incertitude liée à la volatilité des prix générée par une forte inflation. L'absence de tension sur le prix de l'énergie, les progrès rapides des énergies renouvelables dans la production d'électricité (19.5% du mixe en avril 2023), les nouvelles rassurantes d'EDF sur sa capacité à fournir l'électricité et les réserves de gaz abondantes devraient permettre de passer l'hiver prochain de manière plus sereine. Sur le plan géopolitique, les démocrates du Sénat américain cherchent à améliorer la compétitivité face à la Chine et à contrer une éventuelle agression contre Taiwan. L'UE alloue 500m€ pour stimuler la production d'armements, soutenir l'industrie de la défense européenne et reconstituer les stocks. Bruxelles envisage des sanctions contre les entreprises chinoises soutenant la guerre russe et explore la sécurité et le commerce en Afghanistan, y compris une intégration potentielle dans le projet chinois de la "Belt and Road". La Chine assouplit les conditions d'embauche dans son armée et renforce la répression des sociétés de conseil pour restreindre l'accès étranger à des informations sensibles. Le ministre de la Défense chinois ne rencontrera pas son homologue américain à Singapour la semaine du 05/06, malgré une demande de la part des US, qui considèrent ce refus comme un « manque de volonté inquiétant » d'engager des discussions militaires alors que la Chine veut que les sanctions imposées au Ministre soient levées. Le Royaume-Uni impose de nouvelles sanctions contre la Russie. Les dirigeants du G7 cherchent à établir des liens constructifs avec la Chine, tout en réduisant leur dépendance aux chaînes d'approvisionnement chinoises. Des désaccords subsistent, engendrant des tensions entre la Chine et certaines nations occidentales, notamment sur des questions sensibles. La Chine s'oppose à la tenue d'une réunion du G20 dans la région indienne du Cachemire en raison de tensions territoriales avec l'Inde, mais prévoit de signer des accords bilatéraux avec la Russie, suscitant des critiques de l'Occident. Du côté des banques centrales,

la BCE (+25bps du taux de dépôt à 3.25%) et la Fed (+25 bps à 5.00%-5.25%, 10^{ème} hausse des taux consécutive) continuent de relever leurs politiques monétaires. La BCE prévoit d'augmenter les taux pour lutter contre l'inflation, tandis que la Fed envisage une pause dans ses hausses de taux mais reste ouvert à la possibilité de nouvelles hausses de taux à venir si de nouvelles pressions inflationnistes se font sentir. Les incertitudes sur le comportement de la Fed ont été ravivées par la légère hausse de l'inflation en avril (mesure PCE la préférée de la banque centrale). En outre, la consommation est restée solide en avril et le marché de l'emploi est lui aussi solide. Les membres des deux banques centrales restent préoccupés par l'inflation, mais reconnaissent que les mesures prises peuvent prendre du temps à se refléter dans l'économie réelle. La BCE renforce également son examen de la liquidité bancaire et envisage des exigences plus strictes. Les minutes de la Fed ont souligné l'importance de relever le plafond de la dette à temps pour éviter un défaut de paiement des US. La question du plafond de la dette US est résolue. La dimension politique qui était la source de tension a été évacuée puisque le plafond ne sera réexaminé qu'après les prochaines élections présidentielles (et non en plein dans la campagne comme ce qui avait été proposé par les républicains). Pas de rupture dans le compromis adopté, il est donc probable qu'il sera voté par le Congrès avant le 5 juin, date limite pour qu'il n'y ait pas défaut. La BoE augmente ses taux (+25bps à 4.50%) et envisage de réduire ses avoirs en obligations gouvernementales. Le gouverneur de la BoE et de la Banque de France mettent en garde contre l'inflation persistante. La BOK maintient son taux inchangé, tandis que la RBNZ relève ses taux (+25bps à 5.5%) à leur plus haut niveau depuis 2008. Sur le plan économique, l'indice final PMI HCOB pour l'industrie manufacturière de la zone euro, s'est replié de 45,8 en avril à 44,8 en mai. Il signale ainsi une nouvelle contraction de l'activité dans le secteur et s'affiche au plus bas depuis 36 mois. La production et les nouvelles commandes ont enregistré leur plus fort recul depuis six mois, entraînant la première baisse des prix de ventes depuis 2020. En France, le cycle économique manque de vigueur. Ses composantes convergent vers leur moyenne de long terme. L'industrie et les services s'essouffent et ne portent plus autant le cycle. Dans l'enquête de l'Insee, cette inflexion s'accompagne d'un fort ralentissement du marché du travail. Les chefs d'entreprise continuent d'embaucher mais à un rythme beaucoup plus modéré. L'inflation reflue mais le consommateur reste prudent. L'inflation a ralenti à 5.1%. La baisse du prix de l'énergie va se diffuser dans le reste de l'économie et soutenir la consommation dans les mois à venir. En Allemagne la consommation recule vivement depuis 2 trimestres et les exportations ne sont plus un recours. Le PIB pourrait reculer sur l'ensemble de l'année. Le PIB allemand s'est replié de -0.3% au T1 23. C'est son second trimestre de recul consécutif après -0.5%. Par rapport au premier trimestre 2022, le PIB est en baisse de -0.5%. Depuis, en raison de l'inflation et des pertes de pouvoir d'achat associées, la consommation baisse de façon significative. Les ménages ne veulent pas s'engager dans des dépenses excessives notamment dans les biens durables (automobiles). L'investissement a rebondi au T1 notamment du côté des entreprises. La construction et les dépenses d'équipement progressent sur le trimestre, probablement un peu en rattrapage après la seconde partie médiocre de 2022. Les entreprises ont déjà ajusté leurs stocks. Ceux-ci évoluent peu. La baisse de la demande interne n'est pas une surprise pour les entreprises allemandes. Les exportations contribuent positivement à la croissance mais l'allure est plus modérée depuis le point haut du troisième trimestre 2022. Cela résulte en grande partie de la contraction rapide des exportations allemandes vers la Chine. Sur un an, au premier trimestre 2023, les exportations allemandes vers la Chine reculent de 12%. Aux US, porté par la consommation, le PIB progresse. L'investissement est la source de fragilité du cycle US. Les dépenses d'investissement des ménages se contractent pour le 6^{ème} trimestre consécutif (-22% depuis début 2021). Les dépenses immobilières des entreprises rebondissent encore au T1 après un recul fort depuis début 2021. C'est le secteur le plus affecté par le mouvement sur les taux d'intérêt. Du côté des secteurs, le secteur TECHNOLOGY (+9.1% sur le mois) a connu la meilleure performance du mois dopé par le rallye du Nasdaq (+7.6% sur le mois) essentiellement dans le sillage de très bons résultats de nVidia (+36.3% sur le mois). Le titre a bondi de 24.4% sur la seule séance du jeudi 26/05 et a franchi la barre des 1000Mds\$ de capitalisation boursière le mardi 30/05 en séance suite à une impressionnante hausse alimentée par l'engouement mondial pour ses puces d'intelligence artificielle notamment la puce h100, après avoir dévoilé une plate-forme de super calcul dédiée à la création de futures versions améliorées de ChatGPT. Read-Across positif pour les acteurs européens : ASM International (+23.6% sur le mois), BE Semiconductors (+26.7% sur le mois) et ASML (17.1% sur le mois). Le secteur BANQUES a surperformé le marché dans la mesure où les craintes concernant le secteur se sont dissipées grâce à des résultats T1 2023 supérieurs aux attentes pour la quasi intégralité des banques européennes. En Europe, la saison des résultats du T1 23 a généralement été favorable, ce qui a conduit à des relèvements de prévisions du consensus. Le secteur REAL ESTATE (-8.7% sur le mois) a connu un mois très compliqué et a sous-performé le marché, plongé notamment par SBB (-71.1% sur le mois) Aroundtown (24.4% sur le mois) et Fastighets (23.4% sur le mois), La crise immobilière en Suède s'est

aggravée après la dégradation de la notation de crédit de SBB pour la deuxième fois passant de BBB- à BB+, ce qui intensifie la pression de vente sur ses obligations. SBB est confrontée à des choix limités, notamment la levée de capitaux à des niveaux très réduits, la vente d'actifs à des prix de vente rapide et la cession d'une participation à un investisseur externe dans un contexte économique défavorable en raison de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation. Le groupe envisage une vente de l'entreprise ou d'actifs spécifiques pour améliorer sa situation, après avoir pris des mesures telles que la suspension du dividende et la vente de participations dans d'autres sociétés, sans succès jusqu'à présent. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans le monde thématique : Les agences de notation ont averti que les récentes hausses des taux d'intérêt ont accentué l'impact de l'augmentation des coûts des pensions et des soins de santé augmentant ainsi les déséquilibres des finances publiques. Alors que les taux d'intérêt montent en flèche en réponse à la plus forte hausse de l'inflation depuis une génération, Moody's, S&P et Fitch ont toutes trois souligné que le vieillissement de la population affectait déjà les notations de crédit des gouvernements. En l'absence de réformes radicales, des nouvelles dégradations de notes sont probables, créant ainsi un cercle vicieux d'alourdissement des charges budgétaires et d'augmentation des coûts d'emprunt. Dans le passé, la démographie était une considération à moyen ou long terme. Aujourd'hui, l'évolution démographique « impact notre présent » en affectant des maintenant les profils de crédit des États. Cette situation affecte les perspectives d'endettement dans l'Union européenne, où, selon la Commission, la part de la population âgée de plus de 65 ans passera de 20% aujourd'hui à 30% d'ici à 2050, ainsi qu'au Japon et aux États-Unis. Selon un test de résistance mise en place par S&P, une augmentation d'un seul point de pourcentage des coûts d'emprunt augmenterait les ratios dette/produit intérieur brut du Japon, de l'Italie, du Royaume-Uni et des États-Unis d'environ 40% à 60% d'ici à 2060. S&P a déclaré en janvier, qu'en l'absence de réforme des politiques budgétaires liées au vieillissement, environ la moitié des plus grandes économies du monde pourraient être rétrogradées au rang de "junk" d'ici 2060. L'agence prévoit également que les coûts des retraites pourraient augmenter en moyenne de 4,5 points de pourcentage du PIB d'ici à 2060, pour atteindre 9,5 points de pourcentage de PIB, avec toutefois de fortes variations entre les pays. De la même façon les dépenses de santé pourraient augmenter en moyenne de 2.7 points de pourcentage de PIB sur la même période.

Mouvements de portefeuille et analyse de performance : Le fonds a enregistré une surperformance brute de 0.77%. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la surperformance s'explique principalement par : Un effet allocation et sélection positif sur le secteur de la pharmacie (+0.39% de performance relative). Nous noterons notamment la bonne résistance d'AstraZeneca, Merck Ag et de Roche. Les valorisations du secteur restent raisonnables et le premier trimestre témoigne d'un bon début d'année soutenu par de nouveaux portefeuilles de médicaments. De la même façon, un effet allocation et sélection positifs sur les équipementiers santé (+0.34% de performance relative) portés notamment par les bons résultats d'Alcon et une contribution positive de notre diversification sur les valeurs américaines comme IQVIA ou Intuitive Surgical. Enfin le fonds a bénéficié de son exposition au secteur automobile haut de gamme (+0.30% de performance relative), avec de solides performances des constructeurs BMW, Mercedes et Porsche. A l'inverse le fonds a pâti d'un effet allocation négatif sur les gérants d'épargne retraite (-0.26% de performance relative). Si les spécialistes de l'épargne retraite ont plutôt bien résisté (après un début d'année difficile), les assureurs généralistes sont en reculs (Axa, Allianz). De la même façon, le secteur du loisir a contribué négativement (-0.04% de performance relative). Si l'hôtellerie a globalement bien résisté (Whitbread), le luxe a subi des prises de bénéfices importants (LVMH, Hermès). L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement thématique est globalement neutre. Comme le mois dernier le secteur de l'énergie continue de sous performer sur des craintes de récession, alors qu'à l'inverse le secteur des semi-conducteurs s'envole après les résultats de Nvidia aux Etats-Unis. Dans ce contexte, nous avons réalisé des arbitrages au sein du secteur automobile en prenant une partie de nos bénéfices sur Mercedes et BMW pour nous repositionner sur Porsche. Nous avons également pris une partie de nos bénéfices sur les gérants d'épargne retraite (Swiss Life et Prudential) et diminué notre exposition au luxe (LVMH, Hermès, Richemont) pour nous repositionner sur des titres de qualité décoté dans le secteur de la santé (Biomérieux, Roche). Du point de vue du risque, la tracking error diminue pour se stabiliser autour de 3.8%. Sa décomposition reste globalement stable : 38% est porté par le risque sectoriel (forte surpondération de la santé), 23% par le risque de style (sous pondération value, sur pondération qualité/croissance) et 35% par la sélection de titres. Perspective/Outlook thématique : Les indicateurs avancés macroéconomiques se dégradent, tant aux USA qu'en Europe, davantage sur le secteur manufacturier que sur le secteur des services. L'Europe ralentit plus vite que les Etats Unis, tandis que le redémarrage de la Chine déçoit. Simultanément les marchés de taux et des matières premières prévoient également un ralentissement violent. A l'inverse les publications de résultats d'entreprises ont été de bonne qualité. La purge attendue n'a pas eu

lieu, le consensus a même révisé ces estimations à la hausse. Le marché du travail, et par la même le consommateur final, tiennent bon nourrissant ainsi les anticipation d'une baisse d'inflation insuffisante. Les banques centrales, et plus spécialement la FED, approchent de la fin de leur cycle de hausse mais les probabilités de baisse de taux en 2023 ont disparu pour laisser place à de potentiel nouvelles hausse durant l'été. L'Europe et la BCE reste en retard dans la cycle par rapport à la FED. Les hausses de taux passées n'ont pas encore fini d'infuser dans l'économie réel et les potentielles nouvelles hausse pourrait faire basculer les économies dans une récession plus sévères au 4eme trimestre 2023 voir au 1^{er} trimestre 2024. La performance des marches actions occidentaux se fait en trompe l'œil. Du côté américain cette performance reste portée par un nombre extrêmement réduit de « mega cap » de technologie, tandis que les marchés européens profitent de la thématique du redémarrage chinois. Les investisseurs, globalement sous exposés aux marches actions, commencent à souffrir d'une « fatigue de la récession » qui n'arrive pas et « craquent » en rachetant leurs positions short. Enfin, nous retenons un changement de tendance dans la perception des mauvaises statistiques économiques, lesquelles sont désormais considérées en premier lieu comme le reflet d'un ralentissement de plus en plus marqué de la croissance économique et non plus comme un signe de moindre resserrement monétaire des banques centrales qui serait favorable aux actifs risqués. En conséquence nous pensons que l'aversion au risque devrait prendre de l'ampleur et que les marches devraient « marquer le pas ». Nous restons donc défensifs en privilégiant les valeurs de qualité qui n'ont pas bénéficié de la récente montée des marches.

Juin 2023

Point Marche : Le MSCI Europe clôture le mois de juin avec une performance positive à hauteur de +2,4% (en euro). D'un point de vue sectoriel, les secteurs des Services de Communication et de la Santé ont sous performé (en baisse respectivement de -1,5% et -0,8% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, le secteur de la Consommation Discrétionnaire et Financier ont surperformé (en hausse respectivement de +5,7% et +4,1% au sein de l'indice MSCI Europe). La BCE a augmenté ses taux directeurs de +25bps, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis 2008. Lors du sommet de Sintra, Christine Lagarde a laissé entendre que davantage de hausses étaient à attendre. Le taux directeur se situe désormais à +3,50%. La BCE a d'ailleurs relevé ses projections d'inflation sous-jacente pour 2023 (+5.1%, +0.5pp) alors que la prévision de croissance s'établit désormais à +0.9% (-0.1pp). Le taux d'inflation de la zone euro a poursuivi sa baisse en juin à 5,5% (vs 6,1% en mai) surpassant les attentes. Un point positif est que l'inflation baisse dans 18 pays de la zone euro et il n'y a qu'en Allemagne qu'elle repart à la hausse du fait des tarifs ferroviaires. Néanmoins, la croissance du PIB de la zone euro a été révisée à la baisse au T1 2023 à -0.1% q/q, indiquant que la zone est techniquement entrée en récession en début d'année. Le PMI composite surprend à la baisse en juin à 50,3 (52,8 en mai et 52,5 attendu). Le PMI manufacturier continue de se dégrader, passant de 44,8 à 43,6 au plus bas depuis 37 mois. La surprise porte également sur l'ampleur de la dégradation du PMI services qui recule de 55,1 en mai à 52,4 en juin alors qu'une légère baisse était anticipée. C'est la France qui connaît les plus faibles performances de l'enquête (PMI composite à 47,3 en forte baisse par rapport au mois de mai où il atteignait 51,2) du fait de la contraction de l'activité dans le secteur manufacturier mais aussi dans celui des services, l'activité ayant été pénalisée par les grèves. La BoE a augmenté les taux directeurs (+50bps vs +25bps prévue, réalisant sa 13e hausse de taux consécutive) de manière plus importante que prévu, en raison du ralentissement plus lent que prévu de l'inflation britannique. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans la thématique : Dans un monde où la croissance économique ralentit, un groupe de population va continuer à croître rapidement : la population de plus de 64 ans. Même si cette mégatendance s'est accélérée ces 10 dernières années, le vieillissement de la population va s'amplifier. Selon les projections des Nations Unies, la population de plus de 64 ans va augmenter de 43% en Chine sur les 10 prochaines années (2022-2032), de 29% aux Etats-Unis, de 22% au Royaume-Uni et 21% dans l'UE. Aux Etats-Unis, le groupe des plus de 64 ans est le seul groupe d'âge qui va croître franchement sur les 10 prochaines années (de 29% donc) alors que le groupe des 15-64 ne devrait grossir que 1,5% sur la période (une quasi-stagnation) et celui des moins de 15 ans va se réduire de 5%. Dans le cas de la Chine, les mouvements sont encore plus marqués puisque la population de plus de 64 ans augmenterait de 43% alors que celle des 15-64 baisserait de 2% et celle des moins de 15 ans de 31% ! Ces évolutions vont continuer à modifier en profondeur la structure de consommation des ménages et soutenir la « senior economy ». Mouvements de portefeuille et analyse de la performance : Le fonds a enregistré une surperformance brute de +0.19%. Au sein de l'univers d'investissement, la surperformance s'explique principalement par des effets positifs : Sur le secteur thématique des loisirs (+0.54% de performance relative) : avec un rebond de l'hôtellerie (Accord) ainsi que du matériel de jardinage (Husqvarna), ainsi qu'une bonne tenue du luxe (LVMH) après les prises de bénéfices

du mois dernier. Sur le secteur de l'automobile (+0.23%) avec le fort rebond de Stellantis. Sur le secteur des gérant d'épargne retraite (+0.20% de performance relative). Après un premier trimestre décevant en terme de performance boursière, les assureurs retraite continuent leur rebond (ASR, NN group). A l'inverse, les secteurs des laboratoires pharmaceutiques ont fortement marqué le pas dans la remontée de marché (-0.53% de performance relative). A l'exception de Sanofi qui a remporté son arbitrage face à Boehringer Ingelheim et termine le mois dans le haut du tableau de performance, les autres laboratoires comme Roche, Merck ou AstraZeneca termine en queue de peloton. Comme lors du rallye du début d'année, les valeurs sante servent de poche de financement pour les investisseurs cherchant à s'exposer aux valeurs cycliques dans des marchés haussiers. L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers thématique coûte -0.36% de performance relative, aidé par un rebond de l'énergie et du secteur bancaire. Dans ce contexte, nous avons réalisé les arbitrages suivants. Au sein des secteurs de la sante nous avons allégé notre position sur NovoNordisk pour nous repositionner sur Gerresheimer (et garder une exposition constante aux médicaments anti obésité), puis nous avons vendu la totalité de notre position sur unilever (pour raisons ESG) pour nous réinvestir sur Accor, Whitbread. Du point de vue du risque, la tracking error diminue pour se stabiliser autour de 3.5%. Sa décomposition est la suivante : 36% (stable) est porté par le risque sectoriel, matérialisés par une forte surpondération de la sante), 12% (en baisse) par le risque de style (sous pondération value, sur pondération qualité/croissance) et 45% (en hausse) par la sélection de titres. Perspectives Thématiques : La peur de la récession est dans tous les esprits, pour autant, cette dernière refuse obstinément de se matérialiser et les marchés s'auto convainquent que les économies seront plus résilientes. Les investisseurs, globalement sous exposé aux marches actions, finissent par « craquer » et racheter leur positions shorts. Des pans de l'économie mondiale ont perdu de leur dynamisme, principalement dans l'industrie manufacturière, tandis que les conditions dans les services font preuve de résilience. La croissance globale s'est affaiblie même si les marchés du travail restent étonnamment solides. Enfin, les publications de résultats du 2eme trimestre devraient voir la normalisation des marges se poursuivre. Le rythme des hausses de taux s'est ralenti, ce qui laisse penser que ceux-ci sont proches de leur maximum. Néanmoins nous n'en sommes pas si surs, et nous estimons que les risques sont plutôt en faveur d'un resserrement après les pauses de politique monétaire de l'été. Malgré la hausse du mois dernier, nous maintenons nos conclusions du mois dernier en pensant que l'aversion au risque devrait reprendre de l'ampleur. Nous gardons donc notre biais défensif.

Juillet 2023

Point Marche : Le MSCI Europe clôture le mois de juin avec une performance positive à hauteur de +2% (en euro). D'un point de vue sectoriel, les secteurs des Utilities et de l'IT ont sous performé (en baisse respectivement de -0.96% et -0.92% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, les secteurs de l'immobilier et des matériaux ont surperformé (en hausse respectivement de +11.8% et +5.1% au sein de l'indice MSCI Europe). La Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé ses taux de +25pbs pour la 9ème fois consécutive. Les taux de refinancement sont désormais à 4,25% et la facilité de prêt marginal à 4,50%. Le taux directeur est maintenant à +3,75%, le plus élevé depuis 2001 et depuis la création de la BCE. Un inflexion est néanmoins à noter car Christine Lagarde semble ouvrir la porte à une pause en septembre. Le taux d'inflation (headline) de la zone Euro continue de reculer en juillet à 5.3% contre 5.5% en juin. Cependant, le taux d'inflation sous-jacent reste à 5,5%, dépassant pour la première fois le taux d'inflation global, en raison de l'accélération de l'inflation des services. La croissance du PIB a surpris au T2, atteignant +0,6% en trimestre sur trimestre, grâce en partie aux distorsions liées à l'Irlande (+3,3%). L'Allemagne fait +0%, la France +0,5%, l'Italie -0,3% et l'Espagne +0,5%. Le taux de chômage a chuté à 6,4%, le plus bas depuis la création de la zone euro. Les enquêtes d'activité PMI en zone euro se sont à nouveau détériorées en juillet. Le PMI composite s'est établi à 48,9 (vs 49,9 en juin), signalant une contraction pour le 2ème mois consécutif. Le PMI manufacturier a chuté à 42,7 pour le 13ème mois consécutif, principalement en raison des conditions industrielles en Allemagne (PMI manufacturier à 38,8). Cette baisse s'explique par la détérioration continue des conditions industrielles en Allemagne (le PMI manufacturier y est tombé à 38,8, ce qui n'est plus si loin des plus bas observés lors de la crise de 2008 et de la crise covid). La situation dans les services, qui résistaient mieux, se dégrade nettement également, le PMI services tombant à un plus bas de 6 mois. La confiance des consommateurs s'améliore un peu en juillet, passant de -16,1 en juin à -15,1, le niveau le plus élevé depuis février 2022. En France, la croissance au T2 est positive à +0,5%, mais la contribution de la consommation des ménages est négative et le commerce extérieur explique 0,7 point de la croissance. Le climat des affaires mesuré par l'enquête IFO en Allemagne se détériore pour le 3ème mois consécutif, se rapprochant des plus bas de 2022, indiquant une économie allemande qui continue de souffrir. Ce qui est nouveau ce mois-ci dans la thématique : Malgré la dislocation de la chaîne d'approvisionnement due à COVID,

les activités Outils et Diagnostics pour BioProcessing, qui fournissent des instruments (équipements) et des consommables pour la production de médicaments biologiques (comme les anticorps monoclonaux, les thérapies cellulaires, etc) restent l'un des segments les plus attractifs de l'industrie. Les cours des actions des sociétés impliquées dans ce secteur (ThermoFisher, Sartorius, etc.) ont été particulièrement touchés depuis le deuxième semestre de l'année 22, perdant en moyenne 25 à 30%. En effet, la pandémie de COVID a conduit les clients à surstocker les équipements et les consommables car il y a eu une grave pénurie de composants cruciaux (membranes de filtration, colonnes de chromatographie, etc.) pour la production de nombreux médicaments biologiques souvent vitaux en raison de l'incroyable pression exercée par la production de vaccins anti-COVID et des contraintes dans la fabrication d'instruments en raison d'une pénurie de composants électroniques sur le système. Avec l'affaiblissement de la demande de ces vaccins et l'allègement de la chaîne d'approvisionnement en composants électroniques, les clients (sociétés pharmaceutiques/biotechnologiques), qui disposaient d'équipements et de consommables surstockés, ont commencé à utiliser leurs stocks avant de passer des commandes supplémentaires. Cette situation a entraîné une chute spectaculaire des revenus et des carnets de commandes prévus par les entreprises de bio-traitement et a déclenché une spirale négative de révisions à la baisse des bénéfices, d'autant plus que l'augmentation des revenus observée avec COVID avait conduit à des multiples d'évaluation stratosphériques. Les résultats du 2T23 ont conduit la plupart des sociétés de bio-traitement à revoir à la baisse leurs prévisions pour l'année fiscale 23, une fois de plus. Cependant, beaucoup ont indiqué que le 2e trimestre 23 serait peut-être le creux de la vague, s'attendant à ce que les 3e et 4e trimestres 23 voient une reprise des commandes, ce qui se traduirait par une augmentation des revenus au cours du 1er semestre 24. Il est important de noter que les tendances sous-jacentes à long terme pour le BioProcessing sont très saines, grâce à l'importance croissante des thérapies ou modalités biologiques (comme le siRNA ou l'oligonucléotide antisens) dans tous les domaines thérapeutiques (représentant maintenant 50% des pipelines de l'industrie), le développement de thérapies biosimilaires et cellulaires, et les innovations technologiques dans le processus de production lui-même, comme l'utilisation accrue des installations à usage unique. Les analystes prévoient un taux de croissance annuel moyen (CAGR) de plus de 10% au cours des cinq prochaines années pour le secteur du bio-traitement. Mouvements de portefeuille et analyse de la performance : Le mois a été particulièrement dense en terme d'informations financières. Sur fonds de tendances déflationnistes et de bonne tenue du marché de l'emploi, le scénario d'un atterrissage en douceur a gagné du terrain, soutenu par des résultats trimestriels relativement solides et un discours plus accommodant des banquiers centraux. Dans ce contexte, le fonds a enregistré une sous performance brute de -1.37%. Au sein de l'univers d'investissement de CPR Silver Age, la sous performance s'explique principalement par une sous performance des thèmes : De la dépendance (-0.53% de performance relative). Au sein de ce thème, les acteurs de la restaurations collectives (Compass et Sodexo) ont marqué le pas à la suite des publications de résultats. Des loisirs (-0.34% de performance relative). De la même façon le secteur du luxe à enregistrer des prises de bénéfices à la suite des publications, notamment Richemont et LVMH de la pharmacie (-0.20% de performance relative). Les résultats de Sanofi et de Roche ont été moyennement appréciés par le marché, donnant lieu, la aussi à quelques dégagements. A l'inverse, le fonds a particulièrement bénéficié des très bons résultats de Stellantis (Auto) et du rebond de Sartorius Stedim (Medtech - bioprocessing) dans le sillage des publications américaines sur le même secteur. L'absence d'investissement à l'extérieur de l'univers d'investissement de thématique a coûté -0.34% de performance relative, l'énergie, les matériaux et les banques ayant fortement rebondi. Enfin le coussin de liquidité coûte -0.07%. Dans ce contexte de publication de résultats nous avons pris des bénéfices sur Novo Nordisk, Husqvarna, Biomerieux et diminué notre exposition au secteur du luxe via des ventes sur LVMH et Richemont, pour nous repositionner sur des titres plus « value » comme Assa Abloy, Ageas, 3i ou Stellantis. En conséquence la structure de risque du fonds est restée la suivante. La Tracking Error s'établit sur un niveau de 3.3% avec la décomposition suivante : secteur 33% (sous pondération secteur de l'industrie, et de l'énergie, surpondération des secteurs de la santé et de l'assurance, style 18% (sous pondération, value, surpondération qualité et croissance) et 45% sélection de titres. Perspectives Thématiques : Les hausses de 0.25bp de juillet de la part de la BCE et de la FED n'ont pas été une surprise. Le ton confiant des gouverneurs a semblé confirmer l'hypothèse d'atterrissage en douceur de la croissance et l'évitement d'une récession. Cependant, même si le CPI US devrait continuer de descendre aux alentours de 3% en septembre, nous devrions malgré tout rester au-dessus de la cible d'inflation de 2% ce qui devrait obliger les banquiers centraux à réagir sous peine de perte de crédibilité. Les investisseurs devraient donc de nouveau anticiper une hausse de taux supplémentaire. Dans ces conditions, cette hausse de taux potentielle sera-t-elle comprise comme la hausse de trop amenant une correction de marché ? Simultanément, les indicateurs avancés européens continuent de se dégrader sans pour autant voir de retournement, il n'est

OPCVM CPR SILVER AGE

donc pas impensable que la baisse des volumes entraîne des pressions sur les capacités de « pricing » des sociétés. De plus, le second semestre est déjà placé sous le signe du tassement de la croissance. Or les acteurs de marché continuent d'anticiper des croissances de bénéfices de 1.55% en Europe en 2023 (6.6% aux USA) et 5.6% en Europe en 2024 (12% aux USA) alors que les commentaires des managements lors des publications de résultats semblent de plus en plus prudent. Nous sommes donc peu confiant sur les capacités de rebond du marché. Nous devrions donc potentiellement avoir une réaction de marche en deux temps. Un premier de temps, jusqu'à la fin de l'été, de reprise des secteurs qui pricaient déjà la récession comme la chimie ou l'énergie (absent de notre univers d'investissement) et un second temps plus compliqué à partir de l'automne, où le marché s'interrogera sur les résultats du 3^{ème} trimestre et les possibles avertissements, tout en s'interrogeant sur la force du ralentissement en 2024. Malgré la hausse du mois dernier, nous maintenons nos conclusions précédentes en gardant notre biais défensif.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR SILVER AGE et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Silver Age - E en devise EUR : 3,29%
- Part CPR Silver Age - I en devise EUR : 4,59%
- Part CPR Silver Age - P en devise EUR : 3,81%
- Part CPR Silver Age - PM en devise EUR : 3,88%
- Part CPR Silver Age - R en devise EUR : 4,49%
- Part CPR Silver Age - T en devise EUR : 5,31%
- Part CPR Silver Age - T0 en devise EUR : 5,32%
- Part CPR Silver Age - Z-C en devise EUR : 4,91%
- Part CPR Silver Age - Z-D en devise EUR : 4,91%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ESG I	73 644 856,74	73 686 085,14
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	51 977 761,12	52 045 885,22
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	54 693 974,73	48 848 538,58
ING GROEP NV	39 633 945,39	40 697 309,75
JDE PEET'S BV	42 329 907,86	29 245 205,60
STELLANTIS NV	25 716 281,93	39 589 236,71
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	34 561 704,76	30 218 861,74
SWISS LIFE HOLDING AG-REG	15 552 420,64	42 155 224,05
L'OREAL	36 546 193,38	18 298 380,02
NOVO NORDISK AS	23 998 692,74	30 665 869,31

OPCVM CPR SILVER AGE

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/07/2023
Part CPR Silver Age E Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR Silver Age I Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR Silver Age P Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR Silver Age PM Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR Silver Age R Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR Silver Age T Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR Silver Age T0 Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,55 0,00

OPCVM CPR SILVER AGE

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/07/2023
Part CPR Silver Age Z-C Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR Silver Age Z-D Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Au 30/12/2022 (fin de période annuelle d'observation des surperformances)

	31/07/2023
Part CPR Silver Age E Frais de gestion variables acquis (hors rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3)	
Part CPR Silver Age I Frais de gestion variables acquis (hors rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3)	
Part CPR Silver Age P Frais de gestion variables acquis (hors rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3)	
Part CPR Silver Age PM Frais de gestion variables acquis (hors rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3)	
Part CPR Silver Age R Frais de gestion variables acquis (hors rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3)	
Part CPR Silver Age T0 Frais de gestion variables acquis (hors rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3)	

OPCVM CPR SILVER AGE

Au 30/12/2022 (fin de période annuelle d'observation des surperformances)

	31/07/2023
Part CPR Silver Age Z-C Frais de gestion variables acquis (hors rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3)	
Part CPR Silver Age Z-D Frais de gestion variables acquis (hors rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (hors rachats) (3)	

(3) par rapport à l'actif net fin de période d'observation

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 339 825 307,61

- o Change à terme : 709 459 204,98
- o Future : 338 166 107,66
- o Options :
- o Swap : 292 199 994,97

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BARCLAYS BANK IRELAND PLC BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG HSBC FRANCE EX CCF J.P.MORGAN AG FRANCFORT ROYAL BK CANADA LONDRES (ORION) SOCIETE GENERALE PAR UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM CPR SILVER AGE

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	 7 360 000,00 7 360 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	270 976,30
. Autres revenus	
Total des revenus	270 976,30
. Frais opérationnels directs	144 729,80
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	144 729,80

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					292 199 994,97
% de l'Actif Net					21,14%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP PARIBAS FRANCE FRANCE					292 199 994,97
------------------------------	--	--	--	--	----------------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					
Monnaie de la garantie					
Euro					

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

OPCVM CPR SILVER AGE

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					292 199 994,97
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

OPCVM CPR SILVER AGE

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	265 664,42	5 311,88			
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	144 729,80				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 97,36%.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

OPCVM CPR SILVER AGE

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)

OPCVM CPR SILVER AGE

- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

OPCVM CPR SILVER AGE

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR SILVER AGE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Juillet 2023

Aux porteurs de parts du FCP CPR SILVER AGE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR SILVER AGE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 Juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 15 février 2024

Paris La Défense, le 15 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 332 157 932,42	1 665 339 181,25
Actions et valeurs assimilées	1 321 133 492,51	1 633 663 497,54
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 321 133 492,51	1 633 663 497,54
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	5 939 381,24	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 939 381,24	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	296,67	92 691,68
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés	296,67	92 691,68
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	5 084 762,00	31 582 992,03
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 224 418,27	
Autres opérations	3 860 343,73	31 582 992,03
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	740 562 506,42	989 193 734,16
Opérations de change à terme de devises	709 459 204,98	984 836 352,42
Autres	31 103 301,44	4 357 381,74
COMPTES FINANCIERS	51 006 632,27	134 938 169,82
Liquidités	51 006 632,27	134 938 169,82
TOTAL DE L'ACTIF	2 123 727 071,11	2 789 471 085,23

Bilan Passif au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 183 006 839,78	1 433 854 838,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	213 025 877,61	312 678 989,56
Report à nouveau (a)	56,21	116,50
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-37 796 318,77	-40 632 505,92
Résultat de l'exercice (a, b)	23 985 325,63	32 860 771,27
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 382 221 780,46	1 738 762 209,99
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 850 484,65	5 888 437,81
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	-25,00	-25,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés	-25,00	-25,00
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	18 850 509,65	5 888 462,81
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 224 408,62	
Autres opérations	17 626 101,03	5 888 462,81
DETTES	715 809 520,60	1 044 820 437,43
Opérations de change à terme de devises	701 968 641,10	969 785 720,75
Autres	13 840 879,50	75 034 716,68
COMPTES FINANCIERS	6 845 285,40	
Concours bancaires courants	6 845 285,40	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	2 123 727 071,11	2 789 471 085,23

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
BNP 08/09/2022		485 000 002,09
BNP 08/09/2023	292 199 994,97	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
PRUH PRUDENTI 0923	10 723 881,78	
DJE 600 EUROP 0923	51 015 120,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
CFD CGME HALEON 1230		4 797 785,42
CFD CGME PHOENI 1230	8 995 221,02	
CFD CGMD ROCHE 1230	47 551 137,22	77 805 378,57
CFD CGME ASTRAZ 1230	63 177 598,55	84 566 763,81
CFD CGME RENTOK 1230	29 239 997,43	32 854 205,14
CFD CGME MAN GR 1230		25 307 602,52
CFD CGME UNILEV 1230		11 011 034,51
CFD CGME KINGFI 1230		28 887 598,31
CFD CGME RECKIT 1230	15 920 046,82	12 635 331,73
CFD CGME COMPAS 1230	35 249 314,74	43 891 586,17
CFD CGME WHITBR 1230	27 896 286,89	8 644 993,05
CFD CGME PRUDEN 1230		7 811 321,66
CFD CGME 3I GRO 1230	26 810 833,21	41 799 654,88
CFD CGME LEGAL 1230	21 586 670,00	52 308 499,25
CFD CGME DECHRA 1230		18 967 301,97
CFD CGME CONVAT 1230		1 937 082,74
CFD CGME SMITH 1230		6 664 982,85
Autres engagements		

Compte de Résultat au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	797 375,08	4 116,61
Produits sur actions et valeurs assimilées	42 335 583,93	45 554 723,70
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	270 976,30	30 351,15
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	43 403 935,31	45 589 191,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	144 729,80	66 716,03
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	249 603,02	322 958,29
Autres charges financières		
TOTAL (2)	394 332,82	389 674,32
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	43 009 602,49	45 199 517,14
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	18 011 764,61	11 962 844,26
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	24 997 837,88	33 236 672,88
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 012 512,25	-375 901,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	23 985 325,63	32 860 771,27

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise de comptabilité du portefeuille sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Actions, obligations et autres valeurs négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs négociées en bourse sont évaluées sur la base du cours de clôture de leur marché principal.

Toutefois, les valeurs négociées en bourse, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture communiqués par différents serveurs (bloomberg, fininfo, reuters...). Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative (jour inclus).

Actions, obligations et autres valeurs non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion du FCP en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vire résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et valeurs assimilées seront évalués de façon actuarielle sur la base d'une courbe de taux majorée le cas échéant d'un écart représentatif de la valeur intrinsèque de l'émetteur.

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.
- Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les TCN swapés sont valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps).

Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres :

Les acquisitions temporaires de titres :

Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts à recevoir.

Les cessions temporaires de titres :

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

Les garanties reçues ou données sous forme d'espèces dans le cadre des opérations temporaires sur titres (prêts/emprunts de titres, pensions livrées) sont inscrites à l'actif dans la rubrique « Liquidités ».

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM sont valorisés à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

OPCVM CPR SILVER AGE

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice ou de performance sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les CDS :

Les dérivés de crédit sont calculés à partir de modèles standards de marché, utilisant les données de marchés (les spreads, les courbes de taux, taux de recouvrement) disponibles chez différents providers, notamment Markit et Reuters.

La contre valorisation est assurée par la société de Gestion qui procède au rapprochement prix Front/Prix valorisateur.

Engagements hors bilan :

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-tomarket).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

OPCVM CPR SILVER AGE

N°	Frais facturés au FCP ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Assiette	Taux maximum annuel/barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part P : 1,50% TTC
			Part I : 0,75% TTC
			Part E : 2,20% TTC
			Part T : 0,15% TTC
			Part T0 : 0,50% TTC
			Part Z-C et Z-D : 0,45%TTC
			Part R : 0,85% TTC
			Part PM : 1,45% TTC
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,15% TTC du montant de la transaction sur les achats et ventes d'actions. De 10 à 50 € par transaction pour les autres types d'opérations.
4	Commission de surperformance	Actif net	Part P, I, E, T0, Z-C, Z-D, R ⁽⁴⁾ et PM ⁽⁵⁾ : 15% TTC annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence Part T : N/A

(1) Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FCP ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

(2) Les coûts liés aux contributions dues à l'AMF peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus.

(3) Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents peuvent s'ajouter aux frais facturés au FCP et affichés ci-dessus

(4) Le premier prélèvement des frais de gestion variables sur la part Z-C, Z-D et R pourra s'effectuer à compter du 31 décembre 2018.

Commissions de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l' « Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence :
 - Pour les parts P, I, E, Z-C, Z-D, R et PM : l'indice MSCI Europe converti en euro (DNR) +1%.
 - Pour la part T0 : l'indice MSCI Europe converti en euro (DNR).

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1^{er} janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

OPCVM CPR SILVER AGE

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 15% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

OPCVM CPR SILVER AGE

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Parts	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR Silver Age E	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Silver Age I	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation, et/ou Distribution
Part CPR Silver Age P	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou Distribution
Part CPR Silver Age PM	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Silver Age R	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation, et/ou Distribution
Part CPR Silver Age T	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution
Part CPR Silver Age T0	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou Distribution
Part CPR Silver Age Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR Silver Age Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution

2. Évolution de l'actif net au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 738 762 209,99	2 105 519 643,94
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	62 432 957,63	182 174 213,27
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-460 900 776,73	-321 908 710,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	133 319 179,37	83 662 985,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-112 706 109,83	-115 915 382,32
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	212 708 924,66	208 463 618,88
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-304 366 128,55	-221 713 699,60
Frais de transactions	-2 681 887,68	-2 311 005,13
Différences de change	-12 401 680,29	27 379 322,23
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	147 333 676,61	-254 871 000,61
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>168 734 656,02</i>	<i>21 400 979,41</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-21 400 979,41</i>	<i>-276 271 980,02</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-39 103 203,14	32 091 300,16
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-13 408 673,92</i>	<i>25 694 529,22</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-25 694 529,22</i>	<i>6 396 770,94</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-12 359 056,83
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-5 179 676,65	-4 686 692,12
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	24 997 837,88	33 236 672,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments	6 457,19 (*)	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 382 221 780,46	1 738 762 209,99

(*) 29/12/2023 : SOULTE FUSION ATOUT QUANTEUROLAND en date du 15/07/2022.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Autres	292 199 994,97	21,14
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	292 199 994,97	21,14
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	338 166 107,66	24,47
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	338 166 107,66	24,47

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							51 006 632,27	3,69
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							6 845 285,40	0,50
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	51 006 632,27	3,69								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 845 285,40	0,50								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées			74 521 481,37	5,39	34 044 210,78	2,46	157 099 444,84	11,37
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres			37,81				158,18	
Créances	386 692 649,25	27,98	127 017 452,06	9,19	36 946 762,03	2,67	18 254 931,02	1,32
Comptes financiers					8 631,85		154 466,83	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	31 606 329,86	2,29	6 587 802,12	0,48	503 251,10	0,04	108 539 501,92	7,85
Comptes financiers	6 768 314,05	0,49	76 971,35	0,01				
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations	239 599 850,44	17,33	47 551 137,22	3,44				

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	560 721 804,46
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	148 737 400,52
	Ventes à règlement différé	11 809 401,17
	Dépôts de garantie en espèces	5 333 535,30
	Coupons et dividendes en espèces	340 320,68
	Collatéraux	13 620 026,47
	Autres créances	17,82
TOTAL DES CRÉANCES		740 562 506,42
DETTES		
	Vente à terme de devise	146 733 471,62
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	555 235 169,48
	Achats à règlement différé	4 748 615,47
	Frais de gestion fixe	1 431 084,81
	Frais de gestion variable	0,55
	Collatéraux	7 360 000,00
	Autres dettes	301 178,67
TOTAL DES DETTES		715 809 520,60
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		24 752 985,82

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR Silver Age E		
Parts souscrites durant l'exercice	22 027,209	4 691 510,25
Parts rachetées durant l'exercice	-227 586,816	-49 045 046,50
Solde net des souscriptions/rachats	-205 559,607	-44 353 536,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	369 809,729	
Part CPR Silver Age I		
Parts souscrites durant l'exercice	41 881,043	11 427 327,17
Parts rachetées durant l'exercice	-373 876,609	-99 955 556,88
Solde net des souscriptions/rachats	-331 995,566	-88 528 229,71
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 317 863,888	
Part CPR Silver Age P		
Parts souscrites durant l'exercice	16 344,236	38 600 311,66
Parts rachetées durant l'exercice	-113 143,493	-268 439 790,69
Solde net des souscriptions/rachats	-96 799,257	-229 839 479,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	292 216,217	
Part CPR Silver Age PM		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,000	
Part CPR Silver Age R		
Parts souscrites durant l'exercice	1 575,712	189 849,28
Parts rachetées durant l'exercice	-5 154,149	-615 548,89
Solde net des souscriptions/rachats	-3 578,437	-425 699,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 265,503	
Part CPR Silver Age T		
Parts souscrites durant l'exercice	488,940	5 517 455,67
Parts rachetées durant l'exercice	-2 376,127	-28 032 567,84
Solde net des souscriptions/rachats	-1 887,187	-22 515 112,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 961,711	
Part CPR Silver Age T0		
Parts souscrites durant l'exercice	630,777	603 138,90
Parts rachetées durant l'exercice	-12 664,727	-12 287 917,56
Solde net des souscriptions/rachats	-12 033,950	-11 684 778,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	162,692	

OPCVM CPR SILVER AGE

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR Silver Age Z-C		
Parts souscrites durant l'exercice	11,778	1 403 364,70
Parts rachetées durant l'exercice	-3,801	-436 755,86
Solde net des souscriptions/rachats	7,977	966 608,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11,791	
Part CPR Silver Age Z-D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-19,000	-2 087 592,51
Solde net des souscriptions/rachats	-19,000	-2 087 592,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	96,076	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR Silver Age E Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Silver Age I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Silver Age P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Silver Age PM Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Silver Age R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Silver Age T Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Silver Age T0 Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Silver Age Z-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR Silver Age Z-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2023
Part CPR Silver Age E Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	2 061 806,72 2,00
Part CPR Silver Age I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	3 026 039,16 0,75
Part CPR Silver Age P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	12 730 536,35 1,50
Part CPR Silver Age PM Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	29,20 1,44

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM CPR SILVER AGE

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2023
Part CPR Silver Age R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	10 187,08 0,85
Part CPR Silver Age T Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	126 141,15 0,07
Part CPR Silver Age T0 Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	4 744,89 0,06 0,55
Part CPR Silver Age Z-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	2 096,95 0,45

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM CPR SILVER AGE

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2023
Part CPR Silver Age Z-D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	50 182,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/07/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			5 939 381,24
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	5 939 381,24
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			5 939 381,24

OPCVM CPR SILVER AGE

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2023	29/07/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	56,21	116,50
Résultat	23 985 325,63	32 860 771,27
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	23 985 381,84	32 860 887,77

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age E		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	768 640,21	1 773 171,91
Total	768 640,21	1 773 171,91

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 778 989,65	9 438 229,12
Total	7 778 989,65	9 438 229,12

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	10 340 298,49	16 149 083,71
Total	10 340 298,49	16 149 083,71

OPCVM CPR SILVER AGE

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age PM		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	31,01	35,46
Total	31,01	35,46

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	20 602,58	29 160,57
Total	20 602,58	29 160,57

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age T		
Affectation		
Distribution	4 775 324,01	4 853 408,03
Report à nouveau de l'exercice	33,71	58,99
Capitalisation		
Total	4 775 357,72	4 853 467,02
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	13 961,711	15 848,898
Distribution unitaire	342,03	306,23
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	352 484,43	251 656,62

OPCVM CPR SILVER AGE

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age T0		
Affectation		
Distribution	4 631,84	312 112,07
Report à nouveau de l'exercice	0,11	78,77
Capitalisation		
Total	4 631,95	312 190,84
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	162,692	12 196,642
Distribution unitaire	28,47	25,59
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	341,24	16 091,32

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age Z-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	34 916,93	10 401,70
Total	34 916,93	10 401,70

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age Z-D		
Affectation		
Distribution	261 912,78	295 146,92
Report à nouveau de l'exercice	0,52	0,52
Capitalisation		
Total	261 913,30	295 147,44
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	96,076	115,076
Distribution unitaire	2 726,10	2 564,80
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	22 240,77	16 778,92

OPCVM CPR SILVER AGE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/07/2023	29/07/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	213 025 877,61	312 678 989,56
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-37 796 318,77	-40 632 505,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	175 229 558,84	272 046 483,64

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age E		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 294 241,47	-2 976 315,66
Total	-2 294 241,47	-2 976 315,66

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	54 190 636,74	80 402 892,95
Capitalisation		
Total	54 190 636,74	80 402 892,95

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	111 079 604,52	174 842 953,88
Capitalisation		
Total	111 079 604,52	174 842 953,88

OPCVM CPR SILVER AGE

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age PM		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-58,02	-48,51
Total	-58,02	-48,51

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	150 722,93	255 877,40
Capitalisation		
Total	150 722,93	255 877,40

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age T		
Affectation		
Distribution	9 547 716,07	
Plus et moins-values nettes non distribuées	909 863,43	17 359 178,50
Capitalisation		
Total	10 457 579,50	17 359 178,50
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	13 961,711	15 848,898
Distribution unitaire	683,85	

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age T0		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 684,07	-216 835,69
Total	-4 684,07	-216 835,69

OPCVM CPR SILVER AGE

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age Z-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-39 590,96	-10 649,90
Total	-39 590,96	-10 649,90

	31/07/2023	29/07/2022
Parts CPR Silver Age Z-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 689 589,67	2 389 430,67
Capitalisation		
Total	1 689 589,67	2 389 430,67

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	29/07/2022	31/07/2023
Actif net Global en EUR	2 060 361 793,03	1 831 385 150,69	2 105 519 643,94	1 738 762 209,99	1 382 221 780,46
Parts CPR Silver Age E en EUR					
Actif net	117 500 328,83	112 002 282,87	158 224 926,72	125 843 368,88	83 543 110,44
Nombre de titres	548 345,200	548 312,319	645 072,220	575 369,336	369 809,729
Valeur liquidative unitaire	214,28	204,26	245,28	218,71	225,90
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	11,28	2,09	32,35	-5,17	-6,20
Capitalisation unitaire sur résultat	0,87	-1,04	-0,13	3,08	2,07
Parts CPR Silver Age I en EUR					
Actif net	440 066 552,35	423 236 879,67	497 264 294,31	442 922 373,20	370 048 646,70
Nombre de titres	1 728 335,976	1 721 622,830	1 663 595,741	1 649 859,454	1 317 863,888
Valeur liquidative unitaire	254,61	245,83	298,90	268,46	280,79
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	13,36	15,89	55,06	48,73	41,12
Capitalisation unitaire sur résultat	3,94	1,75	3,29	5,72	5,90
Parts CPR Silver Age P en EUR					
Actif net	1 035 571 504,15	921 718 781,92	1 069 481 082,98	950 812 852,97	741 420 816,51
Nombre de titres	438 201,353	406 982,954	391 301,736	389 015,474	292 216,217
Valeur liquidative unitaire	2 363,23	2 264,76	2 733,13	2 444,15	2 537,23
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	124,30	147,59	507,20	449,44	380,12
Capitalisation unitaire sur résultat	20,52	-0,02	11,20	41,51	35,38
Parts CPR Silver Age PM en EUR					
Actif net	99,28	1 904,69	2 299,55	2 056,98	2 136,68
Nombre de titres	1,000	20,000	20,000	20,000	20,000
Valeur liquidative unitaire	99,28	95,23	114,97	102,84	106,83
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes		1,02	15,12	-2,42	-2,90
Capitalisation unitaire sur résultat		0,09	0,51	1,77	1,55

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	29/07/2022	31/07/2023
Parts CPR Silver Age R en EUR					
Actif net	3 165 980,89	2 189 351,13	3 998 998,64	1 406 969,30	1 025 956,22
Nombre de titres	28 017,699	20 094,434	30 216,983	11 843,940	8 265,503
Valeur liquidative unitaire	112,99	108,95	132,34	118,79	124,12
+/- values nettes unitaire non distribuées	5,93	7,05	24,40	21,60	18,23
Capitalisation unitaire sur résultat	1,65	0,63	1,33	2,46	2,49
Parts CPR Silver Age T en EUR					
Actif net	344 543 639,43	249 087 726,36	242 114 845,49	192 216 519,21	173 594 967,72
Nombre de titres	25 932,842	20 171,405	16 914,332	15 848,898	13 961,711
Valeur liquidative unitaire	13 285,99	12 348,55	14 314,18	12 128,06	12 433,64
Distribution unitaire sur +/- values nettes	309,51	523,30	540,03		683,85
+/- values nettes unitaire non distribuées	388,56		1 359,11	1 095,29	65,16
Distribution unitaire sur résultat	288,36	179,28	247,25	306,23	342,03
Crédit d'impôt unitaire	21,629	10,57	19,015	16,669	(*)
Parts CPR Silver Age T0 en EUR					
Actif net	21 630 561,41	21 232 164,11	25 194 557,13	12 290 629,22	168 058,91
Nombre de titres	17 410,132	18 975,526	18 643,806	12 196,642	162,692
Valeur liquidative unitaire	1 242,41	1 118,92	1 351,36	1 007,70	1 032,98
Distribution unitaire sur +/- values nettes	65,26		189,80		
+/- values nettes unitaire non distribuées		12,65			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-17,77	-28,79
Distribution unitaire sur résultat	27,07	16,23	23,42	25,59	28,47
Crédit d'impôt unitaire	1,833	0,88	1,759	1,327	(*)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	29/07/2022	31/07/2023
Parts CPR Silver Age Z-C en EUR					
Actif net	63 433 452,20	77 766 388,70	94 775 407,07	451 619,49	1 464 736,76
Nombre de titres	569,447	720,592	720,105	3,814	11,791
Valeur liquidative unitaire	111 394,83	107 920,13	131 613,31	118 410,98	124 224,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5 840,06	1 111,12	17 222,38	-2 792,31	-3 357,72
Capitalisation unitaire sur résultat	2 030,56	1 122,27	1 811,48	2 727,24	2 961,32
Parts CPR Silver Age Z-D en EUR					
Actif net	34 449 674,49	24 149 671,24	14 463 232,05	12 815 820,74	10 953 350,52
Nombre de titres	314,822	232,076	115,076	115,076	96,076
Valeur liquidative unitaire	109 425,88	104 059,32	125 684,17	111 368,31	114 007,14
+/- values nettes unitaire non distribuées	5 752,63	6 850,23	23 341,93	20 763,93	17 585,97
Distribution unitaire sur résultat	1 997,79	1 071,71	1 729,86	2 564,80	2 726,10
Crédit d'impôt unitaire	160,42	80,816	161,914	174,642	(*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	197 364	42 906 933,60	3,10
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	214 977	23 832 350,22	1,73
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	68 917	12 012 233,10	0,87
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	240 682	26 763 838,40	1,93
GERRESHEIMER AG	EUR	128 580	13 848 066,00	1,00
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	102 526	4 101 040,00	0,29
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	428 976	31 160 816,64	2,25
MERCK KGA	EUR	133 348	21 309 010,40	1,55
SAP SE	EUR	93 658	11 651 055,20	0,84
SIEMENS AG-REG	EUR	25 280	3 917 894,40	0,29
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	211 132	11 151 992,24	0,81
TOTAL ALLEMAGNE			202 655 230,20	14,66
AUTRICHE				
OMV AG	EUR	330 245	13 540 045,00	0,98
TOTAL AUTRICHE			13 540 045,00	0,98
BELGIQUE				
AEDIFICA NV RTS	EUR	533 102		
AEDIFICA SA	EUR	312 203	19 512 687,50	1,41
PROXIMUS	EUR	1 493 749	10 405 455,53	0,76
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	115 303	9 284 197,56	0,67
TOTAL BELGIQUE			39 202 340,59	2,84
DANEMARK				
COLOPLAST B	DKK	79 010	8 930 965,98	0,65
GENMAB	DKK	39 962	14 944 527,88	1,08
NOVO NORDISK AS	DKK	353 732	51 841 139,27	3,75
TOTAL DANEMARK			75 716 633,13	5,48
ETATS-UNIS				
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	558 209	26 251 087,62	1,90
HCA HEALTHCARE INC	USD	59 539	14 732 061,67	1,07
INTUITIVE SURGICAL	USD	36 880	10 851 092,47	0,78
IQVIA HOLDINGS - REGISTERED SHARE	USD	77 377	15 703 485,12	1,14
TOTAL ETATS-UNIS			67 537 726,88	4,89
FRANCE				
ACCOR	EUR	871 879	29 896 730,91	2,16
AIR LIQUIDE	EUR	244 286	39 906 560,96	2,89
AXA	EUR	1 650 735	46 171 057,95	3,34
BIOMERIEUX	EUR	214 366	20 913 546,96	1,51
EDENRED	EUR	694 545	41 033 718,60	2,97
ELIS	EUR	748 868	14 071 229,72	1,02

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESSILORLUXOTTICA	EUR	163 431	29 898 067,14	2,16
HERMES INTERNATIONAL	EUR	11 008	22 197 632,00	1,61
L'OREAL	EUR	122 080	51 664 256,00	3,74
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	48 742	41 338 090,20	2,99
SANOFI	EUR	432 188	41 961 132,92	3,04
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	62 259	17 712 685,50	1,28
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	306 864	28 642 685,76	2,07
TOTALENERGIES SE	EUR	536 695	29 657 765,70	2,14
TOTAL FRANCE			455 065 160,32	32,92
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	426 072	13 118 756,88	0,95
ENEL SPA	EUR	2 427 302	15 224 038,14	1,10
ENI SPA	EUR	2 213 384	30 730 623,46	2,23
HERA SPA	EUR	2 139 076	6 040 750,62	0,44
LEONARDO SPA	EUR	1 288 803	15 871 608,95	1,14
MONCLER SPA	EUR	227 092	14 924 486,24	1,08
PRYSMIAN SPA	EUR	375 000	13 593 750,00	0,98
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	347 000	16 291 650,00	1,18
SNAM	EUR	2 810 000	13 437 420,00	0,97
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	46 078 751	12 086 456,39	0,88
UNICREDIT SPA	EUR	1 712 357	39 384 211,00	2,85
TOTAL ITALIE			190 703 751,68	13,80
NORVEGE				
STOREBRAND ASA	NOK	1 742 194	13 845 084,83	1,00
TOTAL NORVEGE			13 845 084,83	1,00
PAYS-BAS				
AEGON	EUR	3 197 291	15 807 406,70	1,14
ASR NEDERLAND NV	EUR	810 032	33 446 221,28	2,42
JDE PEET'S BV	EUR	421 951	11 578 335,44	0,84
NN GROUP NV	EUR	513 406	17 907 601,28	1,30
PROSUS NV	EUR	124 713	8 983 077,39	0,65
QIAGEN N.V.	EUR	354 656	15 126 078,40	1,10
ROYAL PHILIPS	EUR	317 198	5 997 579,78	0,43
STELLANTIS NV	EUR	2 088 924,0001	38 945 899,06	2,81
WOLTERS KLUWER	EUR	57 002	6 509 628,40	0,47
TOTAL PAYS-BAS			154 301 827,73	11,16
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	1 236 666	27 007 034,79	1,95
HUSQVARNA AB CL B	SEK	788 831	7 037 175,99	0,51
TOTAL SUEDE			34 044 210,78	2,46
SUISSE				
ALCON INC	CHF	280 061	21 695 753,53	1,57

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	162 843	23 904 653,83	1,73
LONZA GROUP NOM.	CHF	11 790	6 232 077,43	0,46
NESTLE SA-REG	CHF	95 781	10 711 036,65	0,77
SWISS LIFE HOLDING AG-REG	CHF	20 709	11 977 959,93	0,86
TOTAL SUISSE			74 521 481,37	5,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 321 133 492,51	95,58
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 321 133 492,51	95,58
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	58,548	5 939 381,24	0,43
TOTAL FRANCE			5 939 381,24	0,43
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 939 381,24	0,43
TOTAL Organismes de placement collectif			5 939 381,24	0,43
Indemnités sur titres prêtés			296,67	
Indemnités sur titres empruntés			25,00	
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
DJE 600 EUROP 0923	EUR	2 158	790 746,00	0,06
PRUH PRUDENTI 0923	GBP	846	-433 662,62	-0,03
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			357 083,38	0,03
TOTAL Engagements à terme fermes			357 083,38	0,03
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
BNP 08/09/2023	EUR	292 199 994,97	-15 513 490,90	-1,13
TOTAL Autres swaps			-15 513 490,90	-1,13
CFD				
CFD CGMD ROCHE 1230	CHF	167 949	-562 319,43	-0,04
CFD CGME 3I GRO 1230	GBP	1 162 074	244 472,30	0,02
CFD CGME ASTRAZ 1230	GBP	483 970	2 767 479,29	0,20
CFD CGME COMPAS 1230	GBP	1 490 140	-1 165 122,88	-0,08
CFD CGME LEGAL 1230	GBP	7 925 286	-138 731,81	-0,01
CFD CGME PHOENI 1230	GBP	1 400 946	-104 633,61	-0,01
CFD CGME RECKIT 1230	GBP	233 674	-141 802,40	-0,01
CFD CGME RENTOK 1230	GBP	3 945 788	202 607,85	0,01
CFD CGME WHITBR 1230	GBP	683 176	645 784,29	0,05
TOTAL CFD			1 747 733,60	0,13
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-13 765 757,30	-1,00
TOTAL Instruments financier à terme			-13 408 673,92	-0,97

OPCVM CPR SILVER AGE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-790 746	-790 746,00	-0,06
APPEL MARGE CACEIS	GBP	371 613,77	433 672,27	0,03
TOTAL Appel de marge			-357 073,73	-0,03
Créances			740 562 506,42	53,58
Dettes			-715 809 520,60	-51,78
Comptes financiers			44 161 346,87	3,19
Actif net			1 382 221 780,46	100,00

Part CPR Silver Age T0	EUR	162,692	1 032,98
Part CPR Silver Age Z-D	EUR	96,076	114 007,14
Part CPR Silver Age I	EUR	1 317 863,888	280,79
Part CPR Silver Age T	EUR	13 961,711	12 433,64
Part CPR Silver Age P	EUR	292 216,217	2 537,23
Part CPR Silver Age E	EUR	369 809,729	225,90
Part CPR Silver Age Z-C	EUR	11,791	124 224,98
Part CPR Silver Age PM	EUR	20,000	106,83
Part CPR Silver Age R	EUR	8 265,503	124,12

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR Silver Age T

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	4 775 324,01	EUR	342,03	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	9 547 716,07	EUR	683,85	EUR
TOTAL	14 323 040,08	EUR	1 025,88	EUR

Décomposition du coupon : Part CPR Silver Age T0

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	4 631,84	EUR	28,47	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	4 631,84	EUR	28,47	EUR

Décomposition du coupon : Part CPR Silver Age Z-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	261 912,78	EUR	2 726,10	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	261 912,78	EUR	2 726,10	EUR

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Silver Age

Identifiant d'entité juridique :
969500PVU760PYAA8824

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **65,05 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **UNIVERSE AGED**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,92 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,80 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?*

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASTRAZENECA GBP	Santé	4,50 %	GBR
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	3,69 %	DNK

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du **01/08/2022** au **31/07/2023**

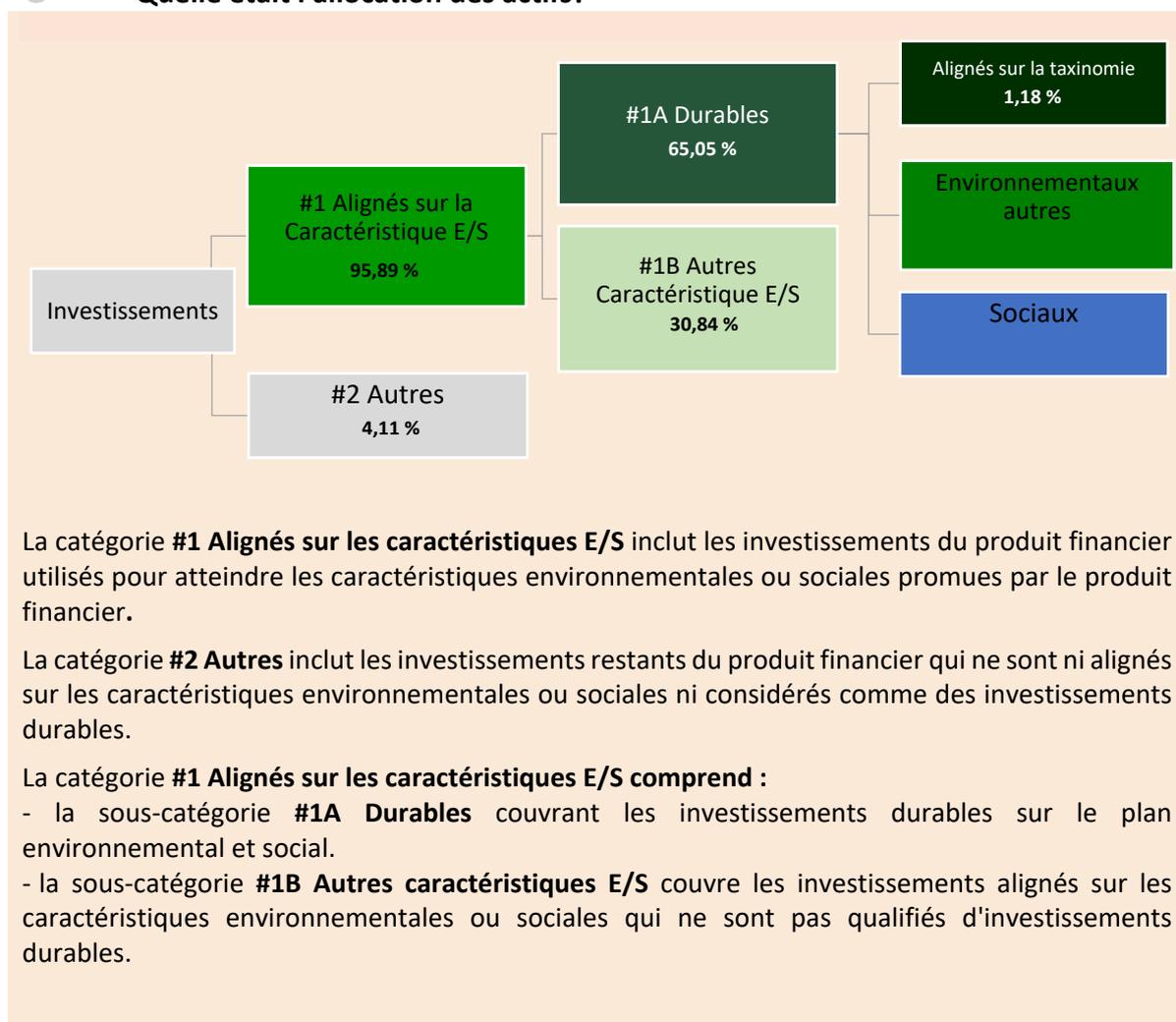
L OREAL	Conso non cyclique	3,68 %	FRA
ROCHE HLDG AG-GENUSS	Santé	3,38 %	USA
AXA SA	Finance	3,29 %	FRA
ALLIANZ SE-REG	Finance	3,05 %	DEU
SANOFI	Santé	2,99 %	USA
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Conso cyclique	2,94 %	FRA
EDENRED	Finance	2,92 %	FRA
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	2,84 %	FRA
UNICREDIT SPA	Finance	2,80 %	ITA
STELLANTIS MILAN	Conso cyclique	2,77 %	NLD
COMPASS GROUP PLC	Conso cyclique	2,51 %	GBR
ASR NEDERLAND NV	Finance	2,38 %	NLD
MERCEDES-BENZ GROUP AG	Conso cyclique	2,22 %	DEU



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
<i>Santé</i>	35,57 %
<i>Conso cyclique</i>	25,17 %
<i>Finance</i>	23,62 %
<i>Industrie</i>	8,34 %
<i>Conso non cyclique</i>	6,40 %
<i>Énergie</i>	5,26 %
<i>Matériaux</i>	2,84 %
<i>Services publics</i>	2,47 %
<i>Services de communication</i>	1,60 %
<i>Immobilier</i>	1,39 %
<i>Technologies de l'info.</i>	1,12 %
<i>Forex</i>	0,53 %
<i>Fonds</i>	0,35 %
<i>Autres</i>	-0,91 %

Liquidités	-13,74 %
------------	----------



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,18 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

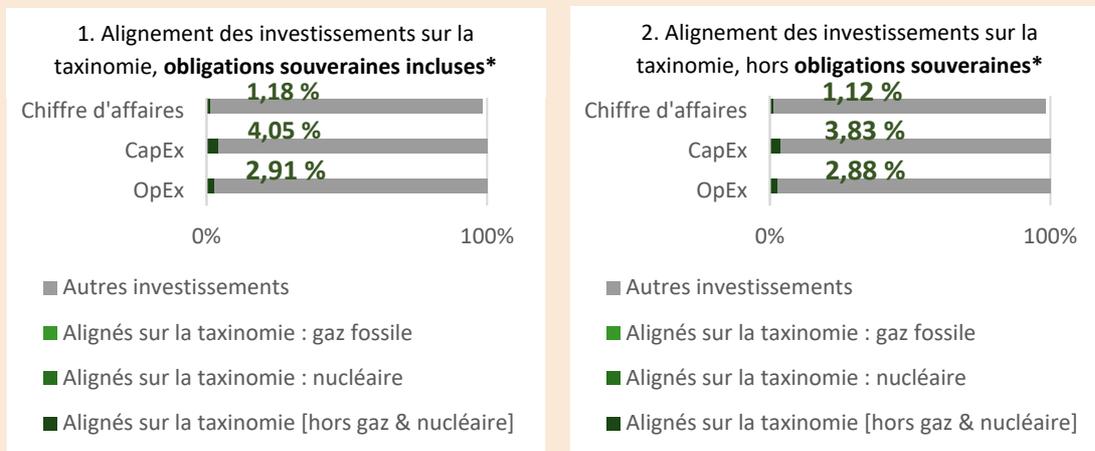
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/07/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,27 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

environnemental
es ou sociales
qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Reporting fonds

Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le portefeuille ne prend pas en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique, imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie).
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- (i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles ;
- (ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires.

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - -30% d'intensité carbone (tCO2e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1^{ère} matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2^{ème} matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi
ASSET MANAGEMENT